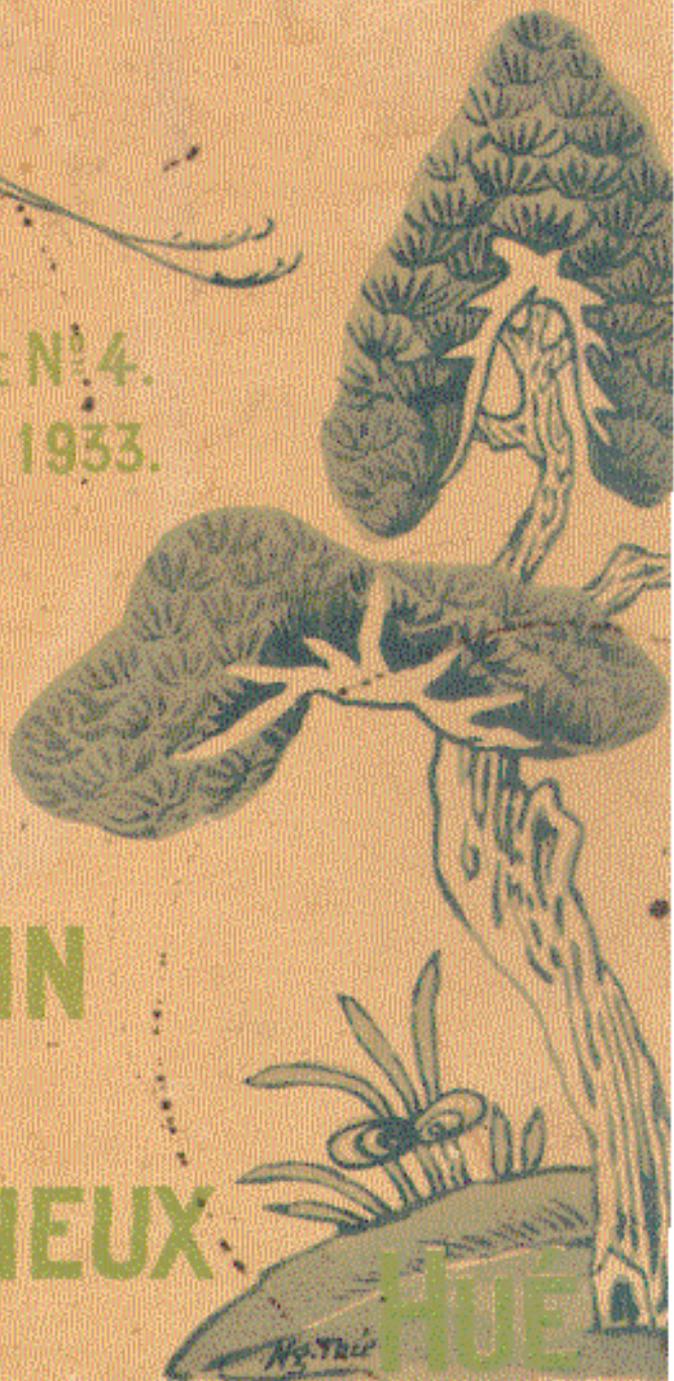




20^E ANNÉE N^O 4.
OCT.-DÉC. 1933.



BULLETIN
DES
AMIS DU VIEUX

HUE

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
Index analytique	V
Tables des illustrations :	
Couverture du Bulletin	XXV
Planches hors-texte	XXV
Table générale des matières.	XXIX

N^{os} 1-2. — Janvier-Juin 1933.

Communications faites par les Membres de la Société.

La Citadelle de Hué : Cartographie (H. COSSERAT).	1
La Citadelle de Hué : Onomastique (L. CADIÈRE).	67

N^o 3. — Juillet-Septembre 1933.

Communications faites par les Membres de la Société.

La Vie de S. E. HÔNG-KHÁNG (L'un des derniers lettrés) (H. LE BRETON)	133
Dix-huit mois à Hué — Impressions et souvenirs (M. A. AUVRAY annoté par H. COSSERAT).	205

N^o 4. — Octobre-Décembre 1933.

Communications faites par les Membres de la Société.

Carnet d'un Collectionneur : Objets nationaux japonais retrouvés au Tonkin, en Cochinchine, au Cambodge, en Annam, et provenant des anciennes Colonies japonaises en Indochine : les miroirs de bronze (J. H. PEYSSONNAUX).	261
Un résumé de l'histoire d'Annam (<i>Traduction</i> HỒ-ĐÁC-HÀM).	283
Le « Pont » couvert « en tuiles » et le Jardin de Hué (H. LE BRETON).	289
Documents A. Salles : I. Le sabre de l'Empereur Gia-Long. — Quelques pièces d'artillerie (II. COSSERAT).	295
Documents A. Salles : II. Quelques documents photographiques concernant l'Evêque d'Adran (L. CADIÈRE).	303

Documents concernant l'Association :

Comptes-rendus des réunions de l'Association	313
Liste des Membres	321



CARNETS D'UN COLLECTIONNEUR

**Objets nationaux japonais retrouvés au Tonkin,
en Cochinchine, au Cambodge, en Annam, et provenant
des anciennes Colonies japonaises en Indochine.**

LES MIROIRS DE BRONZE

Par J.-H. PEYSSONAU

Conservateur du Musée Khải-Định (Hué)

ANCIENNES COLONIES JAPONAISES EN INDOCHINE

Les auteurs européens (1) qui se sont occupés des relations historiques du Japon et de l'Indochine, ainsi que des colonies japonaises qui existèrent autrefois au Tonkin, en Cochinchine, au Cambodge et en Annam, n'ont pu signaler la découverte, dans ces pays, que de rares objets nationaux, provenant des Comptoirs disparus.

Avant de mentionner et de décrire certains autres objets japonais que nous avons retrouvés en Annam depuis quelques années, il nous a paru intéressant de faire un historique sommaire des Colonies japonaises établies autrefois en Indochine et d'indiquer quels sont les vestiges les rappelant, rencontrés, soit par les chercheurs, soit au hasard des fouilles.

(1) Dumoutier, N. Péri, Louis Finot, Ch. B. Maybon, Dr. Sallet, L. Cadière, etc . . . Voir références « in fine ».

Tonkin. - Les Japonais vinrent commercer au Tonkin, à **Pho-Van-Dôn** bien avant le XVI^e siècle.

Cette colonie étrangère qui est aujourd'hui la ville de **Van-Ninh**, près de la frontière de la Chine, sur le bord de la mer, avait été fondée en 1148 par des trafiquants malais, siamois et birmans, et occupait le territoire de plusieurs îles qui leur avait été concédé par le Roi.

Les Japonais qui se livraient au commerce de la soie, voulaient se rapprocher des centres de production de cette matière ; comme il leur était défendu de s'installer à Hanoi, ils fondèrent à quelque distance au-dessous de cette ville, avec des commerçants chinois et siamois, une colonie commerciale qui fut appelée **Phô-Khách** (Ville des étrangers). Les vestiges de **Phô-Khách**, qui s'appela par la suite **Phô-Yên**, existent encore sur le bord du Fleuve-Rouge, à quelques kilomètres de **Hung-Yên**.

En 1637, les Hollandais envoyés du Japon par le Directeur du commerce hollandais à la factorerie de Hirado, province de Hizen, sur le yacht « Le Grol » (1), se rendirent pour la première fois au Tonkin pour commercer.

Conduits par un nommé Hartsinck, ils s'établirent à **Phô-Khách** où leur comptoir fonctionna jusqu'en 1700.

Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, les Japonais exportèrent de leur pays et vendirent aux Annamites (Tonkinois actuels) du fer, du bronze, des éventails, des parapluies, des parasols, des brûle-parfums, des braseros, des chaufferettes, des porcelaines, du coton brut et des tissus de coton.

Les souvenirs laissés par les Japonais au Tonkin sont évoqués par Dumoutier dans ce passage d'un article qu'il a publié, en 1892, dans *la Revue Française du Japon* : « On rencontre encore souvent, sur les marchés de Hanoi, parmi les vieux objets apportés par les paysans, des cuivres et des bronzes japonais de cette époque (2). Confondus avec les produits divers de l'industrie locale, ils sont

(1) *Voyage du Yacht hollandais « Le Grol », du Japon au Tonkin (1637) (Revue Indochinoise, 1907).*

Dans le journal de voyage de ce bateau dont le chargement consistait en cuivre, en fer, et en quelques marchandises, européennes et japonaises, 6 miroirs figurent dans les listes des cadeaux offerts par les Hollandais aux mandarins. Comme il est spécifié qu'un de ces miroirs était doré, peut-être était-il de fabrication européenne, quant aux cinq autres il est permis de supposer que c'étaient des miroirs japonais en bronze.

(2) XVI^e-XVII^e siècles.

considérés par les Européens comme Annamites ou comme Chinois et s'en vont, enfants perdus de la collection, enrichir sous une étiquette mensongère, la vitrine de l'amateur. Les objets les plus communs dans ce genre sont des vases religieux, des coqs, des chauffeuses découpées, et des fontaines de bronze ».

Cochinchine. - En ce qui concerne les Colonies japonaises en Cochinchine, voici ce qu'en dit Dumoutier (1) :

« Des Colonies japonaises, fondées en Cochinchine vers la fin du XVII^e siècle, furent, dès leur début, mêlées à des événements politiques qui eurent pour résultat la conquête du Cambodge par la Cochinchine : voici dans quelles circonstances.

« En l'année 1681, un corps d'armée chinois, fort d'une dizaine de mille hommes et appartenant au parti des Ming qui luttait alors contre le parti tartare, ayant été battu, il se réfugia tout entier sur deux cents jonques de guerre et prit la mer en attendant des secours. Un mois se passa dans cette attente, après quoi survint une tempête qui dispersa et engloutit une partie de la flotte. Quand le calme se rétablit, il ne restait plus que trois mille hommes environ et 50 jonques, le reste avait disparu avec tous les approvisionnements. Le Général, qui se nommait Tang, vit qu'il ne pourrait plus continuer la lutte, et s'abandonna donc aux flots, s'en remettant au Ciel de sauver les restes de son armée. Ils errèrent pendant de longs jours, en proie à la famine horrible : on dévora, disent les chroniqueurs de l'époque, jusqu'au cuir des chaussures et des armures. Un jour, ils aperçurent enfin à l'horizon une ligne de montagnes ; il y avait dix jours qu'ils naviguaient à l'aventure. Ne sachant pas où le hasard des flots les avaient transportés et ce qu'ils devaient craindre ou espérer de cette terre inconnue, ils s'approchèrent avec circonspection. Soudain, un Chinois qui avait autrefois navigué sur les côtes d'Annam reconnut le pays ; ils étaient à Tourane

« Il dit au Général ce qu'il savait des habitudes et du caractère des Annamites. Le Général aussitôt combina un plan de conduite : il fit des signaux de détresse et déclara aux gens qui furent envoyés auprès de lui que ses compagnons et lui, fuyant la domination tartare, avaient quitté leur pays pour devenir sujets du Roi d'Annam. Les

(1) *Revue Française du Japon*, 1892 : *L'Indochine et ses anciennes relations avec le Japon*.

mandarins furent avertis, les Chinois débarquèrent, et après qu'ils se furent reposés et rassasiés, on leur fit rédiger et signer un acte de soumission qui fut apporté au Roi. Mais celui-ci hésita à les admettre dans ses États ; il craignait une supercherie et pensait qu'il était peut-être imprudent de laisser s'établir dans le pays un nombre aussi considérable d'étrangers de même langue, dont le costume et les usages différaient totalement de ceux des Annamites. Ne voulant pas, d'autre part, repousser ces gens qui se présentaient en réclamant de devenir sujets annamites pour rester fidèles à leur souverain détrôné, il songea à les envoyer coloniser des territoires qui avaient été, en fait, envahis par des Annamites.

« Les Chinois reprirent donc la mer et un certain nombre de Japonais de Fai-Foo se joignirent à eux. Arrivés en Cochinchine, les nouveaux colons se partagèrent en deux troupes, la première, conduite par le Général, pénétra par Loi-Kap et s'établit à My-Tho. La seconde, conduite par un officier nommé Tran, se dirigea vers Dông-Nai, dans la province actuelle de Biên-Hoa, et se fixa dans un endroit que l'on appelait Ban-Lan. Ce lieu, par la suite, devint très commerçant et fut fréquenté par un grand nombre de vaisseaux japonais. (1)

« Quant à la colonie de My-Tho, elle se révolta au bout de huit ans, construisit sur le Bach-Nan une forteresse redoutable, fonda des canons et voulut s'ériger en colonies indépendantes au détriment du Cambodge. Le Vice-Roi de la Cochinchine envoya des

(1) Moura relate comme suit la conquête du Cambodge par la Cochinchine et l'aide apportée aux Annamites par les Chinois.

« En 1682, l'objoréach Pre-ang-non, qui s'était réfugié en Cochinchine, enrôla sur le territoire de l'ancien Ciampa dix mille Chinois, qui consentirent à s'attacher à sa fortune. Il marcha avec eux sur les provinces Cambodgiennes de Bassac (aujourd'hui Soctrang) et de Preatapéang (Travinh) dont il s'empara. L'objoréach poursuivit ses succès, remonta jusqu'à Oudong, mais là il fut battu, son armée fut dispersée et lui-même, forcé de fuir, s'en alla se cacher dans l'île de Ca-teng. En 1683, le roi, qui avait habité sept ans le village de Tranom-chrung pour des raisons politiques, et surtout pour mettre sa personne et sa cour à l'abri d'un coup de main hardi, se décida à rentrer dans sa capitale, à Oudong. (J. Moura : *Le royaume du Cambodge*, pp. 65-66, Paris - E. Lroux. 1883.)

Le recrutement dont parle Moura ci-dessus, se fit avec l'approbation et le concours des autorités annamites. Ces Chinois étaient, sans doute, des anciens partisans de la dynastie des Minh, qui venait d'être renversée en Chine, et dont les soutiens étaient venus, en 1680, se placer sous la protection de l'Empereur d'Annam, qui les avait relégués vers le Sud.

secours à l'armée cambodgienne et réduisit les étrangers de **Mỹ-Tho** ; puis, comme l'appétit vient en mangeant et qu'il répugnait aux Annamites de s'arrêter en si beau chemin, ils se retournèrent contre les Cambodgiens et marchèrent sur Phnom-Penh dont ils s'emparèrent ».

Aucun objet national, provenant de ces deux colonies japonaises aujourd'hui disparues, n'a été, semble-t-il, signalé.

Cambodge — Les Japonais venaient chercher dans ce pays des peaux de cerfs, de l'ivoire, des queues de paon, des cornes de buffles et de rhinocéros, du poivre noir, du curcuma, de la cire, de la laque, du miel et du sucre. Du Cambodge, les vaisseaux japonais se rendaient au Siam afin d'y acquérir des peaux, de l'ivoire, des cornes, certains bois, de l'étain, du plomb, des tissus et des oiseaux.

Les Japonais étaient aussi attirés au Cambodge par le centre religieux d'Angkor-Vat.

Les objets nationaux japonais, retrouvés de nos jours au Cambodge, sont représentés par une garde de sabre (Tsuba) en fer forgé, signée Kunihiro (1), et par trois sabres à garde de bronze ajourée, dont une garnie d'éventails. Ces armes furent trouvés à Angkor.

Dans le passage ci-après reproduit, extrait de l'ouvrage de G. Groslier : *Recherches sur les Cambodgiens*, l'auteur fait allusion aux souvenirs des Japonais au Cambodge :

« A l'époque moderne, une tradition que je n'ai pu contrôler, veut que les armuriers japonais aient dirigé des ateliers au Cambodge. On y trouve en effet un grand nombre d'armes des XVI^e et XVII^e siècles japonais. Le Musée du Cambodge possède notamment un sabre à harakiri à poignée en peau de requin ligaturée, avec ornements de cuivre, fourreau laqué rouge, feuille de saule, fond aventurine, deux hotzuka, et signé sur la soie : Narisata. On trouve, en terre, en grand nombre, de longs sabres, manifestement japonais. Qu'une importante importation d'armes japonaises ait eu lieu au Cambodge à cette époque, n'en marquons aucune surprise ».

Annam — Les voyages au long cours, entre le Japon et l'Annam, durent commencer au début du XV^e siècle, époque à laquelle les Japonais construisirent, à l'exemple des Chinois, des jonques de haute mer.

(1) Nom porté par une série d'armuriers japonais, notamment à la fin du XVI^e siècle,

Les Japonais trafiquaient dans les ports d'Annam et plus spécialement dans le Centre et le Nord-Annam, à Faifoo, à Tourane (1) et à Vinh, où ils fréquentaient régulièrement depuis le début du XVII^e siècle, peut-être même avant 1600. (2)

Le Japon et l'Annam étaient en effet reliés par deux lignes de navigation, l'une de Nagasaki à Faifoo, et l'autre de Nagasaki à Vinh.

Les Japonais apportaient de l'argent pour acheter des soies et du bois d'aigle, ainsi que des armes, boîtes de laque, paravents, cuivre, soufre, ambre, cristal de roche, etc. . .

Des 1615, le P. Busomi constate des installations japonaises à Faifoo. Le P. Cristoforo Borri, qui vint à Faifoo en 1618, écrit que cette ville est « le plus beau port où arrivent tous les étrangers ». « Les Chinois et les Japonais, dit encore le P. Borri, sont ceux qui font le principal négoce de la Cochinchine, en une foire qui s'assemble tous les ans en un de ses ports. . . Le Roi de la Cochinchine permit autrefois aux Japonais et aux Chinois de choisir là un lieu et place commode pour s'y bâtir une ville, pour plus grande aisance de la foire dont nous avons parlé. Cette ville s'appelle Faifoo, laquelle est si grande qu'on peut bien dire qu'il y en a deux, l'une des Chinois, l'autre des Japonais, chacun ayant pris leur quartier à part, et leurs gouverneurs séparés et suivant leur mode : les Chinois selon les lois et les coutumes particulières de la Chine et les Japonais selon les leurs ».

En 1614, les persécutions commencèrent au Japon contre les chrétiens et, dès cette date, les catholiques japonais se rendirent en Annam trois ou quatre fois par an, « à grandes troupes », dit le P. de Rhodes, pour remplir leurs devoirs religieux et sous prétexte de commerce.

En 1634, le Roi d'Annam promulgua un édit contre le Christianisme, à la suite duquel un grand nombre de chrétiens furent massacrés, et d'autres chassés du royaume. Les Japonais chrétiens établis à Faifoo

(1) Les communications entre Tourane et Faifoo se faisaient autrefois par une lagune actuellement colmatée. Il y avait un marché et une petite colonie japonaise sur la rive Ouest de la Baie de Tourane (Voir plus loin passage relatif au Makimono des Chaya, qui représente un bateau de ces armateurs japonais entrant dans la baie de Tourane. Ce Makimono est reproduit dans le Bulletin de l'E.F.E.O. de 1923, article de N. Péri - Voir références « in fine »).

(2) Les Annamites reportent au temps des Lê les installations japonaises à Faifoo.

abandonnèrent leur religion et purent, à ce prix seulement, demeurer en Annam.

Puis, en 1635, le Shogun Iemitsu, pour obliger plus sûrement les catholiques japonais à renoncer à leur croyance, décréta qu'aucun navire japonais ne devait sortir du royaume. Les Japonais qui s'embarquaient pour d'autres pays, ou qui revenaient après un séjour prolongé au dehors, étaient passibles de la peine capitale.

A partir de cette date cessèrent presque totalement les échanges commerciaux entre la Cochinchine et le Japon.

Une colonie de Japonais resta cependant à Faifoo, mais le nombre de ses membres alla sans cesse en diminuant, et Thomas Bowyear, lorsqu'il vint dans cette ville, en 1695, n'y trouva plus que quatre ou cinq familles de Japonais (1).

Si les relations des Japonais avec Faifoo ont fait l'objet de plusieurs études, celles qu'ils eurent avec Vinh sont moins connues.

Nous savons seulement que les navires japonais qui se rendaient dans le Nord-Annam actuel, jetaient l'ancre en amont de Vinh, au marché de *Phúc-Lê*, *huyên* de *Hưng-Nguyễn*. Là, leur était délivré, par le mandarin, un permis de commercer.

Des souvenirs se rapportant aux relations des Japonais avec l'Annam, sont encore, de nos jours, conservés au Japon.

Une peinture Ming, représentant Kouan-Yin sur un rocher au milieu des flots, fut donnée, entre 1615 et 1624, par l'un des seigneurs de Cochinchine à l'un des membres de la famille des Chaya (2), qui la rapporta au Japon. Elle est conservée dans le temple familial des Chaya, à Nagoga.

Un ancien Makimono conservé également dans la famille des Chaya représente, avec des notes explicatives, un bateau de Chaya Matajorô Shiurroku entrant dans la baie de Tourane.

Une famille d'armateurs, les Kadoya, possède une carte marine, en peau de mouton, qui servait aux navigateurs pour se guider. Cette carte porte encore, entre Nagasaki et Faifoo, deux lignes de trous d'épingles, qui marquent le point fait chaque jour par le Capitaine, à l'aller et au retour.

(1) Cet article étant principalement consacré aux souvenirs japonais retrouvés, nous renvoyons le lecteur pour plus de détails sur les Colonies japonaises en Indochine, et principalement en Annam, aux études de Dumoutier, L. Cadière, Dr. Sallet, N. Péri, L. Finot, dont il trouvera « in fine » les références.

(2) Armateurs japonais du XVII^e siècle.

Parmi les armateurs japonais qui commerçaient avec l'Indochine, au XVII^e siècle, il convient plus spécialement de retenir les noms de deux d'entre eux qui commerçaient avec l'Annam : Araki Sôtârô et Shichirôbei Eikechi.

Sôtârô avait épousé en 1620, une jeune fille de la famille royale de Cochinchine. Elle s'appelait Amô et suivit son mari au Japon.

Lorsque l'édit du Shogun interdit, en 1636, toute sortie du Japon des sujets japonais, ou toute entrée de ceux qui s'étaient expatriés, elle était encore dans ce pays.

Elle mourut en 1645. Elle est enterrée au temple Daion-ji à Nagasaki, et les descendants de son mari conservent un miroir qu'elle avait apporté d'Annam (1).

En ce qui concerne Schichirôbei Eikechi, il quitta tout jeune le Japon et fonda un comptoir à Faifoo en 1631. Il habitait cette ville lorsque l'édit de 1636 mit fin au commerce maritime. Il avait épousé une chinoise et fit de son fils un Chinois, ce qui permit à celle-ci de commercer avec le Japon. Il mourut en Annam sans être jamais retourné au Japon.

Il ne reste plus actuellement à Faifoo, comme témoins de la Colonie japonaise qui y vécut au XVI^e et au XVII^e siècle, que trois tombeaux, dans le *huyên* de Diên-Bang. L'un est au village de Tân-An, et les deux autres sont au village de Cam-Phô.

Ces tombeaux ont été récemment classés comme monuments historiques sur la proposition de l'Ecole Française d'Extrême-Orient. Ils renferment les restes des Japonais Gusoku Banjirô et Hirato Yajirobei (2).

Il ne dut jamais y avoir, à Hué, une colonie japonaise importante. Les quelques Japonais qui habitaient Hué devaient avoir pour principal objet de défendre les intérêts de leurs compatriotes de Faifoo auprès des Seigneurs de Cochinchine.

Dans son *Histoire moderne du Pays d'Annam*, Ch. B. Maybon donne le nom d'un Japonais Risemonotono, qui, en 1641, habitait à Hué. Il s'occupait, en cette ville, des intérêts des Hollandais qui avaient abandonné leurs comptoirs de Faifoo et étaient en difficulté avec le Seigneur **Công-Thượng-Vương**.

(1) Glace dont le cadre doré est sculpté dans un style tout européen, 38 centimètres sur 35 (N. Péri. - Voir références « in fine ».)

(2) Un pont, dont l'architecture n'est nullement japonaise, est connu à Faifoo sous le nom de pont japonais.

Les seuls vestiges des Colonies japonaises retrouvés en Annam et signalés jusqu'à maintenant, l'ont été par Ph. Eberhardt, dans son *Guide de l'Annam* (p. 53) :

« Dans l'intérieur de la province [de Faifoo] près du canal de Cho-Duoc (sic), où l'on avait signalé une « maison en bois, construite au XVII^e siècle par les Japonais », M. Rougier, alors Résident de cette province, a retrouvé deux fort belles plaques de cuivre ciselé portant le chiffre d'une célèbre famille de Samouraï, du XV^e siècle. »

Le Dr. Sallet, auteur d'un article sur « Le Vieux Faifoo », publié dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, en 1919, déclare n'avoir pu trouver le lieu de la découverte, car il n'existe pas de canal de Chợ-Đuợc, mais seulement un marché Chợ-Đuợc, sur le canal lagunaire qui fait communiquer Faifoo et Tạm-Ky.

Peut-être les deux plaques de cuivre ciselé qui ont été retrouvées, étaient-elles, soit des gardes de sable (Tsuba), soit des miroirs.

Il nous est aujourd'hui possible de signaler, en ce qui concerne l'Annam, quelques nouvelles trouvailles d'objets nationaux japonais.

Ces objets proviennent tous du Centre-Annam.

Ce sont des céramiques polychromes, potiches, vases et bouteilles ou coupes à saké, des cabinets laqués, des chaufferettes et des miroirs de bronze.

Nous ne nous occuperons, dans cette note, que des miroirs, dont nous connaissons sept exemplaires. Six nous appartiennent et le septième fait partie des collections du R. P. Cadière, à Cũa-Tũng (1).

LES MIROIRS DE BRONZE

Historique. - D'après les annales fabuleuses du Japon, le premier miroir, constitué par des métaux célestes, fut l'œuvre des Dieux Ishi-Koro Mikoto et Ama Tsu-ma-ra no Mikito, afin d'essayer de faire sortir de la grotte la déesse du soleil Amaterasu.

Ce miroir, le Yata-no-Kagami, serait actuellement conservé dans un temple à I-sé. Il est l'un des trois symboles du pouvoir impérial du Japon.

Dans les temps historiques, vers l'an 100, sous le règne de l'Empereur Keï Kô (71-130), furent coulés les premiers miroirs en bronze poli.

(1) Un grand miroir japonais, en bronze, de fabrication relativement récente, figure dans les collections du Musée **Khái-Định**.

On conserve à Nara, dans le trésor impérial du Sho-so no, plusieurs miroirs de bronze qui remontent probablement au VII^e siècle, et leur style s'apparente à celui des T'ang.

Plus tard, et jusqu'à nos jours, les Japonais utilisèrent une autre technique. Le dos de la face polie fut orné de dessins gravés délicats. Ils employèrent aussi, pour cette décoration, la niellure, l'incrustation, l'application de métaux divers, la dorure et la laque.

Il existe deux genres de miroirs, les uns sont munis d'un manche où sont placés sur un support en bois ou en métal, les autres, plus petits, ont au dos un trou, dans lequel passe une corde.

Les miroirs fondus du XVI^e siècle à nos jours, sont constitués par un bronze assez pâle, leur forme est toujours circulaire, ils ont un manche, coulé en même temps que le reste du métal. Assez minces, ils n'ont qu'un faible rebord, Des bambous, des pins, des fleurs, des animaux, des caractères, des paysages, des images, des déesses, des légendes, des symboles de bonne fortune et même des armoiries décorent leur revers.

Fabrication. - « Le procédé employé dans la fonte de ces objets et des objets de même genre est très caractéristique du génie japonais. Il consiste en ceci : on fabrique avec de la cire une maquette qui est la reproduction absolument exacte de l'objet lui-même et qui en rend tous les détails ornementaux. On prépare ensuite un moule avec du sable très fin, de l'argile et de l'eau, et la maquette est soigneusement recouverte avec cette préparation. On prend grande attention que les plus petits creux soient remplis, en sorte que la maquette soit sur toute sa surface revêtue d'une véritable pellicule. Après séchage de la première couche, on en applique une seconde, puis une autre et ainsi de suite en se servant à chaque fois d'un mélange plus solide. Pour façonner l'extérieur, on utilise une préparation plus épaisse et plus grossière, en sorte que le modèle se trouve enrobé dans une croûte dure et solide. Des trous sont alors forés pour donner passage à la cire que l'on fait fondre. On chauffe ensuite ces moules, qui sont désormais tout prêts à recevoir le métal en fusion qu'on y verse ; après refroidissement de la coulée, les moules sont brisés et laissent apparaître le métal » (1).

(1) Extrait de l'ouvrage : Les arts et métiers de l'ancien Japon, par STEWART DICH.

Miroirs magiques. - Quelques miroirs japonais possèdent, comme certains miroirs chinois, la particularité de refléter sur leur face, quand on laisse tomber dessus la lumière solaire, les contours des dessins qui ornent leur revers.

Cette particularité, qui semble extraordinaire, s'explique de la façon suivante :

Par le polissage du miroir, la surface qui est fondue plane devient imperceptiblement vallonnée, car l'outil du polisseur s'étant appuyé très fortement sur ce côté, le métal cède sur les parties de la surface qui correspondent aux creux du dessin sur le revers, tandis que les endroits qui se trouvent au-dessus des parties pleines du relief ne cèdent pas sous la pression et sont, par conséquent, attaquées plus fortement par le grattage, d'où ressort une convexité inégale de la surface qui produit le contour du dessin du revers par la réflexion de la lumière qui ne diffuse que celle réfléctée par les parties planes n'ayant pas cédé sous l'outil (1).

Rites magiques - D'après les légendes japonaises, dont quelques-unes figurent en fin de cette note, un miroir ressent les joies et les peines de son possesseur : il le manifeste par son éclat plus ou moins accentué.

(1) « Les miroirs de métal sont généralement circulaires, l'envers est orné de figures mythologiques, animaux, oiseaux, fleurs et autres motifs en relief ; quelques-uns possèdent la curieuse propriété de refléter plus ou moins distinctement sur un mur, quand on expose leur surface au soleil, les dessins qui décorent le revers. Les Chinois connaissent depuis des siècles cette propriété, que les femmes japonaises ont découvert par hasard il y a longtemps. Mais ces soi-disants miroirs magiques chinois et japonais n'ont été étudiés que récemment par les physiciens européens, dans le *Philosophical Magazine*, vol 2, Proc. Roy. Soc. XXVIII, et les *Annales de Chimie et de Physique*, . 2^e Série, T. XXI, XXII. Les savants Brewster, Ayrton, Perry, Govi et Bertin sont toujours d'accord dans leur explication du phénomène. D'après leurs conclusions, cette propriété spéciale des miroirs magiques serait due au polissage ; le hasard en aurait d'abord été l'auteur, mais on l'obtiendrait artificiellement sans difficulté, et sans se préoccuper de l'alliage ; cette anomalie proviendrait en effet uniquement du polissage de la surface qui s'exercerait avec une pression inégale, à cause des inégalités même du revers. (a) Le réfléchissement « magique » s'opère bien mieux qu'en plein jour, lorsque de la surface du miroir, on projette sur un mur blanc les rayons divergents d'une lumière artificielle ; les contours

Les miroirs étaient employés dans les rites magiques. Ils pouvaient dévoiler les secrets les plus cachés, et aussi l'avenir. L'Enfer bouddhique « Ji-goku » possède, par exemple, un miroir merveilleux, qui est employé par le Régent de l'Enfer Emma, quand il juge les pauvres damnés : il y voit apparaître, dit-on, dans l'ordre chronologique, tous les crimes que les malheureux avaient commis sur terre. Ce miroir s'appelle « Tabari-no-kagami », et il est parfois représenté dans l'art japonais.

La dame qui écrivit le « Journal de Sarashima » (1009-1059) (1), y relate, dans le passage de ce document ci-après reproduit, l'utilisation des miroirs pour y lire l'avenir.

« Ma mère fit fondre deux miroirs en bronze, d'un pied de diamètre, et les remit à un prêtre afin qu'il les portât pour elle au temple Hatsusé. Mère recommanda au prêtre de passer deux ou trois jours dans le temple à prier en particulier qu'il lui fût accordé de faire un

des figures, presque imperceptibles lorsqu'on examine la surface polie du miroir, s'accusent alors nettement, soulignés par l'éclat de la lumière. (*L'Art Chinois*, par Stephen W. Bushell, traduit de l'anglais sur la 2^e édition et annoté par H. D'Ardenne de Tizac, Conservateur du Musée Gernuschi, pp. 109-110.)

(a) Dans son ouvrage sur les industries de l'Empire Chinois (p. 235), M. Champion cite un passage du Tsou-King (1260-1341) qui donne de ce phénomène une application toute différente, mais étrange et confuse : « Lorsqu'on place un des miroirs en face du soleil et qu'on fait refléter sur un mur très rapproché l'image de son disque, on y voit apparaître nettement les ornements et les caractères en relief qui existent sur le revers. Voici la cause de ce phénomène qui provient de l'emploi distinct du cuivre fin et du cuivre grossier. Si sur le relief du miroir, on produit en fondant dans un moule un dragon disposé en cercle, sur la surface du disque, on grave profondément un dragon exactement semblable. Ensuite, avec du cuivre un peu grossier, on remplit les tailles de la ciselure, puis on incorpore ce métal au premier, qui doit être d'une qualité plus pure, en soumettant le miroir à l'action du feu. Après quoi l'on plane et l'on dresse la face du miroir et l'on étend une légère couche de plomb (étain ?). Lorsqu'on tourne vers le soleil le disque poli d'un miroir ainsi préparé, et qu'on reflète son image sur un mur, elle présente distinctement des teintes claires et des teintes obscures, qui proviennent les unes des parties les plus pures du cuivre, les autres des parties les plus claires. »

(1) *Journaux intimes des Dames de la Cour du Vieux Japon*. Traduction Marc Logé. Plon. Paris.

rêve où il verrait mon avenir. Et pendant cette période, on m'obligea à observer la pureté religieuse. (1)

« A son retour, le prêtre nous raconta ce qui suit : » J'étais ennuyé de revenir sans avoir eu un rêve, et après m'être prosterné plusieurs fois et avoir accompli d'autres cérémonies, je m'endormis. Puis, de derrière le rideau sortit une gracieuse femme sacrée, vêtue de belles robes. Elle prit les miroirs et me demanda si nulle lettre n'y était attachée. Je lui répondis de la manière la plus respectueuse : « Il n'y avait pas de lettre. On m'a seulement recommandé d'offrir ces miroirs. » - « Etrange, dit-elle, car il faut des lettres. Regardez donc ce qui est réflété dans celui-ci. C'est pitoyable à voir. » Je la vis pleurer amèrement, et vis apparaître dans le miroir les ombres de personnes qui se roulaient à terre en se lamentant. « En voyant ces ombres, on éprouve de la peine, dit-elle ; mais voir ceci nous comble de joie. » Et elle me tendit le deuxième miroir. Là, le « misu » (2) était d'un vert frais, et sous le bord inférieur, on apercevait des vêtements de plusieurs couleurs. On y voyait des pruniers et des cerisiers en fleurs. Et les rossignols chantaient d'arbre en arbre.

« Je n'écoutais même pas son histoire, et ne l'interrogeai pas sur l'apparence que les choses présentaient dans son rêve. Quelqu'un me dit : « Priez la Déesse d'Illumination Céleste », et dans mon esprit irrévérencieux je songeai : « Est-elle une Déesse ou un Bouddha ? »

« D'abord je dis cela, puis je fus discrète et j'interrogeai quelqu'un, qui me répondit : « C'est une Déesse qui habite à Isé (3) ; la déesse est également adorée par le Gouverneur provincial de Kii. Elle est aussi adorée au sanctuaire ancestral de la Cour Impériale ».

Ki no Tsura-yuki raconte, dans son journal « To-sa-nik-ki », comment un jour son bateau, passant auprès de Sumo-Yoki, fut menacé d'être coulé par une tempête qui survint tout-à-coup. Pour apaiser le Dieu de la profondeur, un cadeau sacré lui fut jeté ; mais loin de se calmer, le vent et les vagues redoublèrent de violence. Le capitaine conclut que le Dieu de Sumo-Yoki n'était pas encore satisfait et que d'autres sacrifices lui devaient être offerts. Alors Tsura-Yuki dit : « J'ai deux yeux mais je n'ai qu'un seul miroir, je veux donc sacrifier, au Dieu mécontent, mon miroir ». Et d'un geste

(1) C'est-à-dire : s'abstenir de viande.

(2) Store en bambou.

(3) L'autel d'Isé fut construit pour la première fois cinq siècles avant J. C.

il jeta l'objet à l'eau. A peine le miroir eut-il disparu dans les flots, que les vagues s'apaisèrent comme par enchantement et que la mer devint calme ».

Offrandes aux temples. - De même qu'autrefois, en Annam, lorsqu'une famille ou un village voulaient fondre un objet de culte, il était fait appel à la générosité des membres de la famille ou des inscrits, qui donnaient pour la fonte, des objets de cuivre, vieux ou neufs : brûle-parfums, statuettes, etc... ; au Japon, les femmes donèrent parfois leurs miroirs, pour qu'on en fit des statues de divinités.

Dans l'extrait qui suit, de son ouvrage : *La lumière vient de l'Orient*, Lafcadio Hearn mentionne cette pieuse coutume.

« Je suis à Hakata - la cité des tisserands de ceintures, ville très élevée, aux voies étroites et fantastiques, toutes pleines d'une couleur étrange - et je fais halte dans la rue des Prières-aux-Dieux parce que j'aperçois une énorme tête en bronze, la tête d'un Bouddha, qui me sourit à travers une grille. La grille appartient à un temple de la secte de Zen, et la tête du Bouddha est fort belle.

« Mais on ne voit que la tête ; ce qui la soutient au-dessus des dalles de la cour est caché par des milliers de miroirs en métal, entassés jusqu'au menton de ce grand visage rêveur. Une affiche près de la grille, explique cette étrangeté. Ces miroirs sont les dons apportés là, par des femmes, pour une statue colossale d'un Bouddha assis, qui doit avoir trente-cinq pieds de haut, y compris l'immense fleur de lotus sur laquelle il siègera. Et le tout sera fait de miroirs en bronze. Des centaines ont déjà été employées pour former la tête, et des myriades seront nécessaires pour parachever l'œuvre. Qui osera donc affirmer, devant un pareil spectacle, que le Bouddhisme disparaît peu à peu ».

Superstitions. - Dans l'ancien Japon, quantité de superstitions se rattachaient aux miroirs : la guérison d'un enfant malade pouvait être hâtée si l'on plaçait un miroir sous son lit ou sous son oreiller.

La personne qui se regardait à deux heures du matin dans son miroir, y voyait, disait-on, son avenir révélé.

Les miroirs étaient aussi, comme en Chine, souvent enterrés avec ceux ou celles auxquels ils appartenaient.

Légendes. - A l'heure actuelle, au Japon comme dans tout l'Extrême-Orient, les beaux objets qu'étaient les miroirs en métal ont été remplacés par d'affreuses glaces de fabrication européenne.

Il nous a donc paru intéressant de reproduire, en fin de cette étude, deux anciennes légendes japonaises, délicieusement contées par Lafcadio Hearn, et relatives aux miroirs :

Le miroir de la morte. - Il y a très longtemps, en un lieu appelé Matsuyama, dans la province d'Echige, vivaient un jeune Samurai et sa femme, dont les noms sont oubliés. Et ils avaient une petite fille.

Le Samurai se rendit un jour à Yédo — sans doute faisait-il partie de la suite du seigneur d'Echige. A son retour il apporta de la Capitale des cadeaux — des sucreries, et une poupée pour sa petite — et, pour sa femme un miroir en bronze argenté. Ce miroir parut, à la jeune mère, un objet merveilleux ; car c'était le premier qui eût jamais été apporté à Matsuyama. Elle n'en comprit pas l'usage, et demanda innocemment à qui appartenait le joli visage souriant qu'elle y voyait reflété. Quand son mari lui répondit en souriant : « Mais c'est votre propre visage : comme vous êtes naïve », elle n'osa pas faire d'autres questions. Elle se hâta de mettre son cadeau de côté, pensant toujours que c'était un objet bien mystérieux. Et elle le garda caché ainsi pendant de longues années, l'histoire originale ne nous dit pas pourquoi. Peut-être pour la simple raison que, dans tous les pays, l'amour rend même le don le plus insignifiant, trop sacré pour être montré.

Mais, pendant sa dernière maladie, elle remit le miroir à son enfant, disant : « Lorsque je serai morte, il te faudra regarder dans ce miroir, matin et soir, et tu m'y verras. Ne pleures point. » Puis elle mourut.

Et à partir de ce jour, la fillette regarda dans le miroir matin et soir, et elle ne sut pas que le visage qu'elle y voyait reflété était sa propre ombre ; elle crut que c'était celle de sa mère disparue, à qui elle ressemblait beaucoup. Elle parlait donc à cette ombre chaque jour, ayant la sensation, ou plutôt comme le dit si tendrement la version japonaise originale, ayant le cœur de rencontrer sa mère ; et elle chérissait le miroir par-dessus toutes choses.

Son père remarqua enfin cette conduite et la trouva étrange : il lui en demanda la raison, et elle lui raconta tout. « Alors, dit le vieux conteur japonais, pensant là que c'était une chose bien pitoyable, les yeux du père s'obscurcirent de larmes ».

A propos d'un miroir et d'une cloche. - Huit siècles passés, les prêtres de Mugenyama, de la province de Tô-tômi, voulurent avoir une grande cloche pour suspendre dans la cour de leur temple. Afin de pouvoir l'obtenir, ils demandèrent aux femmes des alentours de leur donner chacune son miroir de bronze, afin qu'on les fondit pour en fabriquer la cloche.

Une jeune femme, épouse d'un fermier des Mugenyama, porta son miroir au temple, afin qu'il soit fondu. Mais à peine l'eut-elle fait, qu'elle regretta amèrement son acte généreux. Elle se rappela tout ce que sa mère lui avait raconté à propos de ce miroir : elle se souvint qu'il avait appartenu à son arrière-grand-mère, et elle revit en pensée les heureux sourires qu'il avait reflétés. Elle fut très malheureuse ! . . . Si elle avait pu offrir aux prêtres une somme d'argent, peut-être auraient-ils consenti à lui rendre son miroir qui lui était si précieux. . . Mais la jeune fermière n'avait pas l'argent nécessaire.

Chaque fois qu'elle se rendait au temple, elle voyait son bien, gisant sur le pavé de la cour, derrière une grille, parmi des centaines d'autres miroirs entassés les uns sur les autres. Elle le reconnaissait par le Shô-Chiku-Bai gravé en relief sur son dos et dont les trois emblèmes de bonheur : le pin, le bambou, et la fleur de prunier, avaient charmé ses yeux d'enfant, lorsque pour la première fois, sa mère les lui avait montrés.

La jeune femme souhaitait dérober son miroir. . . Elle eût voulu le cacher afin de le conserver pour toujours. Elle devint triste et mécontente ; il lui semblait qu'elle était sottement dépouillée d'une partie d'elle-même, de sa vie. . . Et elle trouvait que le vieux proverbe qui déclare que « le miroir est l'âme d'une femme », disait la stricte vérité !

Mais personne ne sut son chagrin.

Pendant, lorsque les miroirs donnés pour la cloche de Mugenyama furent envoyés à la fonderie, on découvrit qu'il y en avait un parmi eux qui ne voulait pas fondre . . . C'est donc évident que celle qui l'avait offert avait ensuite regretté son offrande. Elle ne l'avait pas donné de tout son cœur : son âme égoïste demeurait attachée au miroir et le rendait dur et glacé, même au milieu de la fournaise.

Bientôt tout le village eut vent de l'affaire, et l'on devina vite à qui appartenait le miroir qui ne voulait pas fondre... Lorsqu'elle vit sa faute étalée au grand jour, la pauvre femme eut grande honte... Elle ne put supporter son chagrin, et, quelque temps après, elle se noya et laissa une lettre d'adieu qui contenait ces mots : « Lorsque je serai morte, il sera facile de fondre la cloche, mais mon âme donnera une immense fortune à celui ou à celle qui parviendra à briser cette cloche, à force de la sonner. »

Vous n'ignorez pas, lecteurs, que la dernière volonté exprimée par quelqu'un qui meurt ou qui se suicide dans un accès de colère, possède un pouvoir surnaturel.

Lorsque le miroir de la morte eut été dissous et la cloche fondue, les gens du pays se souvinrent de la promesse de la jeune femme... Ils étaient convaincus que l'âme de la défunte procurerait beaucoup d'argent à la personne qui réussirait à briser la cloche. Dès qu'elle fut suspendue dans la cour du temple, les villageois s'y rendirent en foule pour la sonner. Ils balancèrent le battant de toutes leurs forces, mais la cloche était solide et elle résista à tous les efforts. Ils ne se tinrent pas pour battus, et ne se découragèrent pas. Jour et nuit, à toutes les heures, ils continuaient à la sonner furieusement. Ils ne se souciaient aucunement des protestations des prêtres du temple. A la fin le vacarme devint si insupportable que ces derniers résolurent de se débarrasser de la cloche qui causait tout ce tintamarre. Ils la firent rouler du haut d'une colline, au bas de laquelle se trouvait un marais très profond. La cloche s'engloutit dans la vase et disparut à jamais... Mais la légende existe toujours, et, dans cette légende, la cloche est appelée la « Mugen-Kané » ou la cloche de Mugen (1).

Description de sept miroirs japonais. - Il semble possible, en raison de leur ornementation, de classer en trois genres, les sept miroirs qui sont décrits ici :

(A) Miroir qui comporte, en plus de son décor (paysage), les armoiries d'une famille japonaise.

(B et C) Miroirs dont le motif principal du décor paraît constituer des armoiries correspondant à celles de deux familles japonaises.

(1) *Kwaidan ou Histoires et études de choses étranges.* Lafcadio Hearn. Traduction Marc Logé, pp. 163-168.

(D, E, F, G) Miroirs ornés de décors variés : paysage, animaux, etc...

Trois de ces miroirs A, D et E portent, soit le nom de la famille qui les fabriqua, soit celui de l'artiste qui les décora : Fujiwara.

Tous ces miroirs proviennent du Centre-Annam. Ils datent probablement du XVII^e siècle.



MIROIR A (Planche LIII).

Diamètre : 0^m 087.

Décor : en relief, paysage : entre les quatre pins, un édifice, mal reproduit par la photographie, au toit nettement japonais; en arrière, une montagne.

Inscription : « Le premier [miroir] dans le monde - Fujiwara Shigoyoshi [nom probable du fabricant] ».

Ce miroir est particulièrement intéressant, car en plus du décor, y figure, dans un médaillon, le « Jômon », ou armoiries, ou blason principal, d'une famille japonaise.

Ces armoiries sont deux pousses de gingembre inclinées l'une vers l'autre. C'est le blason, semble-t-il, des Ina-Gaki de Yama-Kami, ou peut-être des Ina-Gaki de To-Ba.

L'importance du blason était considérable dans l'ancien Japon où l'art héraldique avait fait son apparition au commencement du XI^e siècle, à une époque où le blason n'existait pas, semble-t-il, en Europe.

D'après les auteurs japonais, les armes avaient pour origine les marques apposées sur les étoffes des vêtements.

Les armes sont des armoiries proprement dites, qui se transmettent de génération en génération dans les familles nobles, ou des signes adventices inventés par la fantaisie d'un personnage pour décorer notamment les lanternes de papier que l'on porte autour de lui dans ses promenades. Chaque famille, au Japon, possédait une véritable marque domestique (Shirushi) qui était reproduite sur les vêtements des serviteurs.

A l'époque féodale, les armes étaient souvent concédées par de grands seigneurs à leurs vassaux. Elles reproduisent soit des objets naturels : plantes, animaux ; soit des objets fabriqués : outils, ustensiles, instruments des arts et des sciences ; soit enfin des êtres

fabuleux, tels que phénix ou dragons. Si les devises sont rares, on trouve, par contre, un grand nombre d'armes parlantes.

« Alors que la combinaison d'armoiries appartenant à des familles différentes a compliqué au delà de toute mesure le blason européen, celui du Japon a une tendance constante à la simplification, et des simples signes géométriques rappellent seulement aujourd'hui les objets figurés jadis sur les armes de certaines familles. Sous le régime féodal, les armoiries furent la marque du rang ; mais, dit un texte Japonais, « les paysans et les marchands des villes ont maintenant des armes et se disputent la possession des marques de famille, bien qu'en réalité les paysans et les marchands ne doivent point avoir d'armes ». Quoiqu'il en soit, les armoiries japonaises ont bien le même emploi de la marque de propriété que paraissent avoir connue tous les peuples placés dans certaines conditions sociales. On les trouve sur les voitures, sur les voiles des temples, sur les bannières et sur les étendards de guerre, sur les voiles des navires, sur les armes, sur les vêtements, sur les bâtiments et sur les meubles, sur les greniers dépendant des habitations, sur la tuile faîtière des maisons, à la porte de certains édifices, sur les lanternes de papier, sur les nombreuses cassettes en laque qui font partie du mobilier japonais, et d'une façon générale sur les sièges et les ustensiles de toilette, sur les livres et couvertures de livre, sur les draps, sur les parapluies et les parasols, sur les bagues de dames, sur les pierres tombales, sur les cadeaux offerts aux temples, etc. etc... » (1).



MIROIR B (Planche LIV).

Diamètre : 0 m 120.

Longueur du manche : 0 m 087.

Largeur du manche au bas : 0 m 023.

Décor : en relief, formé par le calice ouvert d'une fleur de prunier, avec lames de sabre (ken), posés sur un fond de motifs floraux — Le motif central du décor semble correspondre au « Jômon » (blason) des Saga-Ra.

Inscription : « Le premier ouvrage du monde ».

(1) Gaudefroy-Demonbynes — Analyse de l'article de M. Lange : Japaniriche Wappen, dans *Revue des Traditions Populaires*, tome XIX, pp. 81-83.



MIROIR C (Planche LV).

Diamètre : 0 m 105.

Longueur du manche : 0 m 098.

Largeur du manche au bas : 0 m 021.

Décor : en relief, deux éventails sur fond pointillé.

Inscription : « Le premier [miroir] dans le monde ».

Il est à remarquer que la famille des Tuka-Mize avait pour « Jômon » (blason), deux éventails.

MIROIR D (Planche LVI).

Diamètre : 0 m 102.

Longueur du manche : 0 m 085.

Largeur du manche au bas : 0 m 021.

Décor : en relief, paysage : au premier plan, flots et rochers ; puis, pavillons dans les pins ; montagnes dans le fond ; une grue dans le ciel.

Inscriptions : « Le premier [miroir] dans le monde ». - « Fait par Fujiwara ».

MIROIR E (Planche LVII).

Diamètre : 0 m 088.

Manche : écourté.

Décor : en relief, plantes.

Inscription : « Fait par Fujiwara ».

MIROIR F (Planche LVIII).

Diamètre : 0 m 110.

Longueur du manche : 0 m 090.

Largeur du manche, au bas : 0 m 021.

Décor : en relief, tigre sous les bambous.

Inscription : « Le premier [miroir] dans le monde ».

MIROIR G (Planche LIX).

Diamètre : 0 m 117.

Pas de manche.

Décor : en relief, arbuste en fleurs planté en terre sur fond sablé.

Inscription : assez longue, mais complètement grattée et illisible.

Il reste un seul caractère, indépendant de cette inscription : 清, *thanh* « pur, clair, limpide ».

RÉFÉRENCES

Ch. B. Maybon : *Histoire moderne du pays d'Annam*.

G. Groslier : *Recherches sur les Cambodgiens*.

G. Dumoutier : *L'Indochine et ses anciennes relations avec le Japon* (*Revue Française du Japon*, 1892).

F. Weber : *Ko-Si-Hô-Ten. Dictionnaire à l'usage des amateurs et collectionneurs d'art japonais et chinois*.

Lafcadio Hearn : *La lumière vient de l'Orient*. — « *Kwaidan* » : *Histoires et études de choses étranges*.

Eberhart : *Guide de l'Annam*.

Dr. Sallet : *Le Vieux Faifoo* (*Bulletin A. V. H.*, 1919.)

N. Péri : *Essai sur les relations du Japon et de l'Indochine au XVI^e et XVII^e siècles* (*B. E. F. E. O.*, 1923).

Louis Finot : *Relations historiques du Japon et de l'Indochine* (*Extrême-Asie, Revue Indochinoise*, N°40, octobre 1929).

Bushell : *L'Art Chinois*.

Revue des traditions populaires, T. XIX, pp. 81-83.

Stewart Dick : *Arts et métiers de l'ancien Japon*.

Revue Indochinoise, 1907 : *Voyage du Yacht Hollandais « le Grol » du Japon au Tonkin* (1637).

M^{me} Mir et L. Cadière : *Les Européens qui ont vu le Vieux Hué* : *Thomas Bowyear* (*B. A. V. H.*, 1920).

Sarashima : *Journal de . . .* (dans *Journaux intimes des Dames de la Cour du Vieux Japon* - Traduction Marc Logé).



Liste des passagers embarqués à Lorient
 par ordre de M. Chevreuil, Commandant
 la Méduse.

Revue. Décompte.

APOSTILLES.	PASSAGERS. Nom, Dénomination & le Titre de Capitaine & à quelle des Vocations, & ainsi à la suite. Noms de Baptême & de Famille, Qualités & Résidence.	Taxe.	Paiemens.	APOSTILLES.
	<p>À l'atable du Cap. le 24. Juin 1787.</p>			
	<p>M. Boutin, Capitaine</p>			
	<p>M. Boutin, de la Guise le 24. Juin 1787.</p>			
	<p>La France de la Cochinchine</p>			
	<p>Le Comte de Suisse</p>			
	<p>Le Comte de Saxon.</p>			
	<p>à l'atable de l'Etat Major.</p>			
	<p>le 24. Juin 1787.</p>			
	<p>M. Bouisse, Ministre</p>			
	<p>Pillon, de Paris</p>			
	<p>Castelnuovo, de Paris</p>			
	<p>Cinquichel, de Paris</p>			
	<p>Sauv, de Paris</p>			
	<p>de la Chapelle, de Paris</p>			
	<p>M. Barbé, de Paris</p>			

Planche LXX. — Rôle d'équipage de la Méduse, qui transporta l'Evêque d'Adran et le Prince Cành de Pondichéry au Cap St-Jacques.

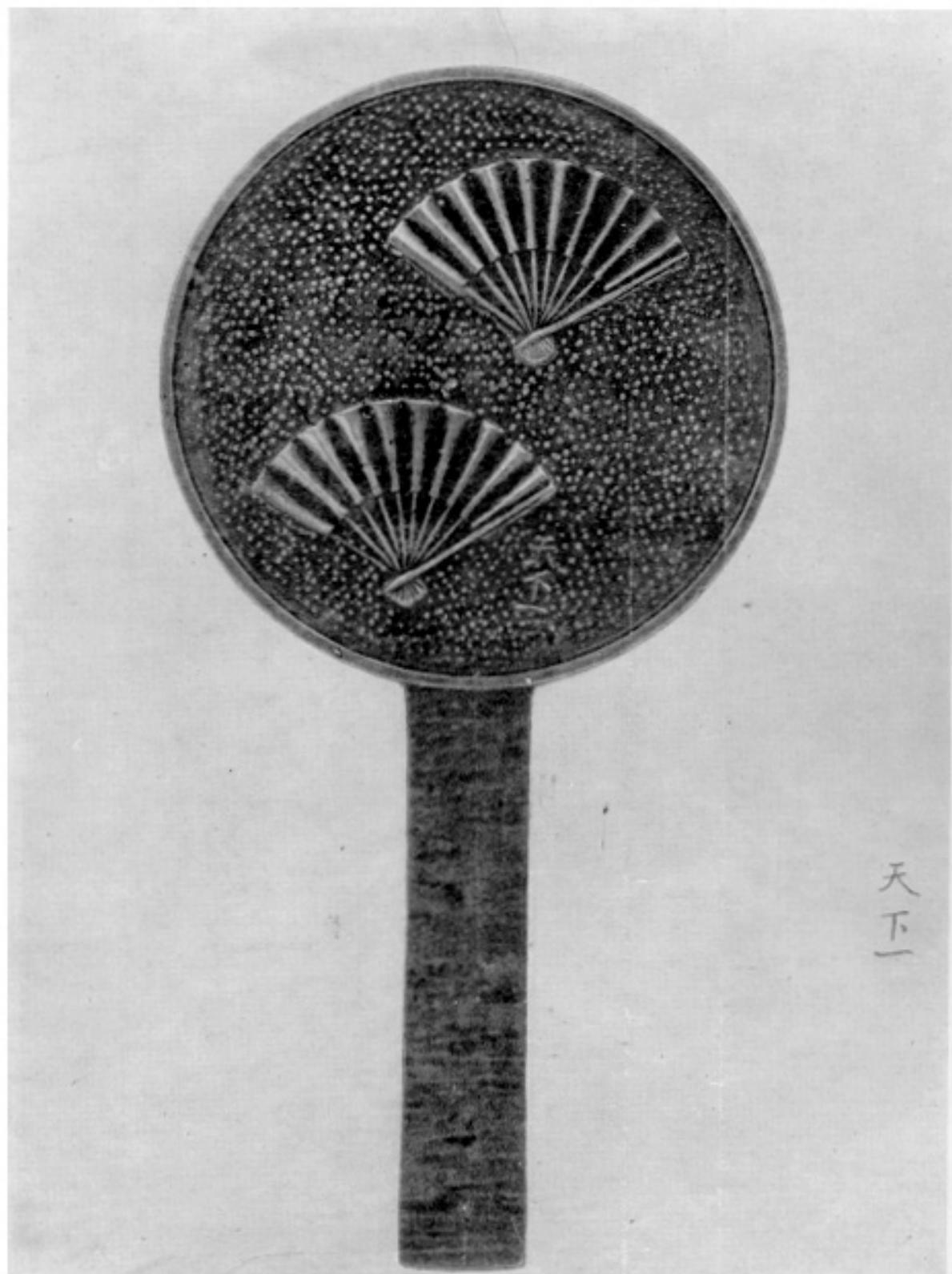


Planche LV. — Miroir japonais (C).



Planche LVI. — Miroir japonais (D).



Planche LVII. — Miroir japonais (E).



Planche I.VIII. — Miroir japonais (F).



天下第一作

Planche LIV. — Miroir japonais (B).



Planche LVII. — Miroir japonais (E)



Planche LVII. — Miroir japonais (A)

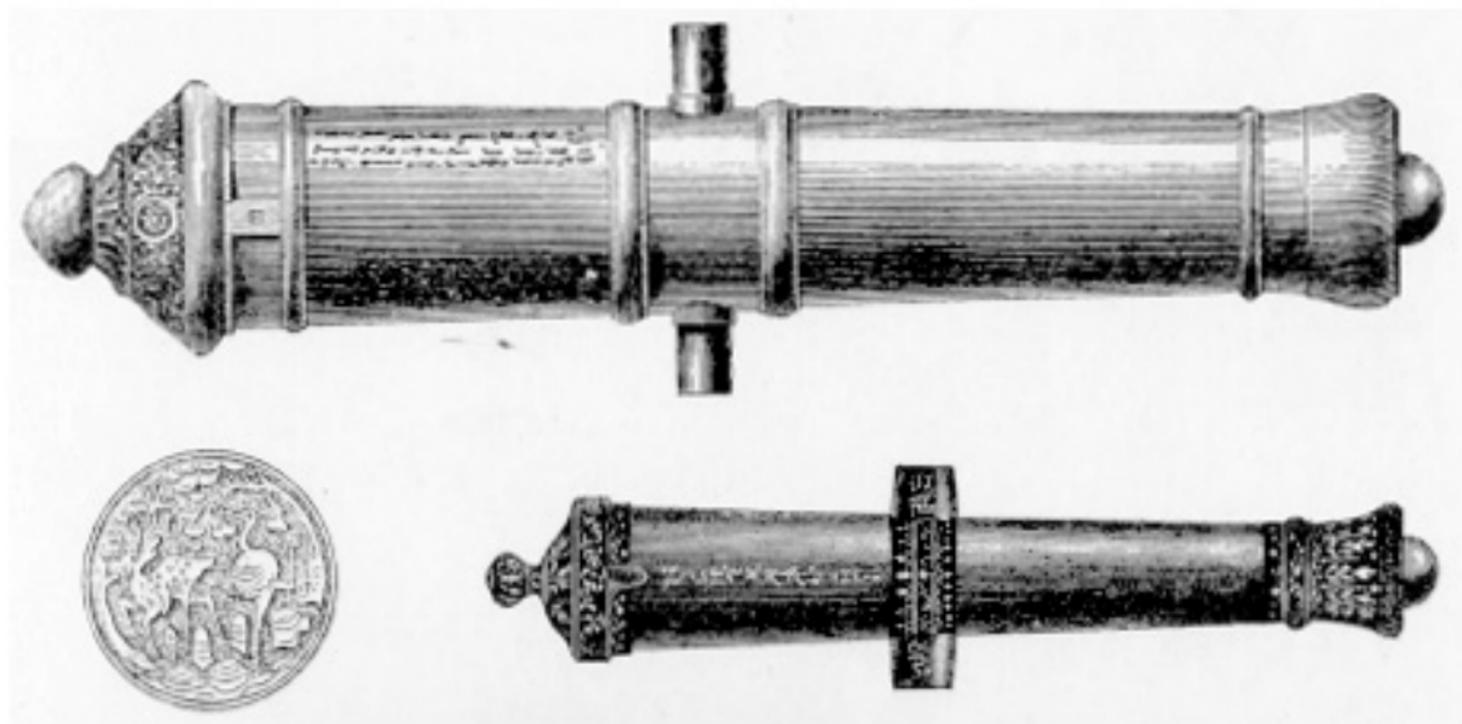


Planche LXV. — Canon chinois et canon pris en Cochinchine en 1861 (Gravure extraite du Monde illustré, N° du 30 Juillet 1864).

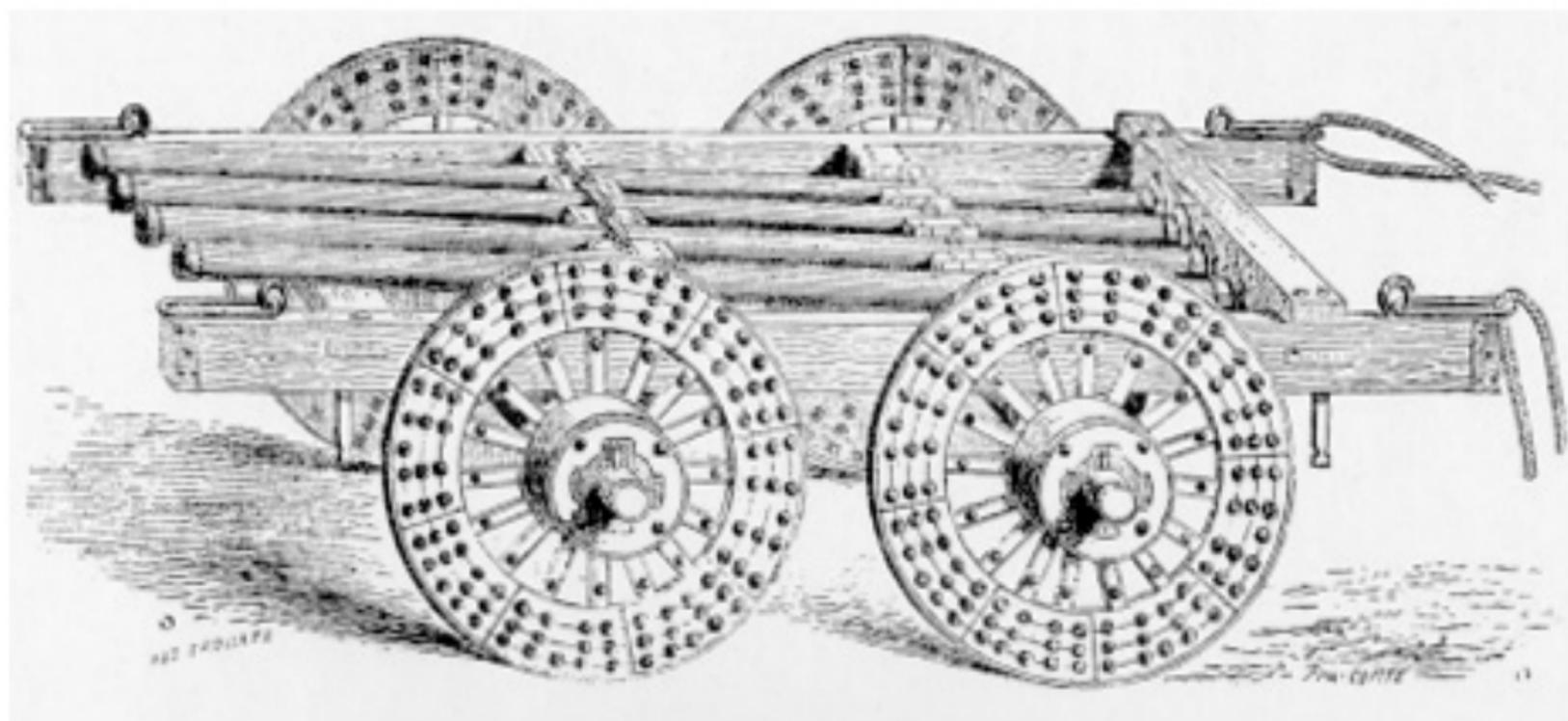


Planche LXIV. — Ribaudequin chinois (Gravure extraite du Monde illustré, N° du 30 Juillet 1864).



Planche LIX. — Miroir japonais (G).



UN RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE D'ANNAM

Traduction de HỒ-ĐẮC-HÀM

Tham-Tri au Ministère de l'Education Nationale (1).

Dessin ayant la forme du Dragon Volant (2), [donnant] la suite des Dynasties du Grand [Empire du] Sud.

Gravé un jour faste du second mois de l'automne de l'année *mậu-tí*, 3^e de la période *Đông-Khánh* [6 Septembre — 4 Octobre 1888].

Composé par *Hồng-Thiết*, *Biên-Tu* au Bureau des Annales, *Lục-Khanh*.

Avec la collaboration de ses fils : *Ứng-Bình*, *Thúc-Gia*, et *Ứng-Tôn*, *Thúc-Thuyên*.

Moi, *Hương-Thiết*, suis très honoré d'avoir été présenté à Sa Majesté par la Cour pour servir au Bureau des Annales. C'est grâce à cette circonstance que je connais un peu l'histoire du pays ; alors je me suis mis à tracer de ma propre main ce dessin qui indique clairement les dates d'avènement des diverses dynasties. En outre, à l'instar du livre « *Cương-mục* » de *Từ-Dương*, je me suis permis de décerner des termes élogieux à ceux qui en étaient dignes.

Nous voyons ainsi que notre dynastie a reçu l'héritage des ancêtres, puis, après une époque de trouble, notre Empereur *Gia-Long* parvint à restaurer le pays. Les augustes Souverains se succèdent. Combien leurs œuvres et leurs vertus sont grandes !

(1) Voir Planches LX-LXI.

(2) Image de l'Empereur.

De plus, si l'Empereur Gia-Long a pu reconquérir le pays, c'est qu'il l'a pris des mains du rebelle **Nguyễn-Huệ** et non de celles des **Lê**. Ainsi sa conquête fut plus digne que celle des **Hán**, des **Đường**, des **Tần** et des **Tống**, son territoire fut plus grand que celui des **Đinh**, des **Lý**, des **Trần** et des **Lê**. Les usurpateurs comme **Hồ-Quí-Lý**, **Mạc-Đặng-Dung**, nous les traitons de traîtres et rebelles afin de les montrer en exemple aux sujets félons et aux fils dénaturés.

Les élèves qui, d'un seul coup d'œil, liront ce résumé, y verront les événements d'un bout à l'autre et cela pourra leur rendre service au point de vue de la morale.

Maintenant que nous sommes heureux de voir notre pays placé sous le protectorat de la France qui nous défend contre les ennemis extérieurs, notre dynastie pourra, nous en sommes sûrs, se perpétuer à l'infini. Cette bienveillance restera gravée dans notre cœur de génération en génération.

Ce dessin partant de **Kinh-Dương-Vương** [2879 avant J.-C.] va jusqu'à l'unification du pays par la dynastie régnante.

Kinh-Dương-Vương, du nom de famille **Hồng-Bàng**, donna naissance à **Lạc-Long-Quân**. Celui-ci, ayant pour fils **Hùng-Vương**, fonda le pays appelé **Văn-Lang**. Dix-huit rois se succédèrent et tous furent appelés **Hùng-Vương**. La dynastie **Hùng-Vương** dura 2.622 ans.

Thục-An-Dương-Vương [257-208 avant J.-C.] changea le nom du royaume en **Âu-Lạc** et régna pendant 52 ans.

Triệu-Vũ-Đê [207-137 avant J.-C.] changea le nom du royaume en **Nam-Việt**. Cinq rois lui succédèrent et la durée de la dynastie fut de 97 ans.

Le pays fut mis sous la domination des **Hán** pendant 148 ans.

Le règne des **Trưng-Nữ-Vương** fut de 3 ans.

Le pays fut mis sous la domination des **Hán** de l'Est pendant 181 ans.

Entre autres **Sĩ-Vương** exerça le pouvoir de **Thái-Thủ** pendant 40 ans.

Le royaume d'Annam fut placé sous la domination des **Ngô**, des **Tần**, des **Tống**, des **Tê** et des **Lương** pendant plus de 320 ans.

L'Annamite **Lý-Bôn** prit le titre d'Empereur du **Nam-Việt** [544] et donna au royaume le nom de **Vạn-Xuân**. Il régna pendant 5 ans.

Triệu-Việt-Vương [549], du nom de Quang-Phục, règne pendant 22 ans.

Lý-Hậu-Đê, du nom de **Phật-Tử** [571], après 32 ans de règne, se soumit aux Tày.

Le roi Cao-Tôn des **Đường** institua le poste de **Đô-Hộ-Phủ** de l'Annam.

Sous le règne du roi **Đức-Tôn** des **Đường**, l'Annamite **Phùng-Hưng** s'empara du poste du **Đô-Hộ** et administra le pays lui-même. Son fils An lui succéda. Celui-ci, se voyant dans l'impossibilité d'administrer, se soumit aux **Đường**.

Cette période de soumission dura plus de 307 ans.

Le pays fut divisé entre le Sud et le Nord pendant 30 ans environ.

Ngô-Quyển [939] pacifia le pays et régna pendant 6 ans.

Dương-Tam-Kha [945] usurpa le titre de **Binh-Vương** pendant 6 ans.

Ngô-Xương-Văn [951] ayant chassé Tam-Kha se donna le titre de **Nam-Tần-Vương** et mourut après 15 ans de règne.

Des gens influents du pays, au nombre de douze, se soulevèrent et se disputèrent le pouvoir. Ce fut la période des douze **Sứ-Quân**.

Dynastie des Đinh [968]. - Après avoir pacifié les douze **Sứ-Quân**, **Đinh-Tiên-Hoàng** monta sur le trône et donna au royaume le nom de **Đại-Cù-Việt**. Son fils **Đê-Tuyên** lui succéda [979]. En tout, il y eut deux règnes pendant 13 ans,

Les Lê antérieurs [980]. — **Lê-Đại-Hành** s'empara du pouvoir et laissa le trône à ses deux fils **Long-Việt** [1005] et **Long-Đĩnh** [1005]. 3 rois pendant 29 ans.

Dynastie des Lý [1009]. - Sous les règnes de **Thái-Tổ** [1009], **Thái-Tôn** [1028] et **Thánh-Tôn** [1054], le pays fut appelé **Đại-Việt**. Ce nom fut changé en celui de **An-Nam** sous les règnes de **Nhân-Tôn** [1072], **Thần-Tôn** [1127] et **Anh-Tôn** [1138]. Puis le Trône revint aux rois **Cao-Tôn** [1175], **Huệ-Tôn** [1210] et à la reine **Chiêu-Hoàng** [1224]. La dynastie des **Lý** dura pendant 260 ans.

Dynastie des Trần. - Après **Thái-Tôn** [1225], **Thánh-Tôn** [1258], **Nhân-Tôn** [1278], **Anh-Tôn** [1293], **Minh-Tôn** [1314], **Hiên-Tôn** [1329], **Dũ-Tôn** [1341], **Dương-Nhật-Lễ** usurpa le pouvoir [1369]. Puis montèrent sur le trône **Nghệ-Tôn** [1370], **Duệ-Tôn** [1372], **Đê-Nghiện** [1377], **Thuận-Đê** [1398] et **Thiệu-Đê** [1388]. En tout 174 ans.

Hồ-Quí-Lý usurpa le pouvoir des **Trần** [1400] et l'abdiqua en faveur de son fils **Hán-Thương** [1400]. Après 7 ans d'usurpation, père et fils furent faits prisonniers par les **Minh**.

Trần-Đê-Quí [1407] et **Đê-Quí-Khoáng** montèrent de nouveau sur le trône ; après 7 ans de règne le pays fut soumis à la domination des Minh pour une période de 4 ans seulement.

Les Lê postérieurs [1428]. - **Lê-Thái-Tổ (Lê-Lợi)**, après avoir pacifié le pays, monta sur le trône et donna au pays le nom de **Đại-Việt** [1418] ; **Thái-Tôn** [1433], **Nhân-Tôn** [1442] lui succédèrent ; **Nghi-Dân** usurpa le pouvoir [1459] ; **Thánh-Tôn** monta sur le trône [1460] et le laissa aux rois **Hiên-Tôn** [1497], **Túc-Tôn** [1504], **Oai-Mục-Đê** [1504], **Tương-Dực-Đê** [1509], **Chiêu-Tôn** [1516] et **Đê-Thung**. [1522].

Mạc-Đặng-Dung usurpa le pouvoir. [1527] et le laissa à son fils **Đặng-Dinh** [1530], pendant 6 ans en tout.

Le roi **Trang-Tôn** [1533], restaurateur des Lê, était fils de **Chiêu-Tôn**. C'est **Triệu-Tổ [Nguyễn-Kim]** qui le mit sur le trône et reprit la capitale Ouest [**Tây-Đô**] qui était entre les mains des **Mạc**. Après **Trang-Tôn** ce fut **Trung-Tôn** [1548] et **Anh-Tôn** [1556].

Le roi **Thê-Tôn** [1573] reprit la capitale **Thăng-Long [Hanoi]** et tua **Mạc-Mậu-Hiệp**.

Le trône revint aux rois **Kính-Tôn** [1599], **Thần-Tôn** [1619], **Chân-Tôn** [1643], **Huyền-Tôn** [1662], **Gia-Tôn** [1671] et **Hy-Tôn** [1675]. Ce dernier reprit le territoire de **Cao-Bằng** et fit disparaître la famille des **Mạc**. **Dũ-Tôn** [1705], **Duy-Phương** [1729], **Thuần-Tôn** [1732], **Ý-Tôn** [1735], **Hiên-Tôn** [1740] et **Mẫn-Đê** [1786] se succédèrent. Ce fut sous le règne de **Mẫn-Đê** que **Nguyễn-Văn-Huệ** attaqua la capitale **Thăng-Long [Hanoi]** ; le roi s'enfuit en Chine et la famille des Lê fut éteinte.

Depuis **Thái-Tổ** jusqu'au roi **Mẫn-Đê** il y eut 26 rois et 366 ans.

Nguyễn-Văn-Huệ s'empara du trône des Lê [1788] et le laissa à son fils **Nguyễn-Quang-Toản** [1792], pendant 13 ans seulement. Notre **Thê-Tổ [Gia-Long]** mit fin à cette dynastie.

Les seigneurs Nguyễn - Notre **Thái-Tổ [Nguyễn-Hoàng]**, fils de **Triệu-Tổ [Nguyễn-Kim]** fut envoyé par le roi Lê au **Thuận-Hóa** pour le gouverner [1558]. Il y fit une bonne administration et on l'appela **Tiên-Chúa**. Notre **Hy-Tôn** [1613] voyant que les **Trịnh** ne respectaient pas l'autorité impériale des Lê, déclancha l'attaque. **Thân-Tôn** [1635] défit les troupes des **Trịnh**. **Thái-Tôn** [1648] succéda au pouvoir ; les **Trịnh** conduisirent de grandes troupes pour attaquer le **Thuận-Hóa**, mais ils y subirent souvent des défaites ; ils se retirèrent. **Anh-Tôn** [1687], **Hiên-Tôn** [1691], **Túc-Tôn** [1725], **Thê-Tôn** [1738] se succédèrent et agrandirent le pays jusqu'au Cambodge.



Planche LXII. — Le pont de Thanh -Thuy, face est (en haut). — Le pont de Thanh -Thuy face Ouest (en bas).



Planche LXIII. — Le Đình du village de Thanh -Thủy, où sont vénérés les fondateurs du village (en haut). — Le temple de Tôn -Thất -Thuyêt, (en bas).

A la mort de **Thê-Tôn** [1765], le trône aurait dû revenir à **Hưng-Tổ**, mais le premier ministre **Trương-Phúc-Loan** voyant que celui-ci était intelligent et ferme fit un faux décret instituant **Duyệt-Tôn** [1765] à sa place.

Des habitants de **Qui-Nhơn**, **Nguyễn-Văn-Huệ** et ses partisans, se soulevèrent et s'emparèrent de notre territoire. L'Empereur **Gia-Long** pacifia le pays et l'unifia complètement.

Les titres dynastiques furent conférés aux anciens Souverains sous le règne de **Gia-Long**,

La famille des Trịnh - **Trịnh-Kiểm** était beau-fils de notre **Triệu-Tổ** [**Nguyễn-Kim**]. Il aida **Triệu-Tổ** à combattre les **Mạc** et à reprendre la capitale de l'Ouest [**Thanh-Hoá**]. A la mort de **Triệu-Tổ** [1545], **Thái-Tổ** [**Nguyễn-Hoàng**] était encore jeune, le roi **Trang-Tôn** chargea **Trịnh-Kiểm** de le remplacer pour conduire les troupes combattre les **Mạc**. **Trịnh-Kiểm** mourut, son fils **Côi** lui succéda [1569]. Son frère cadet **Trịnh-Tùng** l'attaqua à l'improviste ; **Côi** ayant subi des défaites, se soumit aux **Mạc**. **Trịnh-Tùng** [1570] usurpa le titre de **Vương** ; c'est ainsi que tous ses successeurs prirent le titre de **Vương** ; de là un dicton : **Vua Lê, Chúa Trịnh**, « **Rois Lê, Seigneurs Trịnh** ». **Tùng** laissa ses pouvoirs à son fils **Tráng** [1623] ; **Tráng** à son fils **Tạc** [1657] ; **Tạc** à son fils **Căn** [1682] ; **Căn** à son arrière-petit-fils **Cương** [1709] ; **Cương** à son fils **Giang** [1729]. Celui-ci fut destitué de ses pouvoirs, son frère cadet **Dinh** lui succéda [1740]. **Dinh** laissa ses pouvoirs à son fils **Sum** [1767] ; **Sum** à son fils **Cán** [1782]. Le frère aîné de **Cán**, **Trịnh-Khải**, le chassa et s'empara du pouvoir [1782].

Lorsque **Nguyễn-Văn-Huệ** attaqua la capitale **Thăng-Long** [**Hanoi**], **Trịnh-Khải** subit des défaites, et il se tua. Les partisans des **Trịnh** portèrent **Trịnh-Phùng** au pouvoir [1786]. Celui-ci livra des batailles avec **Nguyễn-Hữu-Chính**, mais il fut vaincu et s'enfuit. La famille des **Trịnh** fut éteinte.

Notre **Thê-Tổ-Cao-Hoàng-Đê** [**Gia-Long**] était petit-fils de l'Empereur **Hiêu-Võ**, fils de **Hưng-Tổ Hiêu-Khương Hoàng-Đê**, et neveu de l'Empereur **Duyệt-Tôn-Hiêu-Định**. Comme il sortait de la ligne directe de la famille, le Ciel lui fut favorable, le peuple se soumit à sa volonté, il leva des troupes pour venger la famille et il parvint à reconquérir le territoire du pays, ensuite il mena de grandes troupes au Nord pour faire disparaître l'atmosphère pestilentielle de la révolte. Il détruisit la race venimeuse de **Nguyễn-Quang-Toán**. Il unifia tout le territoire sous le ciel du Sud et apaisa ainsi la colère des

génies et des hommes. Alors il monta sur le trône dignement gagné [1802] et donna le nom de **Việt-Nam** à son royaume. Il fut donc à la fois, restaurateur et fondateur de notre pays d'Annam.

Le nom de **Việt-Nam** fut changé en **Đại-Nam** sous le règne de **Minh-Mạng** [1820]. Depuis ce temps les Augustes Empereurs se succèdent les uns aux autres. Que ce soit pendant des milliers et des milliers d'années (1) !



(1) Un exemplaire de ce dessin curieux est exposé au Musée **Khái-Định**, grâce à la libéralité de M. **Ưng-Tôn**, l'un des auteurs, qui l'avait donné au R. P. Cadière.



LE « PONT » COUVERT « EN TUILES » ET LE JARDIN DE HUÉ

Par H. LEBRETON

Directeur du Quốc-Học

Le « Pont couvert » de Thanh-Thủy a déjà fait l'objet de deux notices dans notre Bulletin. (1)

J'y ai conduit mes élèves de quatrième année du Collège Quốc-Học et de l'Ecole Normale, en « *classe-promenade* », le Jeudi 16 Mars 1933. De cette excursion je rapporte une documentation venant compléter celle de nos anciens collègues E. Gras et R. Orband.

Je recommande la promenade à tous les amoureux de pittoresque. Elle peut se faire en automobile (2), jusqu'au village de Mỹ-Làm (Mar-

(1) Un Pont, par E. Gras, B. A. V. H., 1917, pp. 213-216. - *Le Pont couvert de Thanh-Thủy*, par R. Orband, B. A. V. H., 1917, pp. 217-221.

(2) Suivre la route de *Cửa-Thuận* (Thuận-An) jusqu'au deuxième kilomètre, tourner à droite pour traverser le canal de *Mộc-Hàm*, sur le pont dit *Cầu Ông Thượng-Hình*, ainsi désigné parce qu'il fut construit, alors que S. E. l'ancien Régent *Tôn-Thất-Hàn* était Ministre de la Justice. A partir de ce pont, la route longe constamment la rivière, en passant par les villages de *Lại-Thê*, *Chiết-Bi*, *Dương-Mông*, *Vinh-Vệ*, *Phước-Linh*, *An-Lựu* et *Mỹ-Làm* (au lieu dit *Chợ-Sam*, marché de Sam). Dites bien à votre chauffeur ou à votre sampanier, selon le procédé de locomotion que vous emploierez, que vous voulez aller à *Chợ-Sam*, connu de tous les gens de la région de Hué. Ainsi vous éviterez la regrettable mésaventure qui advint à notre collègue E. Gras, qui, à sa première sortie en vue de découvrir le pont, revint à Hué tout déconfit, sans avoir vu le pont. Et pourtant M. Gras était accompagné d'un interprète. Ce qui prouve que, même pour un Annamite, pour découvrir

ché de **Chợ-Sam**) ; de là il faut remonter la rivière dite **Cừu-Lợi-Nông** jusqu'à **Thanh-Thủy Chính-Giáp**, village où se trouve le pont. L'excursion peut ainsi ne durer que quelques heures. La promenade peut aussi se faire, sur tout son parcours, en sampan. Dans ce cas, on embarquera à la digue de **Thọ-Lộc** pour remonter le **Xuân-Hóa**, puis, le **Cừu-Lợi-Nông**. Mais alors il faudra disposer de toute une matinée de loisirs, et partir au lever du soleil.

A l'origine, le village de **Thanh-Thủy** 清水 portait le nom de **Thanh-Toàn** 清濼⁽¹⁾. Thanh-Toàn fut fondé sous le règne de **Thái-Tổ Gia-Dữ Hoàng-Đế** 太祖嘉裕皇帝 (Nguyễn-Hoàng), c'est-à-dire au XVI^e siècle. Il y a là une précieuse indication pour celui qui s'intéresse à l'étude de l'émergence qui est à l'origine de la formation géologique récente des palines littorales du Pays d'Annam. Cette date, XVI^e siècle, précise, en effet, l'âge de l'une des étapes des conquêtes du domaine continental sur le domaine de la lagune dite de Hué. Les rizières de Thanh-Thủy ne commencèrent à être exondées et mises en cultures qu'à partir du XVI^e siècle. Actuellement encore, elles ne portent que la cote 0, 1, de la carte au 1 : 100.000^e. Quant au village lui-même, il domine les champs de un à deux mètres (cotes 1 à 2), car il fut fondé sur un banc de terre argilo-sablonneux, ancien haut-fond de la partie de la lagune comblée depuis quatre siècles.

Douze Chefs de Famille reçurent du Gouverneur du Thuận-Hoá (du Quảng-Bình actuel au Quảng-Nam), Nguyễn-Hoàng, véritable fondateur de la dynastie régnante, le « *Brevet Royal ratifiant la fondation* » (2) de Thanh-Toàn. Ces douze clans étaient :

Lê-văn. 黎文
Lê-dình 黎廷
Lê-trong. 黎仲
Lê-diên. 黎延
Nguyễn-ngọc. 阮玉

un lieu quelconque, en Pays d'Annam, il est indispensable de bien connaître la toponymie et la terminologie locales. Sinon c'est risquer de se fourvoyer. Que les futurs excursionnistes au « Pont en tuiles » retiennent donc bien les noms de lieux ou de rivières auxquels il est fait allusion dans ma notice, et qui sont imprimés en italiques dans le texte.

(1) Le caractère 濼 Toàn fut prohibé, par la dynastie régnante, *chũ'-húy* (caractère prohibé), à une date et pour une raison que j'ignore.

(2) Sắc Khai-Canh.

Nguyễn-quang.	阮光
Nguyễn-việt	阮曰
Trần-duy	陳維
Phan-văn.	潘文
Đặng-văn	鄧文
Ngô-tài	吳才
Phùng-văn	馮文

Il doit s'agir, vraisemblablement de familles originaires du Thanh-Hóa. C'est ce que nous enseigne, notre Rédacteur, le Père Cadière, dans son œuvre magistrale : *Le Mur de Đông-Hóa. Etude sur l'établissement des Nguyễn en Cochinchine*. (1). D'après les Annales Générales et les Annales des Nguyễn, Nguyễn-Hoàng partit, en 1558, pour le Thuận-Hóa avec une nombreuse suite. La gloire de son père, Nguyễn-Kim, ses propres victoires, ses qualités morales lui avaient attiré l'amour et l'estime de ses compatriotes. Tous les villages de la sous-préfecture de Tông-Sơn, son lieu d'origine et celui de ses illustres ancêtres, dans le Thanh-Hóa, fournirent leur contingent. Un grand nombre de mandarins et de soldats des deux provinces de Thanh-Hóa et de Nghệ-An (Nghệ-An et Hà-Tĩnh actuels) le suivirent avec empressement, déterminés à vivre avec lui et à rester attachés à sa fortune. Ce fut un véritable exode. D'après les Annales des Nguyễn, tous les mandarins supérieurs et subalternes qui formaient les « Trois Bureaux » (Tam-Tư) du Thanh-Hóa le suivirent. Beaucoup de villages de la Haute-Cochinchine (Thừa-Thiên, Quảng-Trị, Quảng-Bình) furent fondés à cette époque par les gens du Tông-Sơn venus à la suite du prince. Malgré les dires des Annales Générales et des Annales des Nguyễn les personnes venues à la suite de Nguyễn-Hoàng ne furent pas nombreuses au point de constituer une petite armée. La plus grande partie des gens du Tông-Sơn fixés dans la Haute-Cochinchine durent venir dans la suite, lorsque le crédit de Nguyễn-Hoàng eut augmenté et que son autorité se fut accrue, après les deux séjours qu'il fit au Tonkin (1569-1570 et 1593-1600).

Le Père Cadière, à qui j'ai communiqué les renseignements que j'ai recueillis relativement à la fondation de Thanh-Thủy, m'a dit que, parmi ces douze fondateurs de clans, il devait y avoir, sans doute, de vrais Annamites venus du Nord, mais que quelques-uns devaient être des Chams qui, à l'arrivée de Nguyễn-Hoàng, crurent opportun de

(1) Bull. de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, Janvier-Juin 1906.

s'annamitiser définitivement et de prendre un nom de clan des vainqueurs. A tout le moins, derrière un chef de clan annamite, durent se ranger de nombreuses familles Cham. Il a ajouté une remarque d'un grand intérêt, c'est que, si l'on voulait un jour éclaircir, autant que faire se peut, la question du peuplement du pays de Hué, ou plutôt de son annamitisation, on trouverait de précieux renseignements dans l'histoire des clans familiaux.

Les fondateurs de Thanh-Toàn sont l'objet d'un culte dans la maison commune (*đình*) du village, à l'exception toutefois de l'ancêtre du clan « *Nguyễn-việt*. . . . ». Cet ostracisme — dont on ne veut révéler ni la date, ni le nom personnel de celui qui l'a provoqué — tient probablement à ce que l'un des descendants du clan a commis une faute grave envers la dynastie régnante.

L'un des douze fondateurs, l'ancêtre du clan *Trần*, était un mandarin du titre de :

Đặc-tiền phụ-quốc-thượng-tướng quân-cầm-y-vệ phó-quân-lãnh
特進輔國上將軍錦衣衛副管領

Un de ses descendants, à la quatrième génération, était *Trần-Văn-Phó*, de nom privé *Canh 耕*. Il ne remplissait aucune charge dans le royaume. Il eut de nombreux enfants, dont une fille, *Trần-Thị-Đạo*.

Trần-Thị-Đạo épousa un haut personnage dont on ne peut savoir le nom, mais exclusivement les titres, en particulier ceux de Première Colonne de l'Empire et de Comte. Il y a là (tout comme pour l'ostracisme frappant le clan *Nguyễn-việt*. . . , dont il vient d'être question) une énigme intéressante à résoudre pour l'histoire locale. La thèse soutenue par le Rédacteur de notre Bulletin, le P. Cadière, en la note (3) de la page 218, de l'année 1913, me semble la seule plausible. Il s'agirait d'un mandarin « rallié » aux Tonkinois lorsqu'ils s'emparèrent de Hué, en 1775, et qui aurait été mis au ban de l'empire par les *Nguyễn* au retour dans leur capitale Hué (1801).

Quoi qu'il en soit, la construction du « Pont en tuiles » est due, sans contredit possible, à la munificence de *Trần-Thị-Đạo*. Aucun document ne fixe la date exacte de l'inauguration. Tout ce que l'on peut affirmer c'est qu'elle est antérieure à la 37^e année de la période *Cảnh-Hưng* (avant-dernier roi de la dynastie des *Lê* : *Lê-Hiến-Tôn*), soit 1776, d'après une ordonnance royale, datée de cette année, faisant un éloge dithyrambique de la donatrice, et exonérant le village de toutes charges et contributions, afin que la mémoire de Noble Dame. *Trần-Thị-Đạo* puisse être l'objet d'un culte magnifique digne de ses vertus, pour l'édification des générations à venir.

Le pont fut construit selon les règles d'architecture dites : *Thư ư ợ ̣ng gia* ; *hạ ki ều* 上家下橋, « en haut, une maison ; en bas, un pont » (une maison sur un pont) (1). Ce pont se compose de trois travées ou compartiments. Celui du milieu est surélevé par rapport aux deux autres qui descendent, en pente douce, vers les deux rives de l'arroyo. Le pont repose sur dix-huit magnifiques colonnes en *lim*, disposées sur trois rangs, foncées dans le lit du fleuve. Un toit couvert en tuiles demi-cylindriques le recouvre. Sur l'un des côtés de la travée centrale, face à l'Est, est une petite chapelle dédiée au culte de *Trần-Thị-Đạo*. Sur les deux côtés des deux travées inclinées vers les rives sont disposées des banquettes sur lesquelles on jouit d'un vent frais vraiment agréable, même par les plus fortes chaleurs de l'été. La largeur du plancher (4^m 70) et la hauteur du toit sont telles qu'on pourrait traverser le pont en automobile, capote levée. L'ouvrage a une longueur de 17 mètres.

Je ne rappellerai pas la traduction des inscriptions gravées dans les panneaux de bois, due au Rédacteur de notre *Bulletin*. Que le lecteur veuille bien se reporter au Bulletin de 1917.

Sur ce pont, le populaire a composé bien des chansons et des marivaudages. Il en est de gais ; il en est de tristes. Une cantilène dit :

« En traversant le pont en tuiles, j'exhale mes chagrins.

« Mon cœur est lourd d'autant de peines, que le pont compte de colonnes qui le supportent ».

Un autre chante :

« Quand vous irez, Mademoiselle, sous le pont en tuiles,

« Veuillez me permettre de vous accompagner. J'en serai tout joyeux ».

La toiture fut enlevée par le typhon du 11 Septembre 1904. Elle fut restaurée grâce aux cotisations des habitants de *Thanh-Thủy*, auxquelles le Gouvernement Annamite ajouta une subvention de 250 piastres.

S. M. *Khải-Định*, par un édit du 26^e jour, du 6^e mois, de la 10^e année de son règne (16 Juillet 1925), octroya à Noble Dame *Trần-Thị-Đạo* le titre de :

Dực-bảo trung-hưng linh-phù.

翊 保 中 興 靈 符

et ordonna aux habitants du village de lui rendre un culte, afin qu'elle protège le peuple.

(1) Le pont est connu du populaire sous le nom de : *Cầu thư ợ ̣ng gia*, « pont portant une maison ».

Trois temples sont dédiés à **Trần-Thị-Đạo**. Dans le plus ancien, son culte est entretenu par un descendant de la lignée des **Trần**. Dans le second veillent un bonze et un gardien. Ce gardien a attiré tout spécialement mon attention. C'est que j'ai retrouvé dans ses traits et ses cheveux crépus certains caractères négroïdes, qui me conduisent à émettre cette hypothèse qu'il doit comprendre, parmi ses ascendants des ancêtres Cham, premiers occupants du pays. Dans le troisième temple, situé près du pont et sur la rive gauche de l'arroyo, le village a construit deux pavillons à stèles, sur lesquelles sont commémorées l'histoire du pont et les vertus de la donatrice.

Pour se rendre au « Pont en tuiles », il faut traverser ce que j'appellerais « Le Jardin de Huê » ; car je ne connais pas, dans la plaine littorale, une région plus charmante. Sur les deux rives, en effet, du **Cựu-Lợi-Nông** (rivière de **Thanh-Thủy**), de **Lại-Thê** à **Mỹ-Lam**, de grands mandarins en retraite ont établi leur *viên* 園 (jardin avec résidence ; villa). Et si je ne craignais pas d'être accusé de laisser trotter la folle du logis, je dirais que ces *viên*, dans leur admirable cadre de fraîche verdure, « rappellent à ceux qui ont gardé quelque souvenir de la culture latine, ces villas de la campagne romaine si délicieusement chantées par Horace et Virgile. » Dans ces villas du **Cựu-Lợi-Nông** se reçoivent, entre amis, ces lettrés retraités de Hué, pour jouer aux échecs où se livrer à des joutes poétiques.

C'est sur la rive gauche de ce fleuve, au village de **Văn-Thê**, qu'a été édifié il y a quelques années, le temple dédié à l'ancien Régent **Tôn-Thật-Thuyêt** (qui provoqua les regrettables événements de Juillet 1885), dont les mânes sont aujourd'hui apaisées.

Selon des superstitions géomantiques, du sol de ce village de **Văn-Thê** doit surgir un usurpateur du trône. Aussi, par édits royaux, datant les premiers de l'Empereur **Tự-Đức**, toute inhumation est-elle interdite sur le territoire du village. Le Roi **Thành-Thái** apprit, un jour, que, dans l'étang situé près du temple de **Tôn-Thật-Thuyêt**, la nuit, deux dragons surgissant des abîmes, venaient prendre leurs ébats à la surface de l'eau. **Thành-Thái** se rendit lui-même sur les lieux, et fit combler la partie de l'étang où l'apparition se produisait.





DOCUMENTS A. SALLES

Notre regretté collègue M. A. Salles, Inspecteur des Colonies, n'avait cessé, pendant sa vie, et surtout depuis qu'il avait pris sa retraite, de réunir des livres, des documents, des notes, concernant notre histoire coloniale, et, en particulier, l'Indochine. A diverses reprises, il avait fait bénéficier notre Bulletin de ses trésors. Hélas ! il a disparu sans qu'il ait pu utiliser ses documents comme il se l'était proposé.

M^{me} Veuve A. Salles a bien voulu ce dessaisir en notre faveur d'une grande partie de ces documents. Ce sont des dossiers, des études plus ou moins poussées, des photographies, des extraits de journaux, des copies de pièces d'archives, des notes, des simples références. Le tout forme un ensemble d'un grand prix. Notre reconnaissance va à notre collègue, qui, sa longue correspondance en fait foi, pensait à nous en réunissant patiemment ces documents, et à M^{me} Veuve A. Salles, qui nous a fait le grand honneur de penser que les Amis du Vieux Hué étaient les plus dignes de continuer l'œuvre entreprise par son mari.

Nous donnerons peu à peu tous ces documents. Nous les donnerons tels quels, c'est-à-dire dans l'état où les a laissés M. A. Salles. Notre travail d'éditeurs consistera simplement à les classer, parfois à les éclairer par quelques notes. En procédant ainsi, nous voulons laisser à notre regretté collègue le mérite qui lui revient, et mettre à la disposition des travailleurs des trésors qui pourraient un jour ou l'autre disparaître.

L. CADIÈRE. — H. COSSERAT

I. - LE SABRE DE L'EMPEREUR GIA-LONG. - QUELQUES PIÈCES D'ARTILLERIE (1).

Les notes suivantes se rapportent à un sabre ayant appartenu à Sa Majesté l'Empereur Gia Long et qui se trouverait actuellement au

(1) Notes présentés par H. Cosserat.

Musée de l'Armée, Hôtel des Invalides, à Paris. Incidemment on mentionne quelques pièces d'artillerie conservées au même Musée. Voici ces notes.

NOTE A

Entrefilet du *Journal*, N° du 3 Octobre 1913.

Un vol au Musée de l'Armée.

On a fracturé une vitrine et dérobé un sabre annamite.

C'était hier jeudi, jour où le public avait accès dans la salle du Musée de l'Armée, à l'Hôtel des Invalides. Or, à quatre heures, après la fermeture des portes, en faisant la ronde habituelle, les gardiens ont constaté qu'une vitrine avait été fracturée et qu'un sabre annamite, son fourreau et son ceinturon avaient disparu.

Sabre, fourreau et ceinturon sont ornées de plaques d'or, de pierres et d'une perle. Le tout représente une valeur assez élevée.

L'enquête qui a été faite n'a rien fait découvrir. On a pu relever des empreintes sur la vitrine, qui a été ouverte très adroitement à l'aide d'un ciseau d'acier de très petite dimension.

Le nombre des visiteurs qui sont venus au Musée hier était assez élevé et les étrangers étaient en majorité.

★
★ ★

NOTE B

Entrefilet du *Temps*, N° du 4 Octobre 1913, rapportant le même fait.

Vol au Musée de l'Armée.

Un vol important a été commis hier au Musée de l'Armée. Tandis que le gardien guidait les visiteurs parmi les salles, un audacieux malfaiteur, resté inconnu, a forcé la serrure d'une vitrine contenant la belle série des armes annamites anciennes, rapportées d'Annam par la première expédition française.

Il a dérobé un fourreau de sabre en cuir lamé d'or et incrusté de pierres et un ceinturon de cuir incrusté de joaillerie, dont l'agrafe ciselé sertit une grosse pierre fine.

Le Général Niox, Directeur du Musée de l'Armée, et M. Guérin, Commissaire de police, enquêtent.

NOTE C

A la suite de ce vol, le Général de Division Niox, Directeur du Musée de l'Armée, écrit à M. Salles la lettre suivante, en réponse à une lettre que celui-ci lui avait envoyée dès qu'il eut connaissance du vol commis au Musée de l'Armée.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, le 6 Octobre 1913.

MUSÉE DE L'ARMÉE

HÔTEL DES INVALIDES

Le Directeur

N° 453 -

Le Général de Division Niox, Directeur du Musée de l'Armée, Commandant les Invalides, à Monsieur Salles, Inspecteur des Colonies, en retraite, 23, Rue Vaneau.

Paris.

Monsieur,

Je prends note des indications que vous avez l'obligeance de me donner au sujet des menées des révolutionnaires annamites qui, selon vous, pourraient être les auteurs du vol du sabre.

Je ne le crois pas d'ailleurs, le sabre n'ayant pas été enlevé, mais seulement le fourreau, et j'ai de forts soupçons sur l'auteur du vol.

Je vous remercie néanmoins des renseignements que vous me communiquez et j'en ferai mon profit.

Veillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Niox

★ ★ ★

NOTE D

Lettre de M. Carnot à M. Salles, concernant le même sabre de Gia-Long.

14 Juin 1922

Trouville-sur-Mer
Villa Duchesne-Fournet

Mon cher Collègue,

J'ai dû quitter Paris et confier l'enquête sur le sabre de Gia-Long et les canons de Hué à mon camarade, le Colonel Payard. Voici sa réponse qui ne vous satisfera pas ; puisque le sabre n'est plus présen-

table, mais qui vous renseignera peut-être utilement quant aux canons. Ces derniers ne semblent pas être aux Invalides puisque rien n'y rappelle l'Annam ni la (direction française) (?) dans les canons exposés. Alors ils pourraient être dans quelque arsenal soit de la Marine, soit de l'Artillerie, ou au Musée de la Marine.

Quoi qu'il en soit, je suis heureux d'avoir pu provoquer ces quelques certitudes et je vous prie, mon cher Collègue, de me croire votre tout cordialement dévoué.

CARNOT

* *
* *

NOTE E

Réponse du Colonel Payard à M. Carnot, donnant les résultats de son enquête au sujet du sabre de Gia-Long et des canons de Hué.

MUSÉE DE L'ARMÉE.

HÔTEL DES INVALIDES.

Le Sous-Directeur.

Paris, le 12 Juin 1922.

Téléphone : Saxe 24-10

Mon cher ami,

En vous retournant fidèlement la lettre de M. Salles, je vous envoie les précisions ci-après sur le sabre de l'Empereur Gia-Long.

Il est toujours au Musée, mis sous clef depuis la disparition du fourreau qui a eu lieu non pas en 1916 mais le 1^{er} Octobre 1913, salle d'Aumale (salle coloniale du 3^e étage, au-dessus de la salle Napoléon). Jamais ce fourreau n'a été retrouvé.

La sabre se compose donc actuellement de sa poignée et de sa lame, sans fourreau ni accessoires.

Description : Lame ordinaire à une seule gorge d'évidement, incrustée dans le haut, sur 0 m. 10, de caractères annamites.

Fusée en jade à 7 cordons séparés par des filigranes d'or. Pommeau en or ciselé (tête de chien). De la gueule part la branche de garde. Le tout bordé de perles de corail et décoré de médaillons de pierres précieuses.

Le fourreau était non pas en or, mais *plaqué* or, les deux chapes et la bouterolle décorées de pierres sur les deux faces.

Crochet de ceinture et bélières en soie et or, glands de perles de

corail, ceinture en soie bleu et or. Ces accessoires ont été volés avec le fourreau.

Pour les canons, le Musée en possède 4, entrés à l'ancien Musée d'Artillerie en 1863.

Un en fer forgé incrusté d'arabesques d'argent (salle Kléber).

Deux en bronze avec inscriptions à la tranche des tourillons (cour d'Angoulême).

Un en fer enveloppé de bois fretté en fer, pris à Vinh-Long (salle Kléber).

Enfin, deux canons de bronze donnés en 1884 par le Ministère des Colonies sous la rubrique canons orientaux semblent être chinois et n'avoir rien de commun avec les précédents.

Voilà tous les renseignements que je puis vous donner. J'ajoute que le sabre est facile à montrer, les canons de la cour d'Angoulême aussi. Ceux de la salle Kléber ne pourraient l'être qu'après autorisation prise chez le Général ou à mon bureau. Cette salle est en effet fermée depuis pas mal de temps et sert de réserve — dépôt à certains objets qui vont monter dans la nouvelle salle des Armées alliées en voie d'organisation. Le jour y est médiocre et nécessiterait sans doute le magnésium si l'on voulait faire des photographies.

Je demeure à votre service pour tous renseignements complémentaires.

Veillez croire, mon cher ami, à tous mes sentiments bien cordialement dévoués.

PAYARD

*
**

NOTE F

Note manuscrite de la main de M. Salles ainsi conçue :

Epée de Gia-Long. — Au printemps de 1888..... avec le Gouverneur Général d'alors [Jules Boissière rend visite à l'Empereur d'Annam *Đông-Khánh*]. . . .

Voici que l'Empereur parle discrètement de deux objets précieux, pillés lors du sac de Hué : l'épée de Gia-Long, fondateur de la dynastie, et un chapelet en brillants, dont le travail fut commencé sous Gia-Long vers 1802 et terminé sous *Tự-Đức* vers 1880. Il serait heureux, en mourant, d'avoir pu racheter et restituer au Trésor ces deux bijoux historiques et symboliques à la conservation desquels il va du bonheur et de la conservation de la race...

(J. Boissière : *L'Indochine avec les Français*, p. 267).



Il serait intéressant de savoir si ce sabre auquel fait allusion l'Empereur **Đông-Khánh** ne serait pas le sabre de Gia-Long qui se trouve actuellement au Musée de l'Armée. Et ce chapelet en brillants dont la fabrication aurait duré soixante-dix-huit ans, d'après Boissière, qu'est-il devenu ? A quelle époque et par suite de quels événements le sabre de Gia-Long est-il entré au Musée de l'Armée ? Par qui y a-t-il été envoyé ?

Espérons qu'un de nos collègues de Paris, disposant de quelques loisirs, veuille bien effectuer des recherches qui permettent de répondre à toutes ces questions, ainsi qu'au sujet des canons d'origine annamite auxquels le Colonel Payard fait allusion dans sa lettre, en y ajoutant si possible des photographies du sabre et des dits canons.



Enfin le dossier de M. Salles, contenait également une coupure du journal *Le Monde Illustré* du 30 Juillet 1861, donnant des renseignements sur quelques pièces d'artillerie chinoises et cochinchinoises entrées à cette époque au Musée d'Artillerie de Paris, pièces envoyées en France à la suite des expéditions de Chine et de Cochinchine.

Voici ces renseignements :

NOTE G.

Canons et affûts chinois du Musée de l'Artillerie, à Paris

Pendant l'expédition de Chine, en 1859 et 1860, sous les ordres de M. le Général de Division de Montauban, les armes chinoises prises dans les forts de Sinkoo, de Ta-koo, de Thien-tsing, ainsi qu'à Shan-kia-wang et à Péking, ont été partagées également entre les forces anglaises et françaises.

La part de la France, pour l'artillerie de terre seulement, comprenait 53 canons de divers calibres en bronze. Quant aux nombreuses pièces en fonte de fer, quelques-unes d'entre elles ont été conservées comme méritant d'attirer l'attention ; le reste a été livré à la marine pour servir de lest aux bâtiments.

Quelques-unes des pièces chinoises remises depuis peu de jours au musée de l'artillerie se recommandent à la curiosité des visiteurs.

On remarque surtout un canon pris au fort de Tim-tsing, où les Chinois avaient essayé de l'enterrer en se retirant. C'est le plus gros canon en bronze existant en France ; son poids, de 6.420 kilos, dépasse de beaucoup celui des plus lourdes pièces qui jusqu'à ce jour ont été amenées tant au Musée de l'Artillerie qu'aux Invalides. Il porte aux tourillons, gravé en caractères chinois, son nom, la date de sa fonte et son poids.

Quatre autres pièces, dont le poids varie de 5.150 à 4.200 kilos, sont aussi remarquables, et leurs formes s'éloignent notablement des types admis en Europe. L'on y admire de belles gravures ciselées, représentant des Chimères et autres ornements de style chinois. Le canon que nous représentons a 3 m. 40 de long ; son poids est de 4.567 kilos, et le diamètre de l'âme est de 17 centimètres ; sur les deux tourillons, et gravé symétriquement, on voit un cerf avec une cigogne. Des inscriptions en caractères chinois et en caractères tartares indiquent la date et le lieu de la fonte, l'époque et le nom de l'empereur régnant, et le but que l'on voulait atteindre en tirant la bouche à feu.

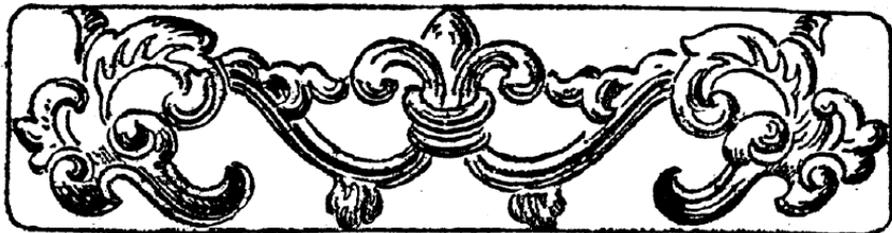
Parmi les petites pièces que possède aussi le Musée, on voit la portion en fonte de fer formant le tonnerre d'un canon en bois, divisé longitudinalement en deux parties que dix cercles de fer servaient à réunir.

Mais une véritable curiosité de charonnage est un ribaudequin chinois que notre gravure représente : c'est un affût supportant quatre coulevrines de 2 m. 50 de long, du calibre de 3 centimètres, et devant se mouvoir au moyen de quatre roues placées sur deux essieux immobiles et parallèles. (Voir Pl. LXIV).

Nous représentons aussi un canon provenant de l'expédition française de 1861 en Cochinchine ; il est de fabrication indienne et a été donné par l'Empereur au Musée de l'Artillerie. La longueur du canon est de 1 m. 15 ; il est en fer forgé, et les ornements incrustés sont en argent ; la délicatesse de ce travail et la pureté de dessin des ornements en font un objet d'art. (Voir Pl. LXV).

M. V.





DOCUMENTS A. SALLES

II. - QUELQUES DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES CONCERNANT L'ÉVÊQUE D'ADRAN (1)

Ces documents photographiques recueillis par M. A. Salles sont les suivants :

*
* *

1^o - « Mgr. Taberd offrant le Dictionnaire à Mgr. d'Adran. Gravure aux Missions Étrangères (Juillet 1920) » (2) (Planche LXVI).

L'image est accompagnée de deux notes écrites de la main de M. A. Salles, et dont j'ordonne les divers éléments, pour éviter des répétitions :

(1) Présentés par L. Cadière.

(2) Indications inscrites de la main de M. A. Salles, sur l'enveloppe qui renfermait le dossier. M. A. Salles n'avait fait prendre qu'une photographie de l'image en petit format (9^{1/2} x 10^{1/2}). J'ai prié le Rév. P. H. Sy, Supérieur du Séminaire de la rue du Bac, de vouloir bien m'en faire faire une reproduction à la grandeur de l'original. C'est celles qui est donnée ici. J'adresse au Rév. P. H. Sy l'expression de notre reconnaissance.

D'après les notes réunies par A. Salles et concernant ce dessin, on ne peut pas savoir si les indications données ici sont inscrites sur l'original de Paris. En tout cas, il n'y a pas de doute que les deux personnages représentés sont Mgr. Pigneau de Béhaine et Mgr. Taberd : leurs noms sont mentionnés en caractères dans les cartouches. Et on peut considérer aussi comme un fait certain, que le livre offert est le Dictionnaire annamite-latin : le titre même de ce livre prouve cette interprétation : *Dictionarium annamitico-latinum, primitus inceptum ab illustrissimo et reverendissimo P. J. Pigneau..... dein ab aolutum et editum a. J. L. Taberd.....*

Mgr. Taberd présente à son illustre prédécesseur l'ouvrage dont celui-ci avait réuni les éléments. Il ne s'agit pas du *Dictionarium latino-annamiticum*, qui paraît être uniquement l'œuvre de Taberd.

La date « Juillet 1920 » indique sans doute le moment où A. Salles fit photographier le dessin. Voir plus loin la lettre du P. Launay, datée du même mois.

« Photographie (1) d'une gravure qui figure au volume 1.450, p. 11, des Archives des Missions Étrangères, dans un recueil factice de portraits. (*in plano*), intitulé : *Musée photographique de la Société des Missions Étrangères, 1658-1840.*

« Dimensions du cadre de la gravure : 182 x 164 ; sans marges.

« Image allégorique, œuvre (évidemment d'un des graveurs chinois (2) que Mgr. Taberd avait dû amener dans l'Inde, pour la confection des caractères destinés à l'impression du Dictionnaire de Mgr. Pigneau.

Inscription : — « En haut du carton sur lequel la gravure est montée, on a inscrit : « 1787 (?) ». (3)

Dans le cartouche de droite : « Pierre, précepteur du Prince royal, duc de Saigon » (4).

(1) Pour la confirmation de ce détail — que c'est bien une photographie voir ci-dessous la lettre du Rév. P. Sy.

(2) Plus bas, le Rev. P. Sy proposera de voir dans ce dessin l'œuvre d'un dessinateur indien. L'histoire du Dictionnaire Taberd n'est pas encore faite. L'auteur s'est-il servi, pour dessiner les caractères, de Chinois, d'Annamites ou d'Indiens, on ne peut encore le dire, du moins, je n'ai pas les éléments pour décider de la question. Une chose est certaine, c'est que les caractères qui sont dans les cartouche, sont dessinés de main experte, comme d'ailleurs, les caractères du Dictionnaire : c'est du très beau travail : il a été certainement exécuté soit par un Chinois, soit par un Annamite ; ce qui n'exclue pas, pour la gravure sur bois, ou même pour l'ensemble du dessin, moins ces caractères, l'emploi d'un Indien. Le graveur n'a pas été inférieur, comme habileté, ou dessinateur : qu'on fasse attention à la difficulté qu'il y avait à tracer et à graver les caractères qui sont « en fuyant », « enraccourci », sur la partie bombée du cartouche. Un détail semblerait prouver que c'est le même dessinateur qui a écrit ces caractères et les caractères du Dictionnaire : ce sont les deux traits supérieurs de l'élément de droite du caractère 祿 祿 ; ils présentent une forme anguleuse particulière, ici comme là.

(3) Cette date a été inscrite peut-être par celui qui a classé le dessin dans les Archives du Séminaire des Missions Étrangères. En tout cas, on ne peut conclure que l'auteur de cette inscription croyait que le dessin avait été fait en 1787 au moment où Mgr. Pigneau de Béhaine était en France avec le Prince Canh. Ce serait là une erreur grossière, car, à ce moment, il ne pouvait pas être question de Mgr. Taberd. Il faut reconnaître que l'auteur de l'inscription ne propose cette date qu'avec un point d'interrogation.

(4) 太子太傅一百多祿一悲儒郡公

Thái-Tử Thái-Bảo - Bách-đa-lộc - Bi-nhu Quận-Công. « Le Grand Précepteur du Grand-Fils (Prince Héritier), Pierre, Duc de Province Pigneau ». C'est le nom sous lequel l'Evêque d'Adran était connu officiellement, et les titres qu'il avait reçus soit de son vivant, soit à sa mort. Le peuple disait, et dit encore : Đức Cha Vêrô ou Phêrô, « l'Evêque Pierre ». (Voir L. Cadière : *A propos du nom annamite de l'Evêque d'Adran, dans Extrême-Asie, Saigon,*

Dans la cartouche de gauche : « Louis Jean Baptiste, évêque, d'après la traduction » (1).

Ardin, 1926, pp. 255-260).

Il convient de nous poser une question : Aurions-nous ici un véritable portrait de Mgr. Pigneau de Béhaine ?

Le P. A. Launay (*Mémorial de la Société des Missions Etrangères*, 2^e Partie, P. 516) nous donne quelques renseignements sur l'iconographie de l'Evêque d'Adran : « Portrait — Peint à l'huile, est au Séminaire des Missions Etrangères. — Gravure . . . *Annales de la Propagation de la Foi*, 1830-31, p. 603. — etc . . . »

Nous avons une belle réplique du tableau de Maupérin, par Sarrut, au Musée Khâi-Đĩnh ; on peut en voir une autre reproduction en couleurs dans : *Histoire des Colonies françaises* (G. Hanoteaux et A. Martineau) : *L'Indochine* (E. Chassigneux), p. 352 ; nous avons donné, B. A. V. H., 1922, Planche LXXXVI, une photographie de ce portrait. Nous donnons aujourd'hui, Planche LXVI bis, la reproduction grandeur original, du portrait de l'Evêque d'Adran, paru dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, 1830-31, p. 603, gravure sur acier, par Pillart. Le P. A. Launay fait remarquer que « tous les portraits sont la reproduction du portrait peint à l'huile indiqué ci-dessus ». Je signalerai un autre portrait du prélat, dont parle M. Labousse, dans une lettre du 24 avril 1800, où il raconte au Directeur du Séminaire de Paris toutes les circonstances de la mort et des funérailles de l'Evêque d'Adran : après avoir contemplé un portrait de Louis XVI que l'Evêque d'Adran légua à Gia-Long, celui-ci dit : « Mon cœur ne désire plus rien que (le portrait) du maître ; si vous pouvez m'en procurer un de la même grandeur pour le porter toujours sur moi, je suis content ». Et M. Le Labousse ajoute : « Nous n'en avons à lui en donner qu'un grand, peint sur toile ; il l'a fait encadrer et suspendre dans son palais ». C'était en 1800, et Gia-Long était à ce moment à Saïgon. Peut-on espérer que ce portrait sortira quelque jour des recoins du Palais de Hué ?

Quoiqu'il en soit, si l'on compare la tête de l'Evêque d'Adran telle que nous l'avons dans le dessin de l'artiste inconnu que nous publions aujourd'hui (Planche LXVI), avec les reproductions du portrait à l'huile de Maupérin et avec le dessin paru dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, nous trouvons une certaine similitude : même pose de trois-quarts, ou à peu près, même regard calme, même disposition des cheveux (à l'exception de la calotte), même rabat, disposition analogue de la croix pectorale, avec différence du ruban. On peut conclure, je crois, sans crainte de se tromper, que l'artiste qui a composé ce dessin dans l'Inde, avait sous les yeux un portrait de Mgr. d'Adran : peut-être un portrait conservé par la Mission, et dérivant, lui aussi, du portrait de Maupérin ; peut-être le portrait même des *Annales de la Propagation de la Foi*, car si le dessin que nous éditons aujourd'hui a été fait, comme on le verra ci-dessous, à l'occasion de la publication du Dictionnaire de Mgr. Taberd, c'est-à-dire vers 1838, il y a des chances pour que, à ce moment, le Numéro des *Annales* qui contient le portrait, et qui parut en 1830-31, fût arrivé dans les Indes.

(1) 監牧 若翰 類斯

Giám-Mục Nhược-Hàn Loại-Tư. « L'Evêque Jean Louis » — De même que

Une autre note manuscrite de M. A. Salles donne quelques références sur « le physique de Mgr. d'Adran ». Elles étaient insérées dans un autre dossier, mais il convient de les donner ici, comme concernant son portrait :

« 1767. « très maigre » (Lettre sans date : Missions Étrangères, Vol. 744, p. 807) ».

« 1771. « Je commence à n'avoir plus de santé ; je viens de me reposer un mois » (Missions Étrangères. Lettre du 6 Octobre 1771) ».

« 1773. « J'ai la tête fort grosse » (Lettre du 24 Juin 1733 (1773), aux Missions Étrangères) ». (1)

Le dossier contenait une lettre du Rév. P. A. Launay à M. A. Salles, relative au dessin que nous publions.

pour l'Evêque d'Adran, les 3 caractères prononcés en sino-annamite : *Bách-đá-lộc*, et en chinois : Pé-to-lo, rendent la forme portugaise ou italienne : Pedro, Pietro, du prénom de l'Evêque : Pierre ; de même, ici, les 4 caractères prononcés en sino-annamite : *Nhược-hàn Loại-tư*, et en chinois *Jo-han Loui-se*, rendent une forme portugaise ou italienne : Luis (en faisant sonner les final), Luigi, et Joan, des prénoms de l'Evêque : Jean Louis. J'ai dit dans l'article mentionné à la note précédente (*A propos du nom annamite de l'Evêque d'Adran*), tout le ridicule de cette manière de rendre, en Annam, les noms européens par les mêmes caractères que l'on emploie en Chine, sans tenir compte de la différence de prononciation.

Avons-nous ici un véritable portrait de Mgr. Taberd ?

Je crois qu'on peut répondre sans crainte par l'affirmative.

L'artiste qui a fait ce dessin, travaillant pour Mgr. Taberd, voyait le prélat tous les jours : il pouvait donc travailler en toute sûreté de dessin. Mais j'irai plus loin : à voir le naturel de la pose du personnage, l'allure libre du geste de la main gauche qui offre le livre (le choix de cette main est amené sans doute par la place du personnage et l'équilibre de la composition ; si la main droite s'avancait pour offrir le livre, l'harmonie serait rompue) ; à voir le port altier de la tête, l'expression de la figure, le froncement des sourcils, l'air autoritaire, et, à vrai dire, pas commode, du personnage, même les cheveux incultes ; surtout si l'on compare cet ensemble avec la physionomie neutre de l'Evêque d'Adran, on peut conjecturer d'une façon à peu près certaine, que Mgr. Taberd a vraiment posé devant l'artiste, pour la composition de ce tableau.

(1) Dans la lettre du 9 Octobre 1799, où M. Le Labousse nous raconte les derniers moments de l'Evêque d'Adran, il nous dit : « De ce corps robuste et vigoureux, il ne lui restait plus que les os sans force, couverts d'un peu de peau » (A. Launay : *Histoire Mission Cochinchine : Documents historiques*, III, pp. 376-377). Il me souvient d'un document, que je n'ai pu retrouver, où l'on dit que, vers la fin de sa vie, l'Evêque d'Adran était devenu si gros qu'il ne pouvait plus monter à cheval. Dans le dessin que nous reproduisons, on lui a donné, sans doute d'après la tradition, une forte carrure.

Paris, 31 Juillet (1).

Rue du Bac, 128.

Monsieur,

Veillez m'excuser de ne pas rechercher dès maintenant la lettre de Mgr. Taberd (2). Je quitte Paris Lundi et suis très occupé. A mon retour je ferai les recherches voulues.

Le vase à tuyau de pipe ne serait-il pas un encrier avec des pinceaux ? (3)

L'autre un brûle-parfum — ou pour essayer les pinceaux ? (4).

J'ajoute au dossier réuni par M. A. Salles, une lettre du Rév. P. H. Sy, qui ne manque pas d'intérêt.

Paris, 15 Février 1933.

Bien Cher Père,

... Je suis heureux de vous donner satisfaction en vous adressant la reproduction (1 cliché, 2 épreuves) de la gravure qui représente

(1) Pas de millésime. Mais cette date du « 31 Juillet » est à rapprocher de la date que nous avons vue inscrite par M. A. Salles lui-même, sur l'enveloppe contenant le dossier : « Juillet 1970 ».

(2) Il s'agit sans doute d'une lettre de Taberd relative au dessin que nous publions. Il est à présumer que l'on trouverait, dans la correspondance de Taberd, des renseignements concernant ce dessin.

(3) Le domestique de droite semble tenir dans sa main droite un nécessaire à écrire, ce que au XVII^e et XVIII^e siècles, on appelait en France, « une écritoire », « petit meuble, sorte d'étui contenant ce qui était nécessaire pour écrire, plumes, encre, papier, etc . . . » (Hatzfeld : *Dictionnaire général de la Langue française*). Anciennement, les lettrés annamites avaient aussi des « écritoires », joliment travaillés (Voir B. A. V. H. ; 1917 : *Sur un encrier de Tṽ-Đṽc*, par E. Gras, pp. 207-208 ; *L'encrier de S. M. Tṽ-Đṽc : traduction des inscriptions*, par Ngō-Đinh-Diêm, pp. 209-212). Mgr. d'Adran avait deux « écritoires » qu'il légua « l'écritoire de S. Gr. à M. Liot, et l'autre écritoire à moi [M. Le Labousse] si je la désire » (A. Launay : *Histoire de la Mission de Cochinchine : Documents historiques*, Vol. III, p. 386.). Il s'agissait peut-être d'une écritoire européenne, et d'une écritoire annamite. En tout cas, un meuble de ce genre n'était pas déplacé à la suite de deux prélats savants et lettrés, auteurs de Dictionnaires de grande valeur.

(4) Le domestique de gauche tient, de la main droite, un réchaud, et de la main gauche, une pipe à eau dont on ne voit que le long tuyau en bambou, souvent flexible, ici rigide. Nous avons encore là les accessoires pour ainsi dire nécessaires des grands personnages, dans l'ancien Annam. Les deux domestiques sont donc, jusqu'à plus ample informé, le porte-pipe et le porte-écritoire.

Mgr. Taberd offrant son Dictionnaire à Mgr. Pigneau de Béhaine (1)
(Archives M. E. Vol. 1450, p. 11).

L'identification des deux personnages est aisée, grâce aux cartouches déposés à leurs pieds. Voici la transcription que m'en a donnée un confrère sinologue : (2)

Louí Jỗ Kiến
sé hân mỗu

Louis Jean-Baptiste Evêque

Pēi Pě Tǎi
jou tò tsè
kúm lóu tǎi
kong fóu

Comte PIGNEAU PIERRE,
Grand Précepteur du Prince héritier.

Vous pouvez vérifier si c'est exact.

Le 1^{er} volume du *Mémorial* du P. Launay donne à Mgr. Taberd les prénoms de Jean-Baptiste. Le 2^e volume porte une rectification et l'appelle Jean-Louis. De fait, les lettres que nous possédons de lui sont signées Jean-Louis ou Joannes Ludovicus.

Quel est l'auteur du dessin, à quelle date est-il parvenu au Séminaire, tout cela reste pour moi une énigme. La table alphabétique de nos Archives ne mentionne même pas l'existence d'un portrait de Mgr. Taberd (3). Avant l'Exposition Coloniale de Marseille, cherchant avec M. Sarrut des documents iconographiques relatifs à Mgr. d'Adran, nous fîmes la découverte de cet intéressant croquis ; il en prie une copie dont votre reproduction 9 x 12 pourrait être une photographie (4).

A cette époque M. Sarrut exécuta sur toile des copies des portraits de Mgr. Pallu, Mgr. Lambert de la Motte, Mgr. d'Adran, du Prince Cảnh et du P. de Rhodes. Si mes souvenirs sont exacts, ces divers

(1) Toujours la même formule, employée ici par le P. H. Sy, plus haut par M. A. Salles. Il se peut qu'elle soit inscrite en légende au bas de la gravure originale, dans le recueil de Paris.

(2) Voir plus haut l'explication de ces noms et titres.

(3) Le P. A. Launay lui-même, dans le *Mémorial*, ne signale pas ce document, ni à la notice de Mgr. Pigneau, ni à la notice de Mgr. Taberd ; et cependant, il est d'une grande richesse, pour les renseignements iconographiques concernant les membres de la Société des Missions Étrangères.

(4) Ces renseignements nous reportent à la date de « Juillet 1920 », « 31 Juillet (1920) », que nous avons vu ci-dessus, sur l'enveloppe du dossier, et en tête de la lettre du P. A. Launay.

portraits, exposés à Marseille, sont devenus la propriété de l'Association des Amis du Vieux Hué.

Le Dictionnaire de Mgr. d'Adran ayant été imprimé par les soins de Mgr. Taberd à Serampore en 1838, l'offrande symbolique de l'ouvrage à son auteur ne saurait être antérieure à cette date (1).

L'auteur est sans doute un Indien (2).

Un dessinateur annamite n'aurait pas commis la faute de boutonner à rebours l'habit des deux secrétaires (3). On ne supposera pas que cette disposition anormale des boutons est due à une inversion du dessin original reproduit par transparence : dans ce cas, l'évêque (4) porterait l'anneau à la main gauche, ce qui constituerait une autre faute (5).

Quoiqu'il en soit, il est certain que la gravure du Vol. 1450 (des Archives du Séminaire des Missions Etrangères) n'est pas le dessin original, mais une reproduction photographique. On s'en rend compte en constatant que le pli du milieu, nettement marqué par un trait et par un défaut de juxtaposition des morceaux, ne présente aucune aspérité ni solution de continuité : la feuille est, au toucher, parfaitement lisse.

(1) Nous ne savons pas dans quel but a été fait ce dessin. S'il était destiné à servir de frontispice au Dictionnaire de Mgr. Taberd — et les dimensions du dessin permettent de considérer cette hypothèse comme très probable, la justification du Dictionnaire étant 225 x 170, les dimensions du dessin 182 x 164 - s'il en était ainsi, dis-je, le dessin aurait été exécuté quelques mois ou quelques années avant 1838.

(2) J'ai discuté la question plus haut.

(3) L'habit annamite se boutonne à droite, non à gauche. Autre faute : le dessinateur ne connaissait pas la disposition — du moins la disposition actuelle — des boutons : il place deux boutons sur le têtou gauche, alors que la disposition actuelle ne place qu'un seul bouton près du têtou droit. Mais qui connaît l'histoire du costume annamite ?

(4) Dans le cas le personnage de gauche, c'est-à-dire Mgr. Taberd.

(5) Cette suggestion n'est peut-être pas à rejeter. Si l'on place la photographie du dessin contre une vitre, et qu'on la regarde par derrière, une autre anomalie est redressée : non seulement les habits des domestiques sont bien boutonnés à droite, mais Mgr. Taberd tend le Dictionnaire de la main droite, à Mgr. Pigneau de Béhaine qui va le prendre de la main droite. Par contre, nous avons un des domestiques qui porte l'écritoire dans la main gauche, au lieu de la droite, et, erreurs plus graves, Mgr. Taberd qui porte l'anneau pastoral à la main gauche, et les inscriptions des cartouches ne sont plus régulières.

L'original existe-t-il encore ? Où est-il ? Question pour le moment insoluble. Aucun indice non plus sur l'arrivée à Paris de ce document (1).

Henri Sy,



2. — Signature de l'Evêque d'Adran, sur l'avant-dernier du feuillet du traité du 29 Novembre 1787, entre la France et l'Annam, dont l'Evêque d'Adran était le plénipotentiaire diplomatique. Ce Document, prêté pour quelques heures par M. Raymond Poincaré, alors Président de la République, à la Société de Géographie, avait été présenté à S. M. Khải-Định, le 10 Juillet 1922, avec tout un ensemble de documents anciens concernant l'épopée de Gia-Long. Le *Bulletin des Amis du Vieux Hué* avait reproduit, à cette occasion, la partie inférieure de cette photographie (1922, Planche LXXXV). Nous croyons utile de reproduire aujourd'hui l'ensemble du Document (Planche LXVII).



3. — Signature de l'Evêque d'Adran, sur le dernier feuillet du traité du 29 Novembre 1787 (Planche LXVIII). Complément de la Planche LXVII.



4. — Photographie du Rôle d'équipage de la frégate la *Dryade*, pendant le voyage qu'elle fit de Lorient, le 23 Décembre 1787, à Pondichéry le 19 Mai 1788. On y lit le nom de l'Evêque d'Adran et du Prince Canh, qui figurent comme passagers « à la table du Capi-

(1) On pourrait orienter les recherches soit du côté du Séminaire général de Pinang, soit du côté de Pondichéry. Si le dessin des Archives du Séminaire de Paris est une photographie, nous ne pouvons pas reporter l'arrivée du dessin à Paris, très loin dans le passé. La date de « 1787 (?) », inscrite en haut du carton où est collé le dessin, et qui laisse supposer, nous l'avons dit que celui entre les mains de qui ce dessin est passé et qui l'a repéré, croyait qu'il avait été fait en 1787, ce détail, dis-je, nous permet d'écarter le nom du P. A. Launay, trop averti de tout ce qui concernait l'histoire des Missions Etrangères, pour que nous puissions lui attribuer une pareille erreur.

taine ». Document conservé aux Archives Nationales, Marine, C. 918. (Planche LXIX) (1).

5^o Photographie du Rôle d'équipage de la *Méduse*. Cette frégate transporta l'Evêque d'Adran et le Prince Cánh de Pondichéry, 14 Juin 1798, à la base du Cap Saint-Jacques, 28 Juillet 1789. On les voit mentionnés « à la table du Capitaine ». Archives Nationales, Marine, C. 917 (2).

(1) Je donne quelques renseignements sur les missionnaires qui voyagèrent avec l'Evêque d'Adran (D'après A. Launay : *Mémorial Société Missions Etrangères*, Vol. II).

Le Blanc, Jean-Baptiste-Aimé, né à la Réunion, parti le 29 Octobre 1787 pour la Cochinchine ; envoyé sur sa demande, chez les M'oi, en Janvier 1791 ; revint malade, et mourut à Saigon le 4 Mars 1791.

Lavoué, Pierre, né à Brulon (Sarthe) parti pour la Cochinchine le 6 Novembre 1787, exerça le ministère successivement à Chantaboun, à Lai-Thiêu, à Đát-Đò ; fut assiégé par les Tày-Son dans la Citadelle de Nha-Trang, en 1794 ; mourut à Saigon le 26 Avril 1796. A laissé une correspondance intéressante sur les événements politiques de cette époque.

Poccard, Yves, né à Locmaria (Morbihan), le 14 Février 1761 ; parti pour la Cochinchine le 20 septembre 1787 ; mort à Đát-Đò ou à Baria, le 14 Février 1790.

Tarin, Jean-François, né à Paris ; parti pour la Cochinchine le 29 Novembre 1787 ; gagna, à Saigon, la maladie de Le Blanc, qu'il avait soigné, et mourut le 4 Avril 1791.

Boisserand, Barthélémy-Bernard, originaire de Châlon-sur-Saône, parti le 6 Novembre 1787 pour la Cochinchine ; habile en physique, Gia-Long lui demandait souvent de faire des expériences à la Cour ; mort le 13 Novembre 1797, à Tán-Triêu, ou dans les environs de Saigon.

(2) A la table de l'Etat-Major, il y avait aussi des missionnaires comme passagers :

La Bousse (mieux Le Labousse), Pierre-Marie, né le 22 Janvier 1759 à Pluneret (Morbihan), parti pour la Cochinchine le 20 Septembre 1787 ; exerça son ministère dans le Phú-Yên, à Qui-Nhơn, dans les environs de Saigon ; mort sans doute à Chợ-M'oi, dans le Khánh-Hoà, le 25 Avril 1801. A laissé de très intéressantes lettres sur les événements de cette époque.

Pillon, ou Pilon, Jacques-Robert, né à Henneville (Manche), parti pour la Cochinchine le 6 Novembre 1787 ; mourut le 21 Janvier 1791, dans une chrétienté entre Saigon et le pays des M'oi.

Castelnovo n'appartenait pas à la Société des Missions Etrangères de Paris. Crangurichel n'appartenait pas à la Société des Missions Etrangères de Paris.

Paul, « Page du Prince Cochinchinois ». Peut-être il s'agit du P. Paul Nghi, qui joua un grand rôle dans les affaires du royaume et de la Mission à cette époque.



6^o— Brûle-parfums en argent à trois pieds, avec anses, décoré d'ornements en relief, ayant appartenu à l'Evêque d'Adran, et propriété actuellement du Commandant Lefèbvre de Béhaine. Cet objet avait figuré, ainsi d'ailleurs que tout ce qui est représenté dans les Planches que nous donnons aujourd'hui, à l'Exposition des souvenirs relatifs à l'épopée de Gia-Long, organisée par la Société de Géographie de Paris, lors de la visite de S. M. Khải-Định, le 10 Juillet 1922. (Planche LXXI).



7^o— Couvert d'argent, aux armoiries de l'Evêque d'Adran, (1) propriété du Commandant Lefèbvre de Béhaine, et ayant figuré à l'Exposition organisée par la Société de Géographie en l'honneur de S. M. Khải-Định. (Planche LXXII).



(1) Voici ce que A. Launay (*Mémorial Société Missions Étrangères*, II, p. 515). dit au sujet de ces armoiries : « Ecartelé aux 1 et 4 d'or à la croix potencée de sinople cantonnée de 4 croisettes d'argent ; aux 2 et 3 d'or semé d'étoiles d'argent à un écusson en abîme d'azur à l'étoile d'argent. Sur le tout de gueules à la bande cousue de pourpre chargé de 3 étoiles d'argent ». « Ces armoiries avec argent sur or et pourpre sur gueules, sont contraires aux règles du blason. Appréciation de M. le Comte de Saint-Saud ».

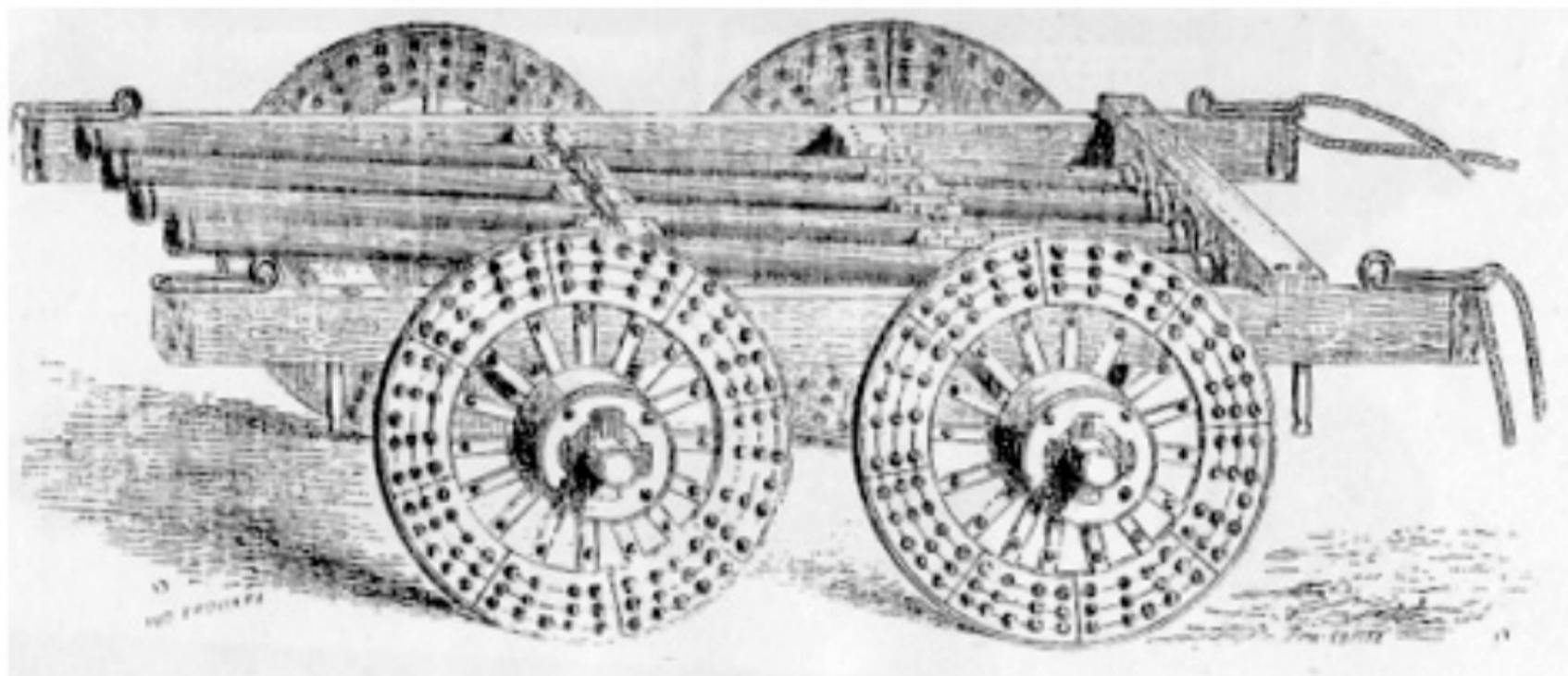


Planche LXIV. — Ribaudequin chinois (Gravure extraite du Monde illustré, N° du 30 Juillet 1864).

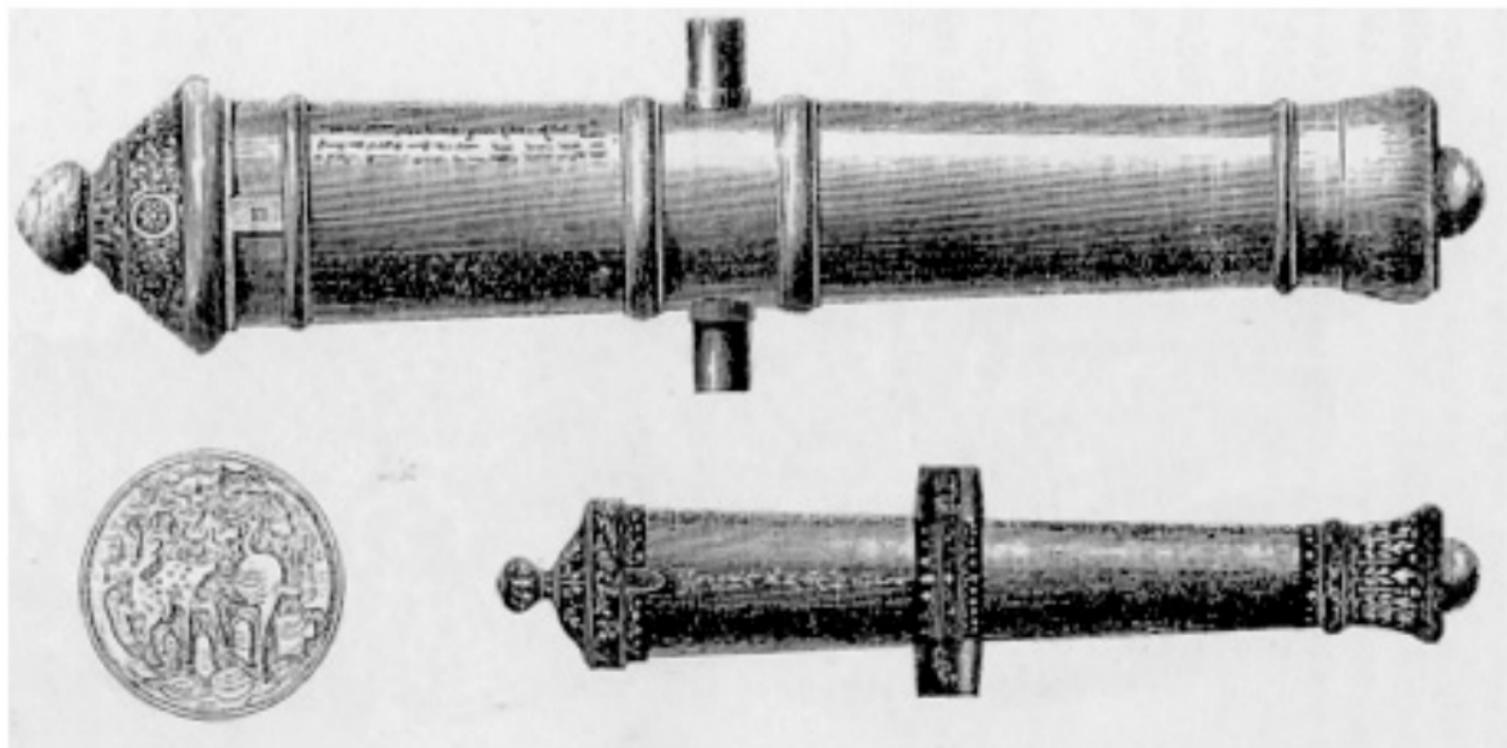


Planche LXV. — Canon chinois et canon pris en CochinChina en 1864
(Gravure extraite du Monde illustré, N° du 30 Juillet 1864).



Planche LXVI. — Mgr. Taberd offrant le Dictionnaire annamite -latin à Mgr. d'Adran.



Gravé d'après un portrait par Allou

P. J. C. PIGNEAU DE BÉHAINE
Evêque d'Adran Vicair apostolique de Cochinchine
Né en 1741 Mort en 1822

relativement aux établissemens que le Roi Très-Chrétien en
attend à faire sur le Commerce pour l'utilité de la
Navigation et du Commerce, il est convenu avec le Roi de la
Cochin-chine, que ces mêmes établissemens seront et
appartiendront en toute propriété à Sa Majesté Très-
Chrétienne, et que la Jurisdiction, la police, la garde et
toute autre Dénomination sans exception s'y exercera
privativement en son nom.

Sous prétexte de abus aux quels les établissemens
mentionnés ci-dessus pourroient donner lieu, il est convenu
expressément que l'on n'y recorra aucun Cochin-Chinois
pourvu par crime, et que ceux qui pourroient s'y être
introduits, seront extradés à la première requête du
Gouvernement. Il est convenu également que toutes les
français transfuges seront extradés à la première
requête des Commissaires de Pao-nan ou de celui de
Pulo-Candor.

Le présent article séparé aura la même force et valeur,
que s'il étoit inséré de mot à mot dans le présent Traité.

M. de qui de Vieux l'Impressionnera aura signé
le présent article séparé et y aura fait apposer le cachet
de ses armes.

Fait à Versailles le vingt-huit Novembre mil sept cent
quatre-vingt-sept.

L. de Mouton

et M. G. de Vieux d'Adran

charge du souverain qui les fournira.

art. 9.

N'échange de l'engagement énoncé dans l'article précédent, le Roi Très-Chrétien s'oblige d'assister le Roi de la Cochinchine lorsqu'il sera troublé dans la possession de ses États. Ce secours sera proportionné à la nécessité des circonstances; cependant il ne pourra en aucun cas excéder ce qui est énoncé dans l'article deuxième du présent Traité.

art. 10.

Le présent Traité sera ratifié par les deux souverains contractans, et les ratifications seront échangées dans l'espace d'un an ou plutôt, s'il se peut.

En foi de quoi Nous plénipotentiaires avons signé le présent Traité, et y avons fait apposer les cachets de nos armées.

Fait à Versailles le vingt-troisième Novembre mil sept cent quatre-vingt-sept.

L. de B. Walters

+ 294. Wigne d'Adran

Article séparé

Comme la vie de présent toutes diffinitions et modifications

Revue.

Décompt

APOSTILLES.

PASSAGERS.

Nota. Désigner ceux à la Table du Capitaine & à celle des Officiers, & ceux à la Ration.

Taxe.

Paiement

Noms de Baptême & de Famille, Qualités

et Résidence.

Du 23. Octobre 1787.

A la Table du Capitaine

Ces 2 à Pondichery le 19
11. mai 1788

id.

M. l'Evêque d'Adran

Le Prince de la Cochinchine.

Un Baron du Prince

A la Table des Officiers

M. M.

Le Blanc Missionnaire

La Noue id

Loccard. 50

Tarin 50

Moissencand 50



Planche LXXI. — Brûle -parfum ayant appartenu à l'Evêque d'Adran.

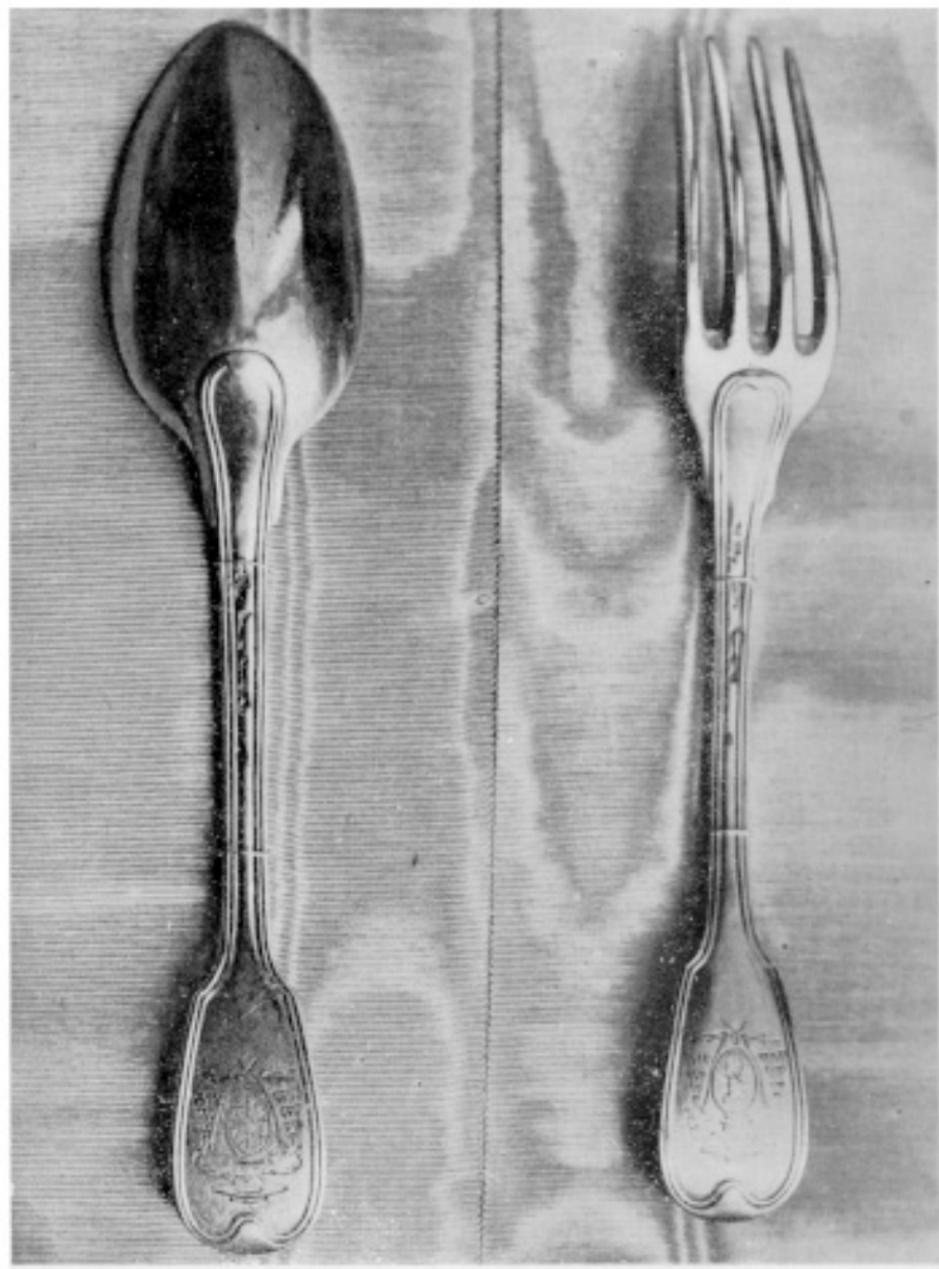
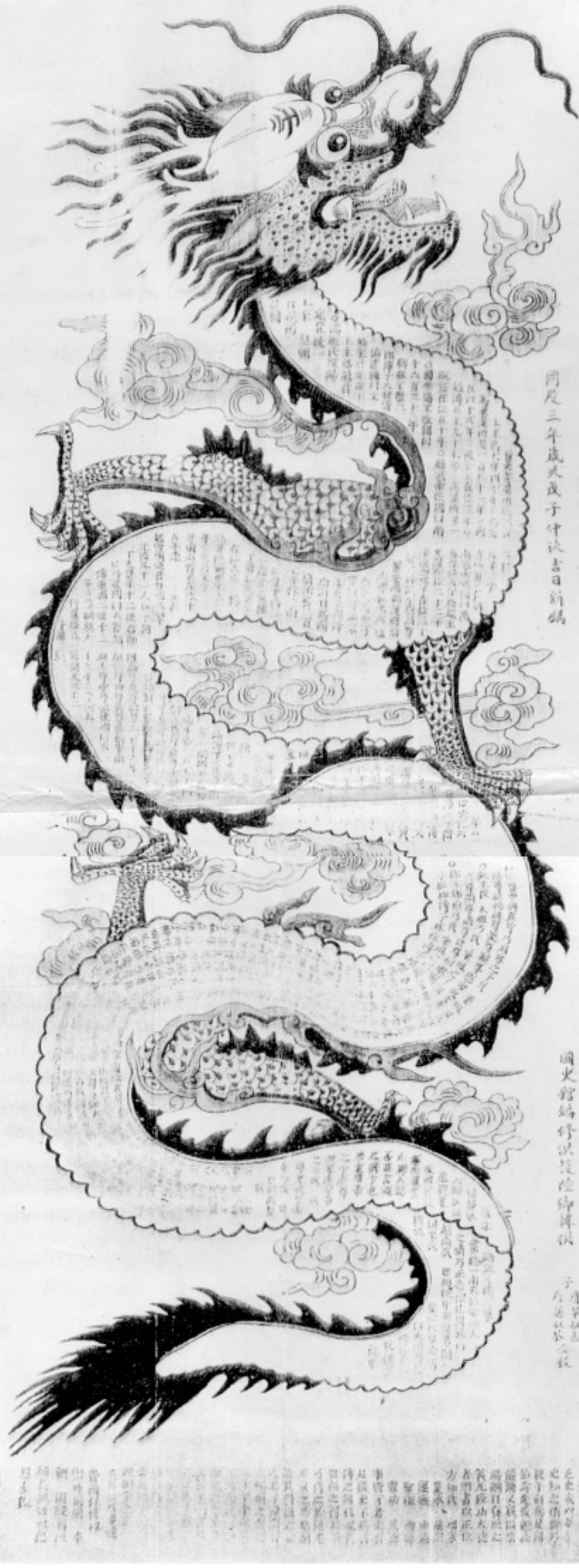


Planche LXXII. — Couvert d'argent aux armoiries de l'Evêque d'Adran.

大南歷代龍飛圖



同慶三年歲次戊子仲秋吉日新編

國史館編修洪復陸紳博撰

子清筆註
有德社公啟

此圖記述歷代大南皇帝之世系，其始於前漢，迄於前清，凡歷一千八百餘年。其間雖有外侮，而大南之統緒，始終未嘗間斷。此圖之編，實為大南歷史之精華，亦為海外僑胞之寶鑑也。

Planche LX -LXI. — Un résumé de l'histoire d'Annam dans l'image du Dragon impérial.

DOCUMENTS CONCERNANT L'ASSOCIATION

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX HUÉ

Séance du 28 Mars 1933

Réception de S. M. l'Empereur

Le 28 Mars 1933, presque toute la population européenne de Hué s'était donné rendez-vous au Musée Khải-Định. Fonctionnaires des divers services, officiers de la garnison, étaient mêlés aux grands mandarins de la Cour. Les Amis du Vieux Hué recevaient solennellement S. M. BÀO-ĐẠI

L'Empereur arrive à l'heure fixée, accompagné de M. CHATEL., Résident Supérieur en Annam, qui allait sous peu partir en congé, et de M. THIRAU-DEAU, Résident Supérieur par intérim. Il est reçu par M. D'ENCAUSSES DE GANTIES et par le R. P. CADIÈRE.

Dès que tout le monde a pris place, le Président de l'Association salue Sa Majesté :

SIRE,

Je suis très honoré de recevoir Votre Majesté au nom de l'Association des Amis du Vieux Hué et de lui souhaiter la bienvenue dans ce palais placé sous le patronage de Votre Auguste Père.

L'Association des Amis du Vieux Hué, la première association franco-annamite, fut créée en 1913. Ses débuts furent modestes : elle comptait alors une soixantaine de membres, tant Annamites que Français. Depuis, elle n'a cessé de s'étendre, et nous avons maintenant 350 adhérents. Nos travaux paraissent dans notre Bulletin, qui est diffusé dans le monde entier et qui paraît régulièrement depuis près de vingt ans.

Le but de notre Association était de rechercher, de conserver et de transmettre tous les documents concernant l'art, l'histoire, les mœurs et les coutumes d'Annam. Vaste programme, certes, que nous poursuivons sans faiblesse, et dont notre Bulletin est le témoin fidèle.

Le développement normal de ce programme devait nécessairement amener la création d'un musée, et c'est grâce à S. M. KHẢI-ĐỊNH que nous pouvons

admirer maintenant les objets précieux réunis dans cet édifice, et qui complètent heureusement ce que les descriptions de notre Bulletin peuvent avoir d'aride.

En ce qui concerne spécialement l'art annamite, nous avons publié un fort volume, qui est maintenant devenu classique ; et qui contient l'essentiel des motifs ornementaux d'Annam.

Nous ayons pensé être agréable à Votre Majesté en lui faisant hommage de ce travail, et c'est pourquoi nous La prions de bien vouloir agréer ce volume, spécialement relié à son intention.

Le Président offre alors à Sa Majesté un exemplaire de *l'Art à Hué*, relié par une artiste, marqué au chiffre de Sa Majesté, et contenu dans un riche écrin.

Le Rédacteur du Bulletin, à son tour, se lève et prononce l'allocution suivante :

SIRE,

Notre vénéré Président vient d'exprimer les sentiments de légitime fierté et de reconnaissance que nous ayons conçus lorsque Votre Majesté nous eut fait part du désir qu'Elle avait d'honorer de sa présence une de nos réunions. Nous nous sommes rappelés que, en Europe, les souverains se font une gloire de recevoir le titre de membres d'honneur ou de membres correspondants des hautes sociétés savantes. Le roi d'Italie, le roi des Belges, le souverain des Etats britanniques, l'ancien roi d'Espagne, ont été reçus par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par l'Académie des Sciences morales et politiques, ou par l'Académie des Sciences coloniales. Votre Auguste Père était fier de son titre d'Associé de l'Académie des Sciences coloniales. Votre Majesté ne fait donc pas un geste insolite et inouï en présidant une de nos réunions et en donnant ainsi à notre modeste Société une marque effective de son haut patronage. Elle suit l'exemple des souverains les plus éclairés d'Europe, Elle marche dans les traces de son Auguste Père. C'est un côté de la question qu'il convenait de faire ressortir, non pas pour tranquiliser Votre Majesté, qui sait, lorsqu'il est nécessaire, prendre ses décisions en toute liberté, mais pour éclairer, s'il en était besoin, les quelques personnes qui seraient tentées de considérer ce geste comme nouveau et inopportun.

Notre Société atteint, cette année-ci, le vingtième anniversaire de sa fondation. Nous sommes heureux que cette date soit solennisée par la visite de Votre Majesté. Mais il convient aussi que, à cette occasion, je donne à Votre Majesté quelques explications sur la première origine de notre groupement.

C'était en 1913. Je revenais de France, et, placé à Hué, je mettais la dernière main à une étude entreprise jadis sur les résidences des premiers princes de la dynastie des Nguyễn. J'avais voulu revoir les lieux où s'était fixé Thái-Tổ Gia-Dũ Hoàng-Đê, lorsque, en 1558, il arriva pour la première fois dans le Thuận-Hoá et y jeta les fondements de la dynastie. C'est une plaine de sable blanc, qui aveugle, pour peu que le soleil darde ses rayons, et qui brûle la plante des pieds. Mais comme les lieux les plus arides s'animent soudain, comme ils prennent vie, comme ils deviennent pleins d'intérêt, lorsqu'on les voit à travers les souvenirs du passé ! C'est là que le premier des Nguyễn, votre Ancêtre, Sire, s'arrêta, fixé sans doute par plusieurs lieux de culte, et par un centre administratif du vieux peuple cham. C'est là que les habitants lui offrirent en présent sept jarres pleines d'eau, et que le sage U-Kỳ, lui faisant remarquer que le mot annamite *nước* signifiait à la fois « eau » et « royaume », lui dit : La volonté du Ciel est manifesté : à votre arrivée dans votre royaume, la population vous offre de l'eau en hommage ! C'est là, en 1572, près de la pagode Tráo-Tráo, que souligne une stèle impériale, c'est là que le Génie du fleuve, une élégante jeune fille aux habits verts, lui apparut pour le conseiller, et c'est derrière les buissons qui couronnent la crête de la berge, que se cachèrent ses soldats pour fondre sur les troupes de Lấp-Bào, son ennemi. C'est sur ce mamelon de sable, l'Eminence du Grenier, que, en 1620, se retirèrent les deux princes rebelles, Hạp et Trạch, qui s'étaient révoltés contre leur frère Hi-Tôn Hiêu-Vãn Hoàng-Đê ; c'est là qu'ils furent battus par le fidèle Tuyền.

Que de souvenirs, dans cette triste lande de Ai-Tử, que, de nos jours, l'automobile rapide traverse en deux ou trois minutes. Et que de souvenirs aussi, à quelques centaines de mètres plus loin, au village de Trá-Bát ! Et plus près d'ici, au village de Phước-Yên, au village de Bắc-Vọng !

Tous ces vertiges de l'ancien temps, je les avais visités une première fois, il y avait cinq ou six ans. Et je les voyais de nouveau, en 1913. Et j'étais frappé des dégradations que le temps et les hommes avaient fait subir aux lieux, aux tertres de terre, aux murs écroulés. Le passé disparaissait à vue d'œil.

J'en fus tout ému.

A mon retour à Hué, le jour même, je crois, ou le lendemain, notre collègue M. Sogny vint me voir avec un de ses amis, M. Larguetout. Je leur dis ma tristesse. Il faudrait s'unir, sauver le passé. Je parlais du projet à un autre ami, le Docteur Sallet. Il se mit en campagne, recruta des adhésions, et, quelques semaines plus tard, nous nous réunissions chez M. Dumoutier, Trésorier-Payeur, je présentai une première ébauche des statuts, qui fut mise au point par M. l'Administrateur Bienvenu, et M. Charles donna à notre Association l'approbation officielle.

Voilà l'idée première qui a donné naissance aux Amis du Vieux Hué. Quel titre bien choisi ! C'est l'amour que nous avons pour Votre Capitale

dans le passé, mais aussi pour Votre Capitale dans le présent, qui nous a réunis, qui nous a soutenus, qui nous a fait réaliser ce que nous avons fait+ Des adhérents, des collaborateurs nous sont venus de partout, du Nord et du Sud de l'Indochine, de tout l'Extrême-Orient, de l'Europe, de l'Amérique. C'est que Votre Capitale est prenante. J'ai rencontré beaucoup de monde, dans les quarante années que j'ai passées en Indochine : je ne me souviens pas d'avoir rencontré quelqu'un qui ait dit du mal de Hué. Par contre, tous ceux qui défilent sur l'écran de ma mémoire, étaient des admirateurs de Hué. C'est cette admiration pour Votre Capitale, que nous avons voulu amplifier encore. Que Votre Majesté ouvre les vingt et quelques volumes que forme notre Bulletin, qu'Elle parcoure les travaux que nous y avons imprimés, qu'Elle repasse une à une les initiatives que nous avons prises, et Elle se rendra compte que nos efforts ont tendu vers un but unique, faire connaître le charme souverain de Hué, conserver à la Capitale de l'Annam tout ce qui la fait aimer, tout ce qui captive le visiteur.

Ce souci, nous l'avons tous eu, soit les collaborateurs du Bulletin, soit les membres du Bureau, soit les auditeurs qui venaient nombreux à nos séances, soit les simples souscripteurs. Notre œuvre est une œuvre commune, qui a groupé de nombreuses bonnes volontés, avec un zèle, avec un désintéressement, avec une constance que nul n'a plus admirés que moi, car, depuis vingt ans, je suis la marche de la Société dans ses moindres détails, aux moments de son plus grand éclat, aux époques de travail intense, comme aux périodes de calme et de demi sommeil.

Et ce que je dois dire aussi bien haut, c'est, à part quelques rares exceptions, la sympathie, l'assistance morale, l'aide effective, que nous avons toujours rencontrées auprès des hautes autorités, tant du côté de la Cour que du côté du Gouvernement protecteur. Et de ces sentiments de bienveillance, qui ennoblissent ceux qui nous les ont manifestés, nous gardons une grande, une profonde reconnaissance.

SIRE,

Vous êtes, pour le moment, l'aboutissement du passé. C'est en Votre Majesté que se concentrent et les hauts faits de vos Ancêtres et les espérances qu'a eues, au cours des siècles, la nation annamite. C'est en vos mains que sont confiés tous les vestiges anciens que porte la terre d'Annam, les souvenirs, les livres, les monuments. Au fond, et à bien considérer les choses, ce que nous avons fait, ici, au Vieux Hué, c'est pour le peuple annamite, pour la dynastie des Nguyễn, pour Votre Majesté, que nous l'avons fait.

Cette œuvre de vingt années, nous la déposons aujourd'hui entre les mains de Votre Majesté !

Sa Majesté, touchée par les sentiments que vient d'exprimer le Rév. Père Cadière, se lève et déclare combien Elle est heureuse de se trouver dans

cette réunion d'érudits qui s'intéressent au passé de sa Capitale. Elle félicite ces amis, ces « amants » de Hué, du travail accompli, et les encourage à persévérer dans leurs efforts. Elle se fera un plaisir, un devoir, de les aider de son autorité toutes les fois qu'ils auront recours à Elle.

Pour donner à sa Majesté une idée du travail que l'on accomplit dans les réunions de l'Association, le Rédacteur du Bulletin résume alors l'étude que M. Peyssonnaud a consacrée aux anciens souvenirs japonais trouvés en Annam, et fait voir à Sa Majesté les photographies de quelques miroirs en bronze.

La séance est levée à 6 h. 30

Le Secrétaire,

H. COSSERAT

Le Président,

D'ENCAUSSE DE GANTIES.

Séance du 6 Novembre 1933.

La séance est ouverte à 17 h. 45 sous la présidence du R. P. CADIÈRE.

Présents LL. EE. PHAM-QUYNH, Tòn-Tbát QUẢNG, LÈ-NHƯ-LÂM, MM. le Colonel BEAUFRÈRE, PATAU, SOGNY, DU BASTY, M^{mes} GIRARD, ROLLAND, MONSARRAT-LOUBET, BONNAL, MM. VERGE, RICAUX, HỒ-ĐẮC-HÀM, NGUYỄN-ĐỒN, NGUYỄN-THỨC, LAGRANGE, R. P. DELVAUX, Tòn-Thất PHÂN, Tòn-Thất NGÀN, KERREST, ROBERT, HOÀNG-YẾN, GUILLOT, LE BRIS, JOUFFREY, LBOUCQ, R. P. CADIÈRE., TRẦN-BÁ-VỊ, ROUFFET, IMBERT, Tòn-Thất SA, Tòn-Thất BẢNG, COSSERAT.

Notre Rédacteur, Le R. P. CADIÈRE, ouvre la séance et fait d'abord connaître que notre Président s'est excusé de ne pouvoir présider cette séance, ayant été obligé de partir pour le Sud, Il fait part ensuite à l'Assemblée du décès du Général de Division JULLIEN, un des membres les plus fervents de notre Association. Il rappelle que le Général JULLIEN était arrivé au Tonkin et en Annam en 1883 comme Lieutenant du Génie et que c'est lui qui a construit à cette époque les premiers bâtiments militaires dans la Concession française du Mang-Cá. Il lit la lettre de condoléances qu'il a envoyée à M^{me} Veuve JULLIEN.

Admissions :

M. MARTY, Directeur des Affaires Politiques au Gouvernement Général à Hanoi (Tonkin).

Parrains : MM. THIBAudeau et SOGNY.

M. SURCOUF, Patrick, Administrateur-Adjoint des Services Civils, Secrétaire Particulier de M. le Résident Supérieur en Annam, à Hué (Annam).

Parrains : MM. SOGNY et COSSERAT.

- M. BEAUFRÈRE, Colonel Commandant le 10^{ème} Régiment Mixte d'Infanterie Coloniale, à Hué (Annam),
Parrains : MM. THIBAudeau et L. CADIÈRE.
- M. KERREST, Jean, Administrateur-Adjoint des Services Civils, Résidence Supérieure en Annam, à Hué.
Parrains: MM. SOGNY et COSSERAT.
- M. le R. P. LAUBIE, Yves, Missionnaire Apostolique à Sontây (Tonkin).
Parrains : MM. L. CADIÈRE et A. VERGE.
- M. VILLEMEJANE, Directeur du Collège Quốc-Học à Hué.
Parrains : MM. DELÉTIE et L. SOGNY.
- M. TRẦN-BÁ-VỊ, Viên-Ngoại au Ministère de la Justice, à Hué.
Parrains : MM. L. CADIÈRE et L. SOGNY.
- S. E. LÈ-NHƯ-LÂM, Thượng-Thơ au Sứ-Quán, à Hué.
Parrains : S. E. PHẠM-QUỲNH et M. SOGNY.
- M. TRẦN-VĂN-TỶ, Attaché au Ministère de l'Education Nationale, à Hué.
Parrains : S. E. PHẠM-QUỲNH et M. HỒ-ĐẮC-HÀM.

Ces messieurs sont admis à l'unanimité.

Le Rédacteur fait remarquer, au sujet de ces admissions, que, actuellement, les collaborateurs lui viennent de partout. Il a des matériaux pour alimenter le Bulletin pendant deux ou trois ans, et même plus, malheureusement, il est obligé de tenir compte de l'état de la caisse, car, M. COSSERAT appuie cette constatation, les ressources ont considérablement diminué. Il prie donc les assistants de faire un peu de propagande, tant du côté européen que du côté annamite, pour recruter des adhérents.

Le R. P. CADIÈRE lit ensuite l'article de M. J.-Y. CLAEYS : Chronique d'Annam : Le retour de S. M. Bảo-Đại ; et M. COSSERAT, l'article de M. LE BRETON : Le pont couvert en tuiles de Thanh-Thủy et le jardin de Hué. La lecture de ces deux articles est écoutée avec le plus vif intérêt.

A propos de l'article de M. Le BRETON, le P. CADIÈRE fait connaître que notre Président, M. d'ENCAUSSE, lui a soumis le projet de reprendre les excursions que notre Société avait inscrites dans son programme, et qui permettraient de voir en détail les pagodes, tombeaux et divers autres sites historiques des environs de Hué.

Notre Rédacteur fait ensuite passer sous les yeux des membres présents quelques photographies concernant Mgr. d'Adran et des documents de la même époque recueillis par notre regretté collègue M. SALLES. Il rappelle qu'à la mort de ce dernier, M^{me} SALLES a bien voulu se défaire au profit de notre Association, d'un certain nombre de documents que M. SALLES avait amassés et recueillis de son vivant et qu'il se promettait de faire paraître dans diverses études, destinées à notre Bulletin.

Notre Rédacteur ajoute qu'il se propose de faire paraître, tels quels, tous ces documents dans nos bulletins, se contentant lorsque cela sera nécessaire d'y ajouter quelques notes, quelques renseignements.

Le Secrétaire donne ensuite lecture de la correspondance, entre autres, d'une lettre en anglais adressée à l'Editeur du Bulletin des Amis du Vieux Hué et émanant du Dr W. G. GODDARD, Professeur à l'Ecole des Etudes Orientales, DENBEIGH LODGE, Imperial Avenue Bondi, Sydney, Australie. Dans cette lettre l'auteur dit qu'il a pu apprécier notre Bulletin et demande à s'y abonner, comptant y trouver des renseignements précieux pour les cours qu'il a à faire aux étudiants,

Nouvelle preuve fait remarquer notre Rédacteur que notre Bulletin pénètre partout et est toujours très apprécié.

Il est entendu que notre Secrétaire répondra au Dr W. G. GODDARD que nous l'inscrivons, selon son désir, comme abonné à notre bulletin à partir de 1934 et qu'il lui donnera les renseignements qu'il demande au sujet des explorations maritimes le long des côtes d'Indochine.

M. Cosserat fait lire une lettre de M. Alfano, Président des Associations touristiques du Tonkin, dans laquelle on sollicite notre collaboration pour l'établissement d'itinéraires touristiques permettant de visiter l'Indochine entière. Sur une remarque de M. du Basty, on décide de transmettre le dossier au Service du Tourisme, mieux qualifié que nous pour donner ces renseignements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 10

Le Secrétaire.

H. COSSERAT

Le Rédacteur du Bulletin,

L. CADIÈRE.

ASSOCIATION DES « AMIS DU VIEUX HUÉ »

Liste des membres en 1933

Présidents d'Honneur

- M. le Gouverneur Général de l'Indochine. — S. M. l'Empereur d'Annam.
M. le Résident Supérieur en Annam.
M. le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.
M. E. CHARLES, ancien Résident Supérieur en Annam, Gouverneur Général Honoraire des Colonies, 11, Avenue de Lamballe, Paris.
M. E. OUTREY, Député de la Cochinchine, Président de la Section du Tourisme de la Ligue Coloniale Française.

Membres d'Honneur

- S. E. TÔN-THẬT HÂN, Régent de l'Empire d'Annam en retraite, à Hué.
S. E. le Ministre de l'Intérieur.
S. E. le Ministre de la Justice.
S. E. le Ministre des Travaux Publics, des Beaux Arts et des Rites.
S. E. le Ministre de l'Education Nationale.
S. E. le Président du Conseil du Tòn-Nhơn (Famille Royale).

Président honoraire

- M. le Dr L. GAIDE, Médecin Général Inspecteur des Troupes Coloniales en retraite, 16 Rue des Etudes, à Avignon (Vaucluse).

Représentant en France de l'Association des Amis du Vieux Hué.

- M. le Dr A. SALLET, Médecin des Troupes Coloniales en retraite, 4 Rue Traversière-Monplaisir, Toulouse (H. - Garonne).

Représentant de l'Association des Amis du Vieux Hué auprès de l'Académie des Sciences Coloniales.

- M. E. CHARLES, ancien Résident Supérieur en Annam, Gouverneur Général Honoraire des Colonies, 11 Avenue de Lamballe, Paris.

Bureau pour l'année 1933

- MM. D'ENCAUSSE DE GANTIES, Président.
L. CADIÈRE, Rédacteur du Bulletin.
H. COSSERAT, Secrétaire.
A. VERGE, Trésorier.

Membres adhérents

- M.M. ANGENOT, Institut de Recherches Agronomiques, 58, Rue ROUSSEAU à Saigon (Cochinchine).
- ANTOINE, F. P., Direction de l'Enseignement à Hué (Annam), en congé à Marboz (Ain).
- ARAUD, Pierre, Chef de Bureau des Services Civils à Kompong-Cham (Cambodge).
- ARCHINARD, Inspecteur de la Garde Indigène à Đô-lưong, par Vinh (Annam).
- AUGER, Lucien, Administrateur des Services Civils, Résident de France à Phanhiêt (Annam).
- AUMONT, Directeur de la Maison Denis Frères à Hanoi (Tonkin).
- BARDON, E., Ingénieur des Travaux Publics en retraite à Hué.
- BAZÉ, W., Directeur des Plantations de Xuân-Lộc (Cochinchine).
- BÉNÉDIC, 11 Rue Desbordes-Valmore (Paris 16e).
- BERNARD, Ch., Domaine de Laguneaussan à Saint-Trélogy, Lesparre (Gironde).
- BERNAY, Administrateur des Services Civils, Résident de France à Hàtinh (Annam), en congé.
- BERTHET, Jules, chez M. Lucien Berthet & Cie, 68, Boulevard Charner, à Saigon (Cochinchine).
- BÉZIAT, Avocat-défenseur, 27, Rue Taberd à Saigon (Cochinchine).
- BLANDIN J., Administrateur des Services Civils de l'Indochine en retraite, 19, Rue St-Bernard à Toulouse.
- BŒUF, Directeur de la STACA à Tourane (Annam).
- BOULARAN, Professeur au Collège Quốc-Học à Hué
- BOURGEOIS, Archiviste-paléographe à Hanoi (Tonkin).
- BOUTEILLE, Services Civils à Quang-Tri, en congé.
- BRENOT, R., Receveur des Douanes et Régies à Hué.
- BRETON, Capitaine au 4^e Régiment d'Artillerie Coloniale à Hanoi (Tonkin).
- BÙI-HUY-TÍN, Librairie Đắc-Lập, Rue Paul-Bert à Hué.
- S. A. BŨY-LIÊM, Prince Hoài-Ân, à Hué.
- S. E. BŨY-THẠCH, Ministre du Culte du Palais, à Hué.
- R. P. CADIÈRE, L., Missionnaire-Apostolique à Cũa-Tùng (Annam).
- MM. CALZARONI, Commis des Douanes et Régies à Qui-Nhon (Annam).
- CASTIER, Jules, 31-d, 4, Rue Jouvenet, Paris 16^e.
- CHAMBRE, Directeur de la Compagnie Air-Orient à Hué (Annam).
- R. P. CHAPUIS, Missionnaire-Apostolique à Bắc-Vọng-Đông par Hué.
- M. CHARLES, J. E., Gouverneur Général Honoraire des Colonies, 13, Avenue de Lamballe, Paris.

- M.M. CHATEL, Yves, Résident Supérieur en Annam, à Hué en congé.
CHAULET, Garde général des Forêts à Nhatrang (Annam).
CHAUVIN, L., Directeur de l'Union Commerciale Indochinoise et Africaine à Tourane (Annam).
CHENU, G., Directeur de la Cimenterie à Haiphong (Tonkin).
CLAEYS, J., Architecte, Ecole Française d'Extrême-Orient, à Hanoi (Tonkin).
- Dr COLAT, Médecin de l'Assistance à Faïfo (Annam).
COLLET, Conseiller-Juriste à la Cour d'Annam, à Hué, en congé.
COLOMBON, Administrateur des Services Civils, Résident de France à Thanh-Hoá (Annam).
COSSERAT, H., Colon à Hué (Annam).
COURTIAL, Directeur des Etablissements Bergougnan à Saigon (Cochinchine).
CRASTE, Architecte, Chef du Service des Bâtiments Civils à Hué, en congé en France,
- M^{elle} CRAYOL, Professeur au Collège Quôc-Hoc, Rue Jules-Ferry à Hué.
M. M. CROSNIER, Agent des Messageries Maritimes à Tourane (Annam).
CUÉNIN, Négociant à Tourane (Annam).
DE COATAUDON de Kerdu, Administrateur des Services Civils, Résident de France à Vinh (Annam).
DE FARGUES, Ingénieur en Chef des Travaux Publics en Annam, à Hué, en congé, 15, Rue de Bourgogne, Paris 7^e.
DE LA POMMERAYE, 40, Boulevard Courcelles, Paris.
DELAGE, Administrateur-Adjoint des Services Civils, Chef du Cabinet de la Résidence Supérieure en Annam, à Hué.
DÉLÉPINE, Directeur du Collège de Vinh (Annam).
DÉLÉTIE, Directeur de l'Enseignement en Annam, à Hué.
D'ELLOY, Administrateur des Services Civils de l'Indochine en retraite, à Taussat (Gironde).
- R. P. DELVAUX, A., Missionnaire Apostolique à Quảng-Trị (Annam).
M. D'ENCAUSE DE GANTIES, Trésorier particulier de l'Annam, à Hué.
R. P. DE PIREY, Henri, Missionnaire Apostolique à Đông-Hôí (Annam).
MM. DORSENNE, Jean, Homme de Lettres, 14 Rue Quatrefages à Paris Ve.
DESANTI, Négociant à Dalat (Annam).
DEVÉ, Administrateur des Services Civils, au Gouvernement Général, à Hanoi (Tonkin).
- M^m° DIDELOT (Baronne Pierre), 72 Boulevard Carnot à Hanoi (Tonkin).
MM. DIODONNAT, Professeur au Lycée Albert-Sarraut à Hanoi (Tonkin).
DE TASTES, Directeur général de la Compagnie Foncière d'Indochine, 12, Boulevard Norodom à Saigon (Cochinchine).
DE TESSAN, Homme de Lettres, Député, à Meaux.
DORANGEON, Directeur Financier des Distilleries d'Indochine, 55, Boulevard Gambetta, à Hanoi (Tonkin)

- M.M. DU BASTY, Administrateur-Adjoint des Services Civils, Conseiller auprès du Ministère de la Justice et des Finances, à Hué.
- DUC, Directeur du Service de l'Enregistrement à Hanoi (Tonkin).
- DUMAS, Receveur-comptable des Douanes et Régies à Haiphong (Tonkin).
- DUPART, Représentant de Commerce à Tourane (Annam).
- DUPUY, P., Administrateur des Services Civils, Résident de France à Thanh-Hoá (Annam), en congé.
- EDEL, Colonel des Troupes Coloniales en retraite, à Quảng-Tri (Annam).
- ENJOLRAS, Ingénieur des Travaux Publics à Vinh (Annam).
- FAIVRE, Directeur de la Compagnie Optorg à Tourane (Annam).
- FAJOLLE, L., Chez M^{me} et M. Cyr Valette, 10, Rue Contejaire à Carcassonne (Aude).
- FANGEAUX, Inspecteur-Chef du Service Forestier à Hué (Annam).
- M^{me} FONTAINE, 66-bis Boulevard Carnot (Villa Camille), à Hanoi (Tonkin).
- MM. D'GAIDE, L., Médecin Général Inspecteur des Troupes Coloniales en retraite, 16, Rue des Etudes, à Avignon (Vaucluse).
- MM. GARCIN, L., Adjoint technique des Travaux Publics à Thanh-Hoá (Annam).
- GAUTHIER, Administrateur des Services Civils, Délégué au Ministère de l'Intérieur à Hué, en congé.
- GAZAGNE, Inspecteur de la Sûreté à Tourane (Annam).
- GENTÈS, Sous-Inspecteur hors classe de la Garde Indigène à Tourane (Annam).
- GEOFFRAY, G., Contrôleur principal des Douanes et Régies à Haiphong (Tonkin).
- GINOUVÈS, E., Administrateur-Adjoint des Services Civils, Résidence de France à Quảng-Ngãi (Annam).
- GILLINGHAM HARROLD. E. 342 West Price Street, Philadelphia, Pennsylvania, Etats-Unis (U. S. A).
- GILBERT, Chef des Services Agricoles et Commerciaux en Annam à Hué, en congé.
- GIRARD, Ingénieur en Chef des Travaux Publics en Annam à Hué.
- GLASS, Austin, de la Standard Oil C^o, à Haiphong (Tonkin).
- GRAFFEUIL, Secrétaire Général du Gouvernement Général à Hanoi (Tonkin).
- GUILLEMINET, Résident de France à Kontum (Annam).
- GUILLOT, Inspecteur de la Garde Indigène à Hué (Annam)
- GUIRAUD, L., Pharmacie Gibert, 14, Rue de la Bastille, à Mogador (Maroc).
- HARDOUIN-DELAFORGE, Directeur du Journal *France-Annam*, à Hué.
- D^r HASLÉ, 42, Rue de Tréguier, à Lannion (Côtes du Nord).
- M. HÀ-THỨC-DU, Tuấn-Vũ de Phú-Yên (Annam).

- MM. HEUMANN, 102-104, Rue Mac-Mahon, à Saigon (Cochinchine).
HOÀNG-ĐỨC-HỮU, Hotel du Lion, à Quảng-Trị (Annam).
HOÀNG-YẾN, Chef du Bureau d'Etudes au Cabinet Civil de Sa
Majesté l'Empereur d'Annam, à Hué.
HỒ-ĐẮC-DIÊM, Bô-Chánh à Phúc-Yên (Tonkin).
HỒ-ĐẮC-HÀM, Tham-Tri au Ministère de l'Education Nationale, à Hué.
IMBERT, Pharmacien à Hué (Annam).
JABOUILLE, P., Administrateur en Chef à Quang-Tchéou-Wan (Chine).
JANSEN, Agent de la Compagnie Franco-Asiatique des Pétroles à
Saigon (Cochinchine).
JOUFFREY, Adjoint technique des Travaux Publics à Hué.
JUGE, Vétérinaire-Inspecteur à Thanh-Hoá (Annam).
JULLIEN (Général de Division), 53, Rue de Saint Quentin, Nogent-
sur-Marne (Seine).
KERREST, Jean, Administrateur-Adjoint des Services Civils au 1^{er} Bureau
de la Résidence Supérieure en Annam, à Hué.
KHÂU CHIÊU, Instituteur à Kampot (Cambodge).
LABBEY, Administrateur des Services Civils, Résident-Maire de Thừa-
Thiên, à Hué.
LAGRANGE, Directeur des Usines des Eaux et d'Electricité à Hué.
LAPICQUE, Armateur à Haiphong (Tonkin).
LAVIGNE, Administrateur des Services Civils, Résident de France à
Quảng-Ngãi (Annam), en congé.
R. P. LAUBIE, Yves, Missionnaire Apostolique à Sontây (Tonkin).
MM. LAURENT, Chef de Bureau des Services Civils, Résidence Supérieure
à Hué.
LEBOUCQ, Inspecteur du Service Vétérinaire à Hué.
LE BRETON, Professeur au Lycée Albert-Sarraut à Hanoi (Tonkin).
LE BRIS, E., Inspecteur des Ecoles Primaires de Thừa-Thiên, à Hué.
LECLERC, Vétérinaire-Inspecteur, 81, Avenue Grand Bouddha, à Ha-
noi (Tonkin).
LE FOL, A., Résident Supérieur au Laos, à Vientiane (Laos).
LEGENTILHOMME, P., Colonel des Troupes Coloniales, Commandant
le 1^{er} Territoire Militaire, à Moncay (Tonkin).
Dr LE ROY DES BARRES, Directeur local de la Santé au Tonkin, à Hanoi
(Tonkin).
LESTERLIN, Directeur du Crédit Foncier d'Indochine, 5 Boulevard
Bobillot, à Hanoi (Tonkin).
LETREMBLE, Administrateur-Adjoint des Services Civils, Résidence de
France à Phanrang (Annam).
LÊ-PHÁT AN, Denis, Montjoye, à Thủ-Đức (Cochinchine).
LÊ-PHÁT-THANH, J. B. Propriétaire, 163, Rue Pellerin, à Saigon
(Cochinchine).
LÊ-THANH-ĐÀM, Quảng-Đạo de Ninh-Thuận, à Nhatrang (Annam).

- MM. **LÊ-VĂN-PHÚC**, Imprimeur, 80-82, Rue du Chanvre, à Hanoi (Tonkin).
LÊ-XUÂN-KỶ, Tri-Châu de Lang-Chánh, à Thanh-Hóa (Annam).
LIPSCHUTZ, Léon, Agent de la Banque Franco-Chinoise à Saigon (Cochinchine).
LOUPPE, A., Inspecteur de la Garde Indigène à Cũa-Rào (Annam).
Luc DURTAİN, Homme de Lettres, 20, Boulevard Barbès, Paris 18^e.
MAI-BÁ-PHỒ, Commerçant à la Gare Nam-O, par Tourane (Annam).
MANAU, Administrateur des Services Civils en congé, chez M. Raoul Tonnelier, 3, Rue Nortier, à Neuilly-sur-Seine (Seine).
MANDRETTE, Avocat-défenseur à Hanoi (Tonkin).
MARCHAL, H., 237, Rue de Vaugirard, Paris 15^e.
MARQUET, J., Sous-Directeur des Douanes et Régies à Phnom-Penh (Cambodge).
MARTY, Directeur des Affaires Politiques au Gouvernement Général, à Hanoi (Tonkin).
M^{elle} MAURIÈGE, J., Directeur du Collège de Jeunes Filles Đông-Khanh, à Hué.
MM. MICHEL, René., Directeur du Collège de Vinh (Annam), en congé.
Dr MICKANIEWSKI, Médecin de l'Assistance à Nhatrang (Annam), en congé.
M^{me} MONSARRAT-LOUBET, Directrice de l'Ecole Française à Hué.
Dr MORIN, Louis, Médecin-Commandant des Troupes Coloniales, 63, Chemin de Tauzin, Bordeaux.
MM. MORIN, E., Négociant à Tourane (Annam).
MORIN, W., Négociant à Hué (Annam).
R. P. MORINEAU, Missionnaire Apostolique à Quảng-Trị (Annam).
M^{ME} MURAIRE, 7, Rue de Mézières, Paris 6^e.
M. MUSCHI, L-A., Agent de Texaco à Tourane (Annam).
S. E. NGUYỄN-ĐÌNH-HÒE, Hiệp-Tả en retraite, Rue de Gia-Hội, à Hué.
MM. NGUYỄN-ĐƠN, Tham-Trị au Ministère de la Guerre, à Hué.
NGUYỄN-KHOA-KỶ, Tổng-Độc à Vinh (Annam).
NGUYỄN-THÚC, Viên-Ngoại au Ministère de l'Intérieur, à Hué.
S. E. NGUYỄN-TRÁC, Président de la Chambre des Représentants du Peuple, Industriel, 47, Quai des Potiers, à Thanh-Hoá (Annam).
MM. NGUYỄN-VĂN-CỬA, Imprimeur-Libraire, 13, Rue Lucien-Mossard, à Saigon (Cochinchine).
NGUYỄN-VĂN-HOÀNH, Tuần-Vũ de Khánh-Hòa (Annam).
NGUYỄN-VĂN-NGHI, Entrepreneur à Hué (Annam).
NGUYỄN-VĂN-VĨNH, Directeur du Journal « l'Annam Nouveau », 61-63, Rue du Coton, à Hanoi (Tonkin).
NGUYỄN-VĂN-VỊNH, Đốc-Phủ-Sứ en retraite, à Mytho (Cochinchine).
NORDEY, Ingénieur des Travaux Publics à Tourane (Annam).
NORRE, Directeur du Cabinet du Gouvernement Général, à Hanoi (Tonkin).

- MM. PAGÈS, Léon, Avocat-défenseur, 178, Rue Pellerin, à Saigon (Cochinchine).
- PAGÈS, Résident Supérieur au Tonkin, à Hanoi (Tonkin), en congé.
- M^{me} PASCALIS, 48, Boulevard Henri-Rivière, à Hanoi (Tonkin).
- MM. PASQUIER, P., Gouverneur Général de l'Indochine, à Hanoi (Tonkin),
- PASSIGNAT, Négociant, « La Perle », à Hanoi (Tonkin).
- PATAU, Administrateur des Services Civils, Directeur des Bureaux de la Résidence Supérieure en Annam, à Hué
- PÉLISSIER, A., 11, Rue Falque, à Marseille.
- R. P. PERRAUX, Missionnaire, Evêché de Qui-Nhơn (Annam).
- M. PEYSSONNAUX, J. H., 16-bis Avenue Gay, Nice (Alpes Maritimes).
- S.E. PHẠM-LIỆU, Ministre de la Guerre en retraite, à Hué.
- M. PHẠM-THỨC-TIÊU, Tri-Châu de Ngọc-Lạc, à Thanh-Hoá (Annam),
- S.E. PHẠM-QUỲNH, Ministre de l'Education Nationale, à Hué.
- MM. PHAN-HUY-THỊNH, Médecin indochinois, à Faifo (Annam).
- PHỤNG-DUY-CẦN, Thi-Lang au Ministère des Travaux Publics, à Hué.
- PIERROT, Administrateur des Services Civils au Gouvernement Général, à Hanoi (Tonkin), en congé.
- PLUMET, Directeur des Ecoles Primaires à Hué, en congé.
- REVOIL, Lieutenant de Vaisseau, Officier d'ordonnance du Gouverneur Général, à Hanoi (Tonkin).
- RIGAUX, M., Délégué de l'Annam au Conseil Supérieur des Colonies, Villa Belle-Vue, 14, Place St. Monble, Chauny (Aisne),
- RIVIÈRE, Directeur du Groupe scolaire à Tourane (Annam).
- ROBERT, Administrateur-Adjoint des Services Civils, Chef du 1^{er} Bureau de la Résidence Supérieure, à Hué.
- DR ROTON, à Saigon (Cochinchine).
- ROUFFET, L., Commerçant à Hué (Annam).
- R. P. ROUX, Missionnaire. Apostolique, Directeur du Séminaire de Kim-Long à Hué
- MM, SABATIER, Adjoint technique principal hors classe des Travaux Publics, à Hué, en congé en France.
- DR SALLET, A., Médecin-Commandant des Troupes Coloniales en retraite, 4, Traversière-Monplaisir, à Toulouse (Haute-Garonne).
- DR SAMBUC, 223, Rue de l'Université, à Paris 7^e.
- SARREAU, L., Pharmacien, 119, Rue Catinat, à Saigon (Cochinchine).
- SOGNY, L., Chef de la Sûreté en Annam à Hué.
- DR SOLIER, L. F., Médecin-Commandant des Troupes Coloniales, à Hanoi (Tonkin).
- SPICK, Garde général des Forêts, à Tourane (Annam).
- SURCOUF, Patrick, Administrateur-Adjoint des Services Civils, Secrétaire particulier de M. le Résident Supérieur, à Hué.
- TAJASQUE, Chef du Secrétariat au Gouvernement Général, à Hanoi (Tonkin).

- MM. **TA-XUAN-LANG**, Entrepreneur des Travaux Publics à Qui-Nhơn (Annam).
TARRIN, 39, Rue de Douai, Paris 9^e.
- S.E. **THÁI-VĂN-TOÀN**, Ministre de l'Intérieur à Hué.
- MM. TAVERNIER, E., Avocat-défenseur à Saigon (Cochinchine).
THIBAudeau, Résident Supérieur en Annam p. i., à Hué.
TINEL, P., Administrateur-Adjoint des Services Civils, Résidence de France à Banméthuôt (Annam).
TISSOT, H., Résident Supérieur honoraire, à Hanoi (Tonkin).
Tôn-Thất BẮNG, Entrepreneur des Travaux Publics à Hué.
Tôn-Thất CHIÊM-THIỆT, Án-Sát de Bình-Định (Annam).
- S.E. Tôn-Thất ĐÀN, Ministre de la Justice en retraite, à Hué.
- S.E. Tôn-Thất HÂN, Régent de l'Empire d'Annam en retraite, à Hué.
- MM. Tôn-Thất NGÂN, Tá-Tôn-Khanh du Tôn-Nhơn, à Hué.
Tôn-Thất PHÁN, Thi-Lang au Ministère de la Guerre, à Hué.
- S.E. Tôn-Thất QUẢNG, Ministre des Travaux Publics et des Rites, à Hué.
- MM. Tôn-Thất SA, Professeur de Dessin à l'Ecole Pratique d'Industrie, à Hué.
Tôn-Thất TOẠI, Án-Sát de Thanh-Hóa (Annam).
TOREL, Administrateur des Services Civils, Directeur des Bureaux à la Résidence Supérieure, à Vientiane (Laos).
TRẦN-ĐÌNH-QUÊ, Médecin à Thanh-Hóa (Annam).
TRƯƠNG-VĨNH-TỔNG, Professeur de langue annamite, 219, Rue Frère-Louis, à Saigon (Cochinchine).
TUTIER, H., 67, Rue Fortuné, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
ƯNG-DU, Entrepreneur à Hué (Annam).
ƯNG-TRÌNH, Bô-Chánh à Thanh-Hóa (Annam).
ƯNG-UY, Phú-Doãn de Thừa-Thiên, à Hué.
VACHEROT, Négociant à Tourane (Annam).
VĂN-THÊ-LỘC, Đốc-Phủ-Sứ, Délégué administratif de Kê-Sách, à Sóc-Trang (Cochinchine).
VERGE, A., Directeur de la Banque Franco-Chinoise, à Hué.
VIDIL, Président du Tribunal de Bac-Lieu (Cochinchine).
VERGEZ, Payeur de la Trésorerie de l'Indochine, à Hué.
VINCENTI, Contrôleur Financier à Hué.
Võ-CHUẨN, Quản-Đạo à Kontum (Annam).
Võ-HIỆU-ĐỒ, Président du Syndicat Agricole de, Cần-Thơ (Cochinchine).
- S.E. Võ-LIÊM, Ministre des Rites en retraite, à Hué.
- MM. Võ-VỌNG, Án-Sát de la province de Quảng-Nam (Annam).
VUILLAME, J., Négociant, Rue Jules-Ferry, à Hué.

Abonnements

Direction des Affaires administratives au Gouvernement Général à Hanoi (Tonkin).

Service de la Presse au Gouvernement Général de l'Indochine à Hanoi (Tonkin).

Agence Economique de l'Indochine, 20 Rue la Boétie, Paris.

Direction Locale du Service de l'Enseignement en Annam à Hué.

Direction des Archives et des Bibliothèques du Gouvernement Général 31, Rue Borgnis-Desbordes, à Hanoi (Tonkin).

Résidence Supérieure de l'Annam à Hué.

Résidence de France à Thanh-Hoá (Annam).

- à Vinh -

- à Hà-Tĩnh -

- à Quảng-Trị -

- à Thừa-Thiên -

Résidence-Mairie à Tourane (Annam).

Résidence de France à Faifo (Annam).

- à Quảng-Ngãi (Annam).

- à Qui-Nhơn -

- à Nha-Trang -

- à Phan-Thiết -

- à Kontum -

- à Sông-Cầu -

- à Phan-Rang -

- à Ban-mé-thuôt -

Résidence Supérieure au Tonkin à Hanoi (Tonkin).

Résidence-Mairie d'Haiphong (Tonkin).

Résidence-Mairie à Hanoi (Tonkin).

Résidence de France à Lang-Sơn (Tonkin),

- à Bắc-Giang -

- à Bắc-Ninh -

- à Sơn-La -

- à Quảng-Yên -

- à Nam-Định (Tonkin).

- à Tuyên-Quang -

- à Phúc-Yên -

- à Bắc-Kạn -

- à Hưng-Yên -

- à Phú-Thọ -

- à Hà-Nam -

- à Kiên-An -

- à Thái-Bình -

- à Sơn-Tây -

- M. le Commandant du 2^e Territoire Militaire, à Cao-Bang (Tonkin).
Résidence Supérieure au Laos, à Vientiane (Laos).
Commissariat du Gouvernement à Saravanne (Laos).
M. le Gouverneur de la Cochinchine, à Saïgon (Cochinchine).
M. le Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Gouvernement de la Cochinchine, 34, Rue Lagrandière, à Saïgon (Cochinchine).
M, l'Administrateur de la Province de Cholon (Cochinchine).
Mairie, Ville de Cholon (Cochinchine).
Province de Bắc-Liêu (Cochinchine).
- de Biên-Hoà -
- de Gia-Định -
- de Sóc-Trang -
- de Thu-dâu-mốt -
Résidence de France de Trà-Vinh (Cochinchine).
Cercle de la Rive droite, à Hué (Annam).
M. l'Administrateur du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan, à Fort-Bayard (Chine).
Banque de l'Indochine, Agence de Tourane (Annam).
M. le Directeur de l'Instruction Publique, 24, Boulevard Rollandes, à Hanoi (Tonkin).
L'Union Commerciale Indochinoise et Africaine, à Tourane (Annam).
M. le Directeur de l'Ecole des Arts cambodgiens, à Phnom-Penh (Cambodge).
Compagnie Franco-Asiatique des Pétroles, Agence de Saïgon, 100, Boulevard de la Somme.
Direction du Collège Quốc-Học, à Hué (Annam).
Compagnie Franco-Asiatique des Pétroles, à Tourane (Annam).
Descours et Cabaud, Agence de Tourane (Annam).
Denis Frères, Agence de Tourane (Annam).
Banque de l'Indochine, Agence de Hué.
Service de la Propagande et du Tourisme du Gouvernement Général de l'Indochine, à Hanoi (Tonkin).
The North China Union Language School, 71 Tong Shil. K'ou, à Pékin (Chine).
M. le Directeur de la Banque de l'Indochine, Agence de Saïgon (Cochinchine).
Library of Congress. Washington, U. S. A.
M. le Proviseur du Lycée Chasseloup-Laubat, à Saïgon (Cochinchine).
M. le Directeur de l'Ecole Coloniale, 2, Avenue de l'Observatoire, Paris.

- Réunion des Officiers, à Hué (Annam).
M. le Directeur de la Banque de l'Indochine, à Hanoi (Tonkin).
M. le Directeur de l'Ecole Pratique d'Industrie, à Hué.
M. le Directeur des Finances de l'Indochine, à Hanoi (Tonkin).
M. le Directeur de l'Hôtel Métropole, à Hanoi (Tonkin).
M. le Conservateur de la Bibliothèque royale, à Phnom-Penh (Cambodge).
M. le Directeur du Lycée Trựơng-Vĩnh-Ký, à Saigon (Cochinchine).
Bureau du Tourisme de l'Indochine, à Saigon (Cochinchine).
S. E. le Ministre du Palais des Beaux-Arts, à Phnom-Penh (Cambodge).
M. le Directeur de la Bibliothèque coloniale secondaire des Officiers de garnison de Đáp-Cầu (Tonkin).
Bibliothèque Franco-Annamite de Quảng-Ngãi (Annam).
M. le Commissaire du Gouvernement de Luang-Prabang (Laos).
M. le Conservateur de la Bibliothèque centrale, à Phnom-Penh, boîte postale N°4, à Phnom-Penh (Cambodge).
S. E. le Ministre, Directeur du Cabinet Civil de Sa Majesté l'Empereur d'Annam, à Hué.
Direction des Affaires Administratives au Gouvernement Général, à Hanoi (Tonkin).

Hommages

- M. PASQUIER, P., Gouverneur Général de l'Indochine, Président d'Honneur des Amis du Vieux Hué, à Hanoi (Tonkin).
Sa Majesté Βάο-Đạt, Empereur d'Annam, à Hué.
Ministère des Colonies, Services du Secrétariat et du Contresseing (Archives et Bibliothèques), à Paris.
M. le Résident Supérieur en Annam, à Hué.
S. E. Tôn-Thất Hãn, Régent de l'Empire d'Annam en retraite, à Hué.
S. E. le Ministre de l'Education Nationale, à Hué.
S. E. le Ministre de l'Intérieur, à Hué.
S. E. le Ministre de la Justice, à Hué.
S. E. le Ministre des Travaux Publics, des Beaux-Arts et des Rites, à Hué.
S. E. le Ministre des Finances, à Hué.
S. E. le Président du Conseil du Tôn-Nhơn (Famille Royale), à Hué.
S. E. Monseigneur Dreyer, Délégué Apostolique de l'Indochine, à Hué.
M. OUTREY, Député de la Cochinchine, Président de la « Section Tourisme de la Ligue Coloniale Française », 15, Rue Pergolèse, à Paris.
M. FIFOT, L., Professeur au Collège de France (Villa Sautaram), Montée Queyras, Sainte-Catherine, à Toulon (Var).

- M. CÆDÈS, Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, à Hanoi (Tonkin).
- M. SYLVAIN LÉVI, Professeur au Collège de France, 9, Rue de la Brosse, à Paris.
- M. E. CHARLES, Gouverneur Général Honoraire, 11, Avenue de Lamballe, à Paris.
- Bibliothèque du Monastère des Rédemptoristes Canadiens, Saint Anne du Baupré, Québec (Canada).
- Musée Guimet, Place d'Iéna, Paris.
- Service des Annales du Gouvernement Annamite, à Hué.
- Société Asiatique, 1 Rue de Seine, Paris VI^e.
- Bibliothèque de la Société des Missions Etrangères, 128, Rue du Bac, Paris VI^e.
- Société d'Enseignement Mutuel, à Hué (Annam).
- M. le Directeur du Foyer Colonial, 13, Rue Sénac, à Marseille.
- M. le Président de la Société de Secours Mutuels des Tonkinois en Annam, à Hué.
- M. le Directeur de l'Institut Franco-Japonais du Kansai, Kujo-San, Kyoto, (Japon).
- M. le Conservateur du Musée Khâi-Đĩnh, à Hué (Annam).
- M. le Dr. GIDE, Médecin Général Inspecteur des Troupes Coloniales en retraite, 16, Rue des Etudes, à Avignon (Vaucluse), Représentant en France de « l'Association des Amis du Vieux Hué ».

Echanges

- Ecole Française d'Extrême-Orient, à Hanoi (Tonkin).
- Société d'Etudes Indochinoises, à Saigon (Cochinchine).
- Société d'Histoire des Colonies Françaises, 28, Rue Bonaparte, Paris 8^e.
- Comité de l'Asie Française, Service Bibliothèque, 19-21, Rue Cassette, Paris,
- M. le Conservateur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie de l'Université de Paris, 11, Rue Berryer, Paris 8^e
- Académie des Sciences, Belles-Lettres, et Arts, à Lyon.
- The Librarian Burma Research Society University State à Rangoon (Birmanie).
- Association Française des Amis de l'Orient, Musée Guimet, Place d'Iéna, Paris 16^e.
- Association archéologique de l'Indochine, Ministère Instruction Publique, 110, Rue de Grenelle, Paris.
- L'Eveil Economique de l'Indochine, 51, Rue Paul-Bert, à Hanoi (Tonkin).
- Institut Colonial de Bordeaux, 16, Place de la Bourse, à Bordeaux.
- Institut National d'Agronomie Coloniale, Nogent-sur-Marne (Seine).

- Annales de Géographie, Librairie Armand Colin, 103, Boulevard Saint-Michel, Paris 5^e.
- Revue « Extrême-Asie », 206, Rue Mac-Mahon, à Saigon (Cochinchine).
- M. le Directeur de l'Union des Fédérations des Syndicats d'initiative, 152, Boulevard Haussmann, Paris VIII^e.
- M. le Directeur du Service Géographique de l'Indochine, à Hanoi (Tonkin).
- M. le Président de la Société de Géographie de Hanoi (Tonkin).
- M. le Président du Touring-Club Français, Société du Tourisme Colonial, 65, Avenue de la Grande Armée, Paris.
- M. le Président de la Société de Géographie de Paris, 10, Avenue d'Iéna, Paris XVI^e.
- M. le Président de l'Institut d'Ethnologie, 191, Rue Saint-Jacques, Paris V^e.
- M. le Directeur de « l'Argus de la Presse », 37, Rue Bergès, Paris 9^e.
- M. le Directeur du Bulletin de l'Académie des Beaux-Arts, 23, Quai de Conti, Paris VI^e.
- M. le Président du Comité d'Études Historiques et Scientifiques, à Dakar (Afrique Occidentale française).
- « Le Moniteur d'Indochine », 110, Rue Jules-Ferry, à Hanoi (Tonkin).
- Office français du Tourisme, N° 4 East 52 ND Street, New-York (U. S. A.)
- M. le Président du Kern Institute, à Leyden (Hollande).
- M. le Directeur du « Tiên-Long-Bao », à Hué.
- M. le Directeur de l'Office du Tourisme Indochinois, Bureau N° 16, Chambre de Commerce, à Saigon (Cochinchine).

SOMMAIRE

Communications faites par les Membres de la Société.

	<u>Pages</u>
Carnet d'un collectionneur. — Objets nationaux japonais retrouvés au Tonkin, en Cochinchine, au Cambodge, en Annam, et provenant des anciennes Colonies japonaises en Indochine : les miroirs de bronze (J. H. PEYSSONNAUX). ..	261
Un résumé de l'histoire d'Annam (<i>Traduction</i> ՀՅ-ԺԿ-ԻԼՄ) ..	283
Le Pont couvert en tuiles et le Jardin de Hué (H. LE BRETON) ..	289
Documents A. Salles : I. — Le sabre de l'Empereur Gia-Long. — Quelques pièces d'Artillerie (H. COSSERAT)	295
Documents A. Salles : II. — Quelques documents photographiques concernant l'Evêque d'Adran (L. CADIÈRE)	303

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le **Bulletin des Amis du Vieux Hué** tiré à 650 exemplaires, forme (fin 1931) 19 volumes in-8°, d'environ 7.450 pages en tout, illustré de 1.580 planches hors texte, et de 600 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie, ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

